



# RÉPRESSIONS ET DÉPORTATIONS EN FRANCE ET EN EUROPE 1939-1945

**DOSSIER CNRD  
2018-2019**

*Contrôle allemand sur la ligne de démarcation à Bellegarde-sur-Valserine  
Coll. Amis du patrimoine de Bellegarde-sur-Valserine (Fonds Jean Allais)*

# Table des matières

<b>I) Synthèses</b> .....	p3-31
1) La répression dans l'Ain 1940-1944 .....	p3-16
2) Persécution et sauvetage des juifs dans l'Ain 1940-1944 .....	p17-31
<b>II) Documents thématiques</b> .....	p32-46
1) Rafle à Nantua le 14 /12 / 1943 .....	p32-39
2) L'incendie de Dortan .....	p40-46
<b>III) Parcours de vie</b> .....	p45-55
1) Marius Marinet .....	p45-46
2) Paul Sixdenier .....	p47-52
3) Aron Wolf .....	p53
4) David Vogel .....	p54
5) Marc Bloch .....	p55
<b>IV) Témoignages</b> .....	p56-66
1) Jean Rogier : la rafle à Nantua le 14/ 12/ 1943 .....	p56-57
2) René Collet : la rafle à Nantua le 14/ 12/ 1943 .....	p58-59
3) Marcel Simo : l'incendie de Dortan .....	p60-61
4) Paul Morin : son arrestation en juin 1943 .....	p62
5) Paul Morin : sa déportation en juin 1944 .....	p63-64
6) Eugène Bojoly : sa déportation en avril 1944 .....	p65-66
<b>V) Annexes</b> .....	p67-82
1) Cartes .....	p66-71
2) Lexique .....	p72-77
3) Bibliographie .....	p78-81

# I Synthèses

## La répression dans l'Ain 1940-1944

*Cette synthèse reprend les principales notions développées dans le travail de recherche mené par l'historien Thomas Fontaine pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain en 2014.*

### **Introduction : LA SITUATION DE L'AIN ENTRE 1940 ET 1944**

Avec 316 000 habitants au recensement de 1936, pour une superficie d'environ 5800 km<sup>2</sup>, l'Ain de 1939 est un département rural (78% de la population). Sa géographie offre des paysages variés : plaines à l'Ouest (Bresse, Val de Saône, Plaine de l'Ain), zone marécageuse au Sud-Ouest (Dombes) et moyenne montagne à l'Est (Bugey, Valromey, Pays de Gex). La population active travaille majoritairement dans le domaine agricole (55%). L'activité industrielle s'articule autour d'une kyrielle de petites entreprises. En dehors de Bourg-en-Bresse, regroupant essentiellement des services, de l'artisanat et du commerce, on trouve quelques foyers industriels autour d'Oyonnax, Ambérieu-en-Bugey, Bellegarde-sur-Valserine et des centres administratifs comme à Nantua, Belley et Gex (sous-préfectures). Frontalier de la Suisse, l'Ain est traversé par plusieurs voies de communication majeures, occupant ainsi une position stratégique durant la période 1940-1944.

À partir du 25 juin 1940, suite à la signature de l'armistice, l'Ain se trouve, comme douze autres départements, traversé par la ligne de démarcation et ainsi coupé en deux. Au-delà de Bellegarde-sur-Valserine, le Pays de Gex est intégré à une zone d'occupation allemande, alors que le reste du département demeure non-occupé et dirigé depuis Vichy. Cette configuration évolue en novembre 1942, suite à l'invasion de la zone Sud. L'Ain subit alors une double occupation : allemande et italienne. Cette dernière s'achève en septembre 1943 avec la chute de Mussolini et le retrait des troupes transalpines. La présence allemande se déploie de fait sur l'ensemble du territoire. Rappelons que l'occupation prend fin officiellement le 4 septembre 1944.

**1936 : 316 000 habitants sur 5800 km<sup>2</sup>**  
78% de population rurale / moyenne nationale (47%).

**Répartition des secteurs d'activités :**

- Agriculture : 55%
- Activité dominante, polyculture
- Industrie : 20%
- Majorité de petites entreprises : +70% ont moins de 10 ouvriers
- Secteur tertiaire : 25 %
- Services, commerces...

**Principales villes et leurs activités :**

- Bourg-en-Bresse** : 25000 hab.
  - Capitale administrative regroupant des services (Préfecture, école normale, hôpital, gare, régiment d'infanterie) et les activités artisanales et commerciales liées à l'agriculture.
  - Industrie : Tréfilerie câblerie (+ 500 ouvriers)
- Oyonnax** : 10000 hab.
  - Industries : plastique, peigne et lunetterie
- Bellegarde-sur-Valserine** : 5000 hab.
  - Industries : papeterie et petite métallurgie
  - Chantier du barrage de Génissiat débuté en 1937 (1600 ouvriers)
- Ambérieu-en-Bugey** : 7000 hab.
  - Industrie : SNCASE, usine d'aviation travaillant pour l'armée (+ 400 ouvriers)
  - Dépôt SNCF (plusieurs centaines de cheminots roulants et sédentaires).
- Culoz** : 7000 hab.
  - Gros bourg agricole
- Belley** : 6000 habitants,
  - Capitale administrative du Bugey, sous-préfecture
- Nantua** : 3000 hab.
  - Capitale administrative et touristique du Haut-Bugey, sous-préfecture
- Tenay et Saint-Rambert-en-Bugey** : 3000 hab.
  - Industrie : Shappe (textile)
- Hauteville** : près de 3000 hab.
  - Centre de cure spécialisé dans les maladies respiratoires

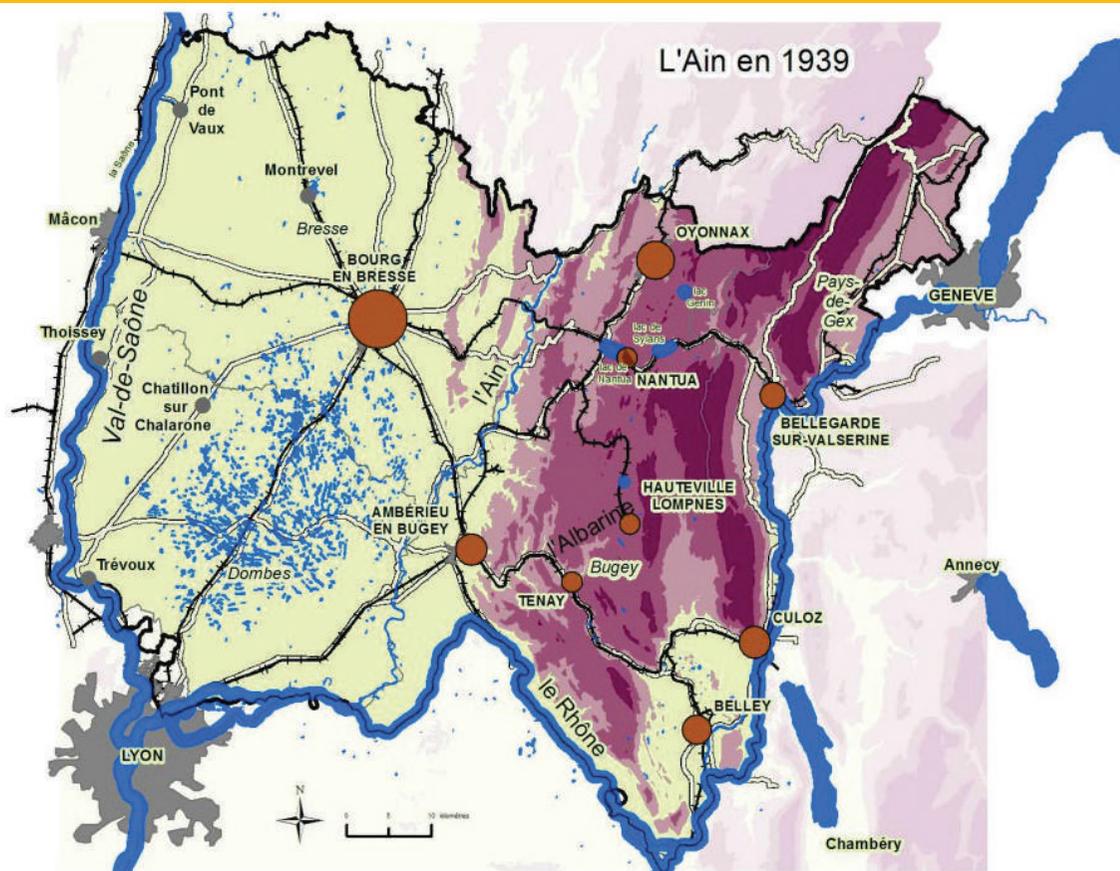
**Un département politiquement modéré, de centre gauche, dans la grande tradition radicale de la Troisième République. Sénateurs élus en 1938 :** Eugène Chanal, Albert Fouilloux et Tony Revillon (tous trois radicaux socialistes, sénateurs sortants)  
**Députés élus en mai 1936 :** Majorité du Front Populaire, deux élus de droite modérée René Nicod, communiste, maire et conseiller d'arrondissement d'Oyonnax Aimé Quinson, S.F.I.O., dans la circonscription d'Ambérieu-en-Bugey Prosper Blanc, républicain de gauche circonscription II de Bourg. Alphonse Dupont, maire de Bourg, radical indépendant circonscription I de Bourg Marius Gallet, radical indépendant dans la circonscription de Trévoux.

**Légende**

**Population en 1936**

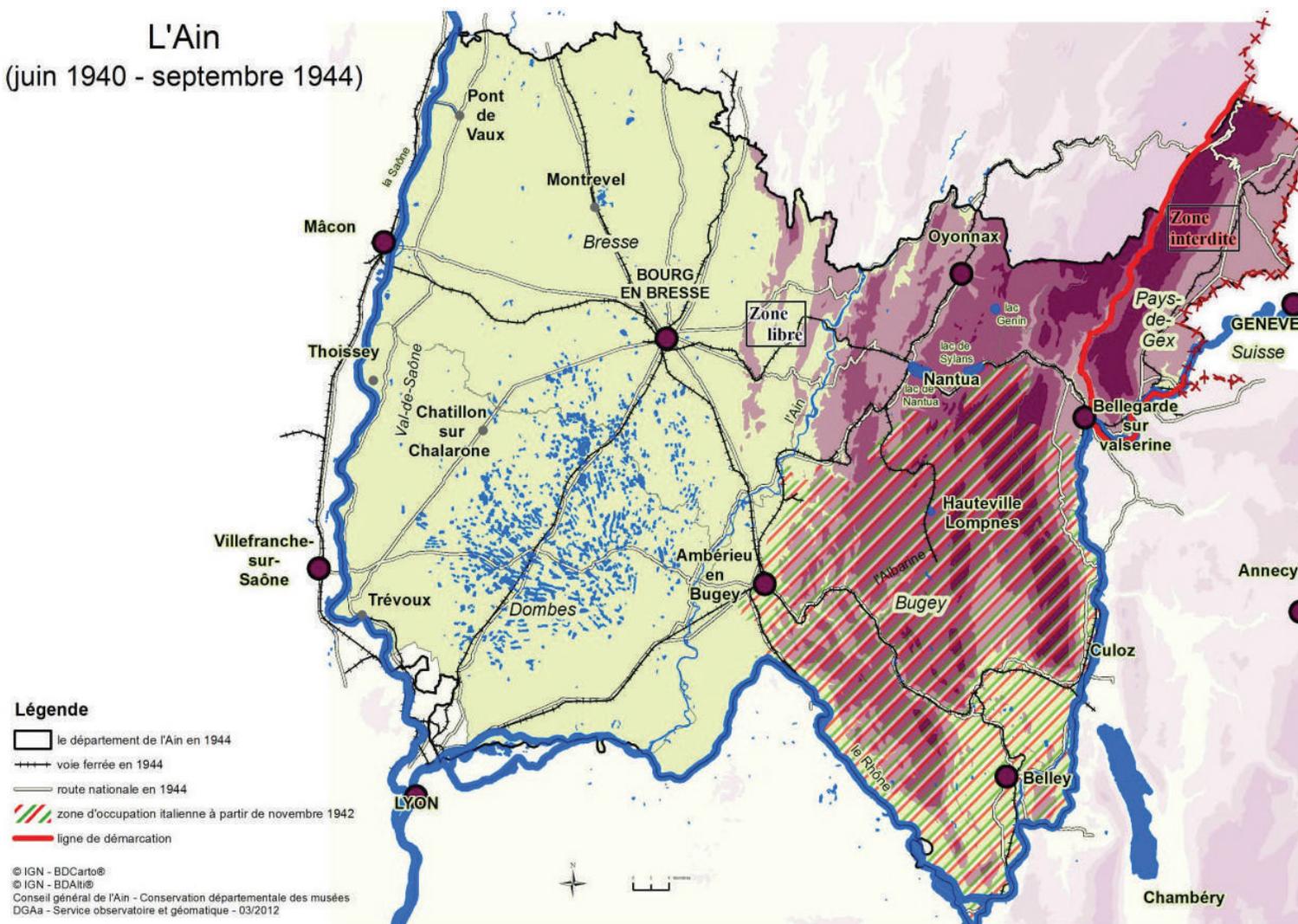
- 1 000
- 5 000
- 10 000

- +—+— voie ferrée
- route nationale



Mais l'Ain se caractérise également par le développement d'une intense activité résistante. Base arrière des mouvements de Résistance installés à Lyon, ce département offre aussi une terre propice au développement de maquis à partir de 1943. Par conséquent, l'Occupant aidé des forces policières de Vichy organise ici une répression d'autant plus violente que son efficacité se révèle relative. L'étude menée par Thomas Fontaine distingue plusieurs périodes comportant chacune ses spécificités.

## L'Ain (juin 1940 - septembre 1944)



## 1. 1940-1942 : DEUX ZONES, DEUX TYPES DE RÉPRESSION

Le découpage en deux zones de l'Ain consécutivement à l'armistice, entraîne une différenciation des premières formes de répression appliquées dans ce département.

### 1.1 Répression dans le pays de Gex

L'ensemble de la zone occupée à partir de juin 1940 est placée sous l'autorité d'une administration militaire, le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF) installée à Paris. Ce dernier assure la sécurité des troupes d'occupation, le bon fonctionnement de l'exploitation économique de la France et le maintien de l'ordre. Pour cela, il dispose d'une *Feldkommandantur* dans chaque département. Le pays de Gex et le secteur de la Valserine dépendent de celle installée à Besançon, la FK560. À l'échelon local, la *Kreiskommandantur* sert de relais pour mieux surveiller le territoire et contrôler l'administration française. L'une d'elles est fixée à Gex (elle est supprimée en 1942, ne subsiste alors qu'une antenne, Austelle)

L'essentiel de l'appareil répressif repose alors sur les tribunaux militaires allemands. Malgré une application sévère, l'Occupant tient à maintenir un cadre juridique. Cette justice militaire prononce des peines de détention, à purger pour certaines dans une prison du Reich, ainsi que – déjà – des condamnations à mort. À partir de 1942, la procédure NN « *Nacht und Nebel* » (Nuit et Brouillard) entraîne des déportations secrètes dans le Reich, dans de petits convois (quelques dizaines de personnes embarquées dans des voitures de voyageurs spécialement aménagées et gardées). L'ignorance dans laquelle sont maintenus les proches des déportés a pour but de créer un climat de terreur, qui vient appuyer le dispositif répressif.

Cette répression judiciaire constitue la norme jusqu'à l'automne 1942. Elle conduit à des condamnations à mort et à des exécutions dès 1940. En outre à partir de l'été 1941, les Allemands décident de fusiller des otages en représailles des actions de la Résistance.

## 1.2 La répression vichyste en zone non-occupée 1940-1942

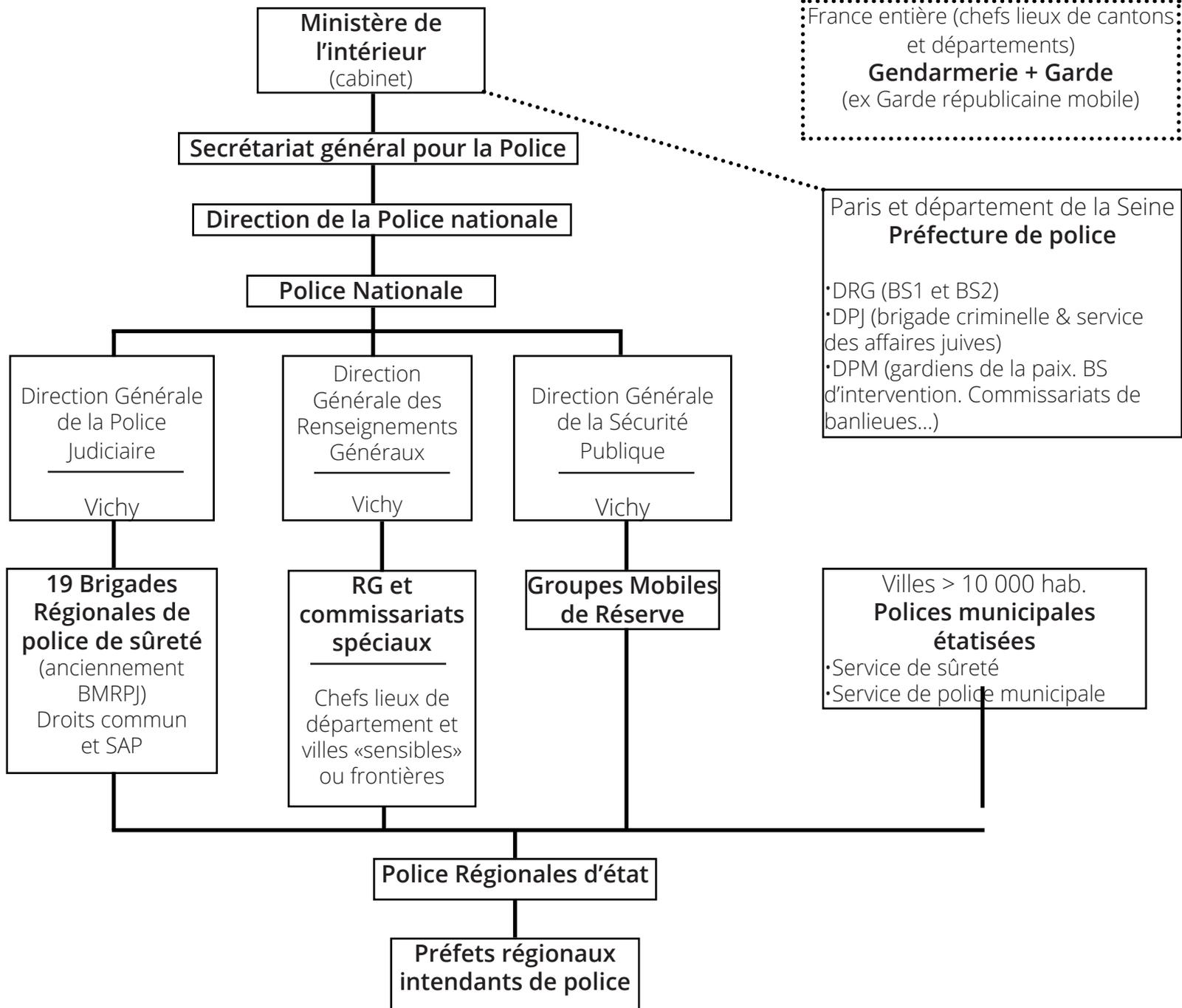
L'État français né à l'été 1940 est un régime autoritaire, où le maréchal Pétain cumule pouvoir exécutif et législatif. La régénération morale qu'il veut imposer passe par la mobilisation des éléments dits sains et par l'exclusion des autres désignés par l'expression « l'anti-France », à savoir : communistes, Juifs, francs-maçons, étrangers. Le temps est aux listes « d'indésirables », de personnes dangereuses pour l'ordre public. Dans ce nouvel état autoritaire, il faut réorganiser, centraliser. En avril 1941 sont instaurés les préfets de région, chargés du maintien de l'ordre et des affaires économiques.

Une autre évolution bouleverse l'organisation de la répression vichyste : la loi du 23 avril 1941 qui étatique la police, jusque-là essentiellement municipale, et désormais placée sous la direction des nouveaux préfets de région. En juillet 1941, la création des Groupes mobiles de réserve (GMR) forts de 6000 hommes vient renforcer la Direction de la Sécurité Publique. En parallèle, des sections spécialisées voient le jour, comme le service des Sociétés secrètes (SSS), la Police aux questions juives (PQJ) et un service Police anticommuniste (SPAC). Un nouvel organigramme se met donc en place.

À cette période le principal ennemi reste le communisme. En effet, depuis l'interdiction du Parti communiste français le 26 septembre 1939, et plus encore après l'instauration du régime de Vichy, les menées « antinationales » communistes sont particulièrement surveillées par les services policiers français.

Le 22 octobre 1940, le préfet de l'Ain indique au ministère de l'Intérieur qu'une « opération d'envergure » a été menée contre les milieux communistes, à Bourg-en-Bresse, à Oyonnax et dans d'autres localités du département (Archives départementales de l'Ain, 180W 107). Plus d'une quinzaine d'arrestations ont été effectuées. René NICOD, député-maire d'Oyonnax en fait partie. Il est interné pendant toute l'occupation à Evaux-les-Bains (Creuse). D'autres vagues d'arrestations suivront.

# Les «Polices françaises» en 1942



**Polices auxiliaires**  
Créées en 1942  
N'appartiennent pas à la police officielle, même si des policiers de métier peuvent y être détachés

**SSS**  
Police antimaçonnique

Police des questions juives  
**PQJ**  
(devient la SEC à l'été 1942)

Service de police anticommuniste  
**SPAC**  
Devient le **SRMAN** à l'été 1942

## 2. NOVEMBRE 1942-MAI 1944 : La répression menées par la SIPO-SD

### 2.1 Une nouvelle configuration après l'invasion de la zone Sud

Le 11 novembre 1942, la Wehrmacht envahit la zone Sud et occupe dorénavant la totalité de la France, alors que la partie Sud-Est du pays est placée sous le contrôle des forces armées italiennes (jusqu'en septembre 1943). L'Ain subit alors une double occupation : allemande et italienne. Cela provoque une véritable cassure au sein de la population, relevée par le préfet de l'Ain dans son rapport de décembre 1942 (Archives départementales de l'Ain, 180 W 103, rapports du préfet de l'Ain du 4 janvier 1943) ; même la figure du Maréchal n'est plus épargnée par les critiques.

Dans cette fiction selon laquelle Vichy aurait une utilité aux côtés du Reich, et à laquelle le régime de Pétain se raccroche, les forces de l'ordre apparaissent comme l'une des dernières cartes à jouer pour espérer tirer profit de la « collaboration ». Cette nouvelle configuration amène également l'installation de services militaires allemands en zone Sud. Mais pour entretenir l'illusion d'un gouvernement de Vichy souverain, le MBF n'exerce pas officiellement les « droits de la puissance occupante ». Des états-majors de liaison sont installés dans toutes les préfectures de zone Sud occupées, dont Bourg-en-Bresse, et sont accompagnés de sections administratives et économiques.

Les services du contre-espionnage militaire allemand (Abwehr) suivent évidemment les troupes d'occupation. Un nouvel acteur entre également sur la scène répressive en zone Sud : les services de la SIPO-SD (Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst, police de sûreté d'État et services de sécurité du parti nazi), que l'on résume traditionnellement par l'acronyme « Gestapo ». À l'origine, la Geheime Staatspolizei (ou Gestapo) naît en Allemagne en 1933 avec l'arrivée des nazis au pouvoir. Elle est alors une des divisions de la Sipo. Véritable police politique secrète, elle est chargée de réprimer les actes de haute trahison et d'espionnage. Elle contrôle l'opinion publique et les activités politiques ; elle surveille les frontières et s'occupe du suivi des dossiers des internés des camps de concentration. Quant au SD, il s'agit du service de sécurité des SS (Schutzstaffeln «échelons de protection»), branche armée du parti nazi, chargé de collecter des renseignements sur leurs ennemis.

Le 1er juin 1942, en France, en zone occupée, la Sipo-SD remplace le MBF à la tête de la répression. Le nouveau Chef supérieur des SS et de la police obtient tous les pouvoirs de police, la conduite de la politique de représailles et celle de la collaboration policière avec les forces françaises. Il peut désormais « donner des instructions » à ces dernières. Suite à l'invasion de la zone Sud des Commandants régionaux de la Sipo-SD (des Kommandeur, KdS) sont installés. Le département de l'Ain dépend de celui de Lyon confié à Werner Knab. Son territoire d'action couvre dix départements mais aucune antenne de la Sipo-SD n'est installée dans l'Ain. La présence italienne, qui protège de fait l'est du département, explique en partie ce choix.

Le service IV de la Sipo-SD de Lyon se charge de la lutte contre la Résistance. Il est dirigé par Klaus Barbie (auparavant il avait été nommé chef de la sécurité à Gex). Cette période de l'hiver 1942-1943 marque également un tournant dans l'histoire de la Résistance. Alors que jusqu'au printemps 1942, seul le PCF était engagé dans la lutte armée, désormais le général De Gaulle donne l'autorisation de passer à « l'action immédiate ». La création d'une armée secrète en octobre 1942 confirme cette nouvelle orientation et marque une des étapes de l'unification de la Résistance, conduite par Jean Moulin.

Mais un événement accélère le développement de cette Résistance encore essentiellement urbaine. Il s'agit de l'envoi forcé d'ouvriers en Allemagne. L'échec des départs volontaires et les besoins de plus en plus importants et urgents du Reich conduisent à une réquisition forcée. D'abord avec la loi du 4 septembre 1942, puis avec l'instauration d'un Service du travail obligatoire par la loi du 16 février 1943. Le STO concerne les jeunes gens nés entre le 1er janvier 1920 et le 31 décembre 1922 et les exemptions sont moins nombreuses que dans la loi de 1942. Or ces lois, initient un vaste mouvement de désobéissance civile.

Département agricole et boisé, avec une partie montagneuse (Bugey, Pays de Gex), l'Ain abrite dès l'hiver 1942-1943 des refuges de réfractaires qui cherchent à échapper au travail en Allemagne. En juin, le préfet constate que « seuls » 324 jeunes se sont présentés au départ sur les 1600 travailleurs demandés au département (voir l'article de Gilles Vergnon, « L'Ain et la France, l'Ain en France 1940-1944 : microcosme et miroir grossissant » dans L'Engagement résistant dans l'Ain, p.77). Une minorité de ces réfractaires rejoignent les maquis naissants. Dans l'Ain, Henri Petit, dit « Romans » a reçu pour mission de transformer ces maquis en unités combattantes.

## 2.2 Le dispositif répressif et les aiguillages de la Sipo-SD : fusillés, déportés ou massacrés

La répression de la Résistance constitue l'objectif essentiel des services allemands alors que se profile le débarquement allié. Cette dimension sécuritaire de l'Occupant est accrue par le développement des maquis.

Autre élément qui modifie le dispositif répressif : le choix de la guerre totale. Il impose la mobilisation de toutes les ressources du Reich. Les détenus du système concentrationnaire en font partie. D'où l'impact sur les déportations. Il faut désormais alimenter en « esclaves » la machine de guerre allemande. Cela se traduit en France par la multiplication des déportations dans des convois massifs. Néanmoins, les autres dispositifs répressifs ne sont pas abandonnés.

Dès lors les deux objectifs répressifs cohabitent : le besoin de main d'œuvre concentrationnaire, la radicalisation de la lutte contre la Résistance. L'organisation du dispositif répressif est d'ailleurs revue afin de servir au mieux la concordance de ces deux objectifs. C'est pourquoi les départs de petits convois sécurisés pour les détenus jugés les plus dangereux sont maintenus. De même, les exécutions se poursuivent.

En fonction, de la dangerosité d'un détenu, les services de la Sipo-SD (dans l'Ain, il s'agit de ceux de Lyon) opèrent quotidiennement des choix de procédures [que Thomas Fontaine appellent « aiguillages répressifs »] qui expliquent qu'un détenu est fusillé (après avoir été condamné à mort par un tribunal militaire) ou déporté (dans un petit ou grand convoi). Pour les Allemands, un résistant dangereux désigne un résistant armé, qui procède à des attentats ou des sabotages, qui fournit des renseignements militaires aux Alliés. Les membres des Francs-tireurs-partisans (branche armée de la résistance communiste) sont d'emblée intégrés à cette catégorie. Plusieurs cas de résistants de l'Ain illustrent ce tri effectué par les services allemands.

### Exemple 1 : Marius Marinet

Chef de l'Armée secrète de Bellegarde-sur-Valserine, il est arrêté le 24 novembre 1943. Identifié rapidement comme un résistant dangereux, son affaire est renvoyée au tribunal militaire de la Feldkommandantur 560 de Besançon. Classé « NN », son procès doit se tenir dans un tribunal civil du Reich (Breslau en Silésie, pour les « NN » français). Des déportations en petits convois sont organisées vers le camp de concentration de Natzweiler-Struthof (en zone annexée) où sont détenus les prisonniers « NN » en attente de jugement. MARINET quitte la gare de l'EST le 28 janvier 1944 pour le camp du Struthof où il meurt le 29 mars 1944.

### Exemple 2 : Paul Sixdenier

Jeune résistant de l'Ain, maquisard depuis octobre 1943, il participe au défilé du 11 novembre 1943 à Oyonnax. Il est arrêté au retour d'une mission de sabotage aux usines Schneider du Creusot le 16 décembre 1943. Il est condamné à mort par le tribunal militaire de Dijon le 21 janvier 1944 et fusillé huit jours plus tard au stand de Montmuzard.

### Petits convois de « NN Gestapo »

Si la Sipo-SD considère que la peine de mort ne sera pas prononcée assez rapidement et qu'elle souhaite une déportation rapide sécurisée, elle ne remet pas ces détenus qu'elle juge les plus dangereux à la justice militaire, mais élabore au printemps 1943 une procédure inspirée des petits convois « NN » de 1942 et qui a pour finalité le maintien dans un camp de concentration. Les hommes transitent par le camp frontalier de Sarrebruck Neue Bremm avant d'arriver au camp définitif, les femmes passent par la prison d'Aix-la-Chapelle avant le camp de Ravensbrück. Ces prisonniers sont désignés par la terminologie « NN Gestapo » et sont classés selon leur dangerosité de I à III (ces derniers sont envoyés au camp de Mauthausen). Cette procédure est supprimée en avril 1944.

### Les convois massifs de détenus de sécurité

Ces convois massifs dirigés vers les grands camps centraux du système concentrationnaire, formés de détenus non jugés, représentent l'essentiel des effectifs de déportés et ont symbolisé, à travers les wagons à bestiaux – le début de l'enfermement concentrationnaire. Au départ, il s'agit d'une procédure exceptionnelle destinée à fournir de la main-d'œuvre aux camps de concentration. A partir du deuxième semestre de 1943, Berlin réclame des déportations massives pour l'aménagement du site souterrain secret de Dora, consacré au programme ultrasecret d'armes nouvelles. Cette période du second semestre 1943 est sans doute aussi celle où les services policiers nazis conjuguent le mieux leurs objectifs répressifs et ceux imposés par la « guerre totale ». Alors que les résistants les plus compromis dominent dans les petits convois spéciaux de « NN », les non-résistants et les opposants les moins dangereux (réfractaires au STO, victimes des rafles de représailles) forment des convois massifs pour Buchenwald-Dora.

Cette opération menée en représailles d'actions de la Résistance – officiellement l'attaque de deux collaborateurs de Nantua, mais le défilé des maquisards le 11 novembre 1943 n'y est sans doute pas étranger – conduit à l'arrestation de 150 hommes de 18 à 40 ans. La plupart seront déportés vers le camp de concentration de Buchenwald dès janvier 1944.

Toutefois de plus en plus de résistants complètent ces convois massifs devenus un outil essentiel de la répression de la Résistance (plusieurs cadres résistants de l'Ain se trouvent dans les mêmes wagons que les raflés de Nantua).

Les besoins de main d'œuvre s'accroissant avec la « guerre totale », les déportations se poursuivent jusqu'au débarquement de Normandie. La Sipo-SD puise dans trois « viviers » de prisonniers : les résistants, les internés majoritairement communistes et les victimes de rafles de représailles (catégorie à laquelle appartient la majorité des déportés de l'Ain en 1944, du fait des trois grandes opérations menées dans le département).

### **2.3 La collaboration policière avec Vichy**

La collaboration policière est un élément important dans la répression menée dans le département. Le premier enjeu est celui de l'information. Le cœur des accords policiers signés en août 1942 entre Karl Oberg (chef supérieur de la police allemande en France occupée) et René Bousquet (secrétaire général à la Police) porte sur la question communiste.

Les polices françaises sont également actives dans la lutte contre groupes dits « nationaux » de la Résistance, gaulliste notamment.

Néanmoins, si Vichy veille à l'application de ses lois et notamment celles portant sur les réquisitions de main d'œuvre, cela ne satisfait pas l'Occupant, inquiet de la fidélité des forces de l'ordre française en matière répressive. C'est une des raisons essentielles de l'arrivée au pouvoir de la Milice en janvier 1944, portée par la Sipo-SD. Son chef, Joseph Darnand, devient secrétaire général au Maintien de l'Ordre. Créée en janvier 1943, la Milice installe des services départementaux, dont un à Bourg-en-Bresse. Comme ailleurs, ses éléments armés – la Franc-Garde – ne se mettent en place qu'à l'été 1943. Les miliciens stationnés dans l'Ain agissent essentiellement hors département (comme aux Glières en avril 1944) ; ce ceux du Rhône ou de Saône-et-Loire qui y interviennent (comme lors des rafles menées à Bourg-en-Bresse après le 6 juin 1944).

Du fait de son accession au pouvoir, la Milice joue un rôle de premier plan dans la répression. Le 19 mai 1944, une circulaire de Darnand transmise au préfet de l'Ain confirme que la Milice peut procéder à des opérations de maintien de l'ordre, seule ou aux côtés des forces de police.

## 2.4 La répression en zone italienne novembre 1942 - septembre 1943

Il faut rappeler que la présence italienne est peu importante dans le département en terme d'effectifs : 800 hommes occupent six communes. Cela laisse à penser que la répression y est sans doute faible, marquée par des incidents. La lutte contre les maquis est surtout menée en Savoie et Haute-Savoie. Toutefois, les études manquent pour déterminer précisément leur rôle joué en matière de répression et notamment leurs liens avec les services allemands.

## 3. Radicalisation : la répression menée contre les maquis de l'Ain en 1944

### 3.1 Éradiquer les maquis

Fin 1943, l'horizon devenu évident d'un débarquement allié radicalise la répression allemande en France occupée. L'urgence impose, pour frapper toujours davantage la Résistance, d'user de méthodes de plus en plus expéditives. Dans cette « lutte contre les bandes terroristes » et les « partisans », la population civile est systématiquement frappée. Il s'agit de couper les liens des maquis avec les zones « infestées » inutilisables par les résistants, en brûlant les maisons, en détruisant le ravitaillement, en arrêtant les hommes en âge de travailler. L'ordonnance du 3 février 1944, du maréchal Sperrle, adjoint du commandant en chef du front de l'ouest, est un tournant dans cette escalade des représailles : elle ordonne à la troupe de « répliquer tout de suite en ouvrant le feu » en cas d'attaque « terroriste », autorisant ainsi les abus sous couvert de légitime défense. Le 4 mars 1944, un ordre complémentaire de Berlin prescrit que les « francs-tireurs » capturés à la main doivent être fusillés et non plus livrés aux tribunaux militaires. Tous ceux qui ne sont pas pris en flagrant délit doivent toujours être condamnés à mort, mais lors de procès expéditifs après lesquels ils doivent être rapidement exécutés.

Dans cette lutte, si les services policiers et de contre-espionnage allemands sont toujours à la manœuvre, les militaires retrouvent un rôle de premier plan dès lors qu'il faut recourir à des opérations militaires d'envergure. Les forces de l'ordre de Vichy et la Milice collaborent à cette radicalisation de la répression.

### 3.2 Les opérations Korporal et Frühlingswind

Quatre grandes opérations militaires sont menées en France occupée par les Allemands entre février et avril 1944 pour lutter contre les maquis, dont deux dans l'Ain. La première, l'action Korporal, s'y déroule entre le 5 et le 13 février. Près de 2500 soldats et policiers allemands de la 157e division de réserve, la 272e division d'infanterie et des commandos de la Sipo-SD se déploient à l'est du département, d'Ambérieu à Bellegarde, pour détruire les poches de résistance. Du fait des conditions climatiques, l'action est arrêtée sans que les maquis subissent de pertes sérieuses. Mais la population est la cible de représailles violentes : près de 45 personnes sont tuées, 340 autres sont arrêtées dont la très grande majorité est ensuite déportée, essentiellement dans le convoi quittant Compiègne pour Mauthausen le 22 mars.

Après avoir anéanti le maquis des Glières en Haute-Savoie et mené une opération sanglante en Dordogne et en Corrèze, les Allemands lancent une nouvelle opération dans l'Ain et le Jura, l'action Frühlingswind, du 7 au 17 avril. Les soldats de la 157e division de réserve, qui forment les « commandos de chasse », épaulés de policiers de la Sipo-SD, firent plus de 40 victimes dans l'Ain, là encore majoritairement civiles. Les dizaines de personnes arrêtées seront majoritairement déportées, notamment dans un transport dirigé vers Buchenwald le 12 mai. De nombreuses fermes sont incendiées. Les méthodes éprouvées lors des opérations précédentes sont réutilisées avec force et application.

### 4. La répression meurtrière de l'après 6 juin : l'opération Treffenfeld

Dans les heures qui ont suivi le débarquement, une partie de l'Ain a été libérée par la Résistance ; la République a été proclamée à Nantua et Oyonnax. Les Allemands lancent une nouvelle opération militaro-policière d'envergure pour reprendre le contrôle du territoire et de ses axes de communication stratégiques. Ce sont près de 6000 hommes qui sont déployés en trois groupes de combat pour avancer autour d'Oyonnax. Leurs ordres sont cette fois de ne pas faire de prisonnier, mais d'avoir recours à des mesures radicales. « Votre Résistance a voulu la « petite guerre », elle aura la « vraie guerre » prévient un officier de liaison allemand aux autorités françaises. La rafle menée à Bourg-en-Bresse le premier jour de l'opération, le 10 juillet, sans doute menée par Klaus Barbie, le chef du service IV de la Sipo-SD de Lyon, illustre cette volonté. Comme lors des rafles précédentes, très tôt le matin, la ville est bloquée. Tous les hommes de 17 à 45 ans sont appelés. Plus de mille personnes sont ainsi rassemblées dans la cour de la préfecture et deux hommes accusés de résistance sont exécutés froidement devant elles. Jusqu'au 19 juillet, date de la fin de l'opération, plusieurs villages – Dortan, Moirans-en-Montagne, Longchaumois, Cerdon, Lavancia ou Pressiat – sont détruits. Plusieurs massacres collectifs – à Neuville-sur-Ain, Nantua, Charchilla et Dortan – montrent encore une fois que la population, accusée de soutenir les « terroristes », est une cible systématique. En dehors des maquisards tués au combat, plus de 200 personnes sont massacrées dans l'Ain durant Treffenfeld, et des dizaines d'autres sont déportées.

## Conclusion

Le département de l'Ain se révèle un cas d'étude particulièrement significatif pour comprendre les différentes configurations de la répression qui s'est déroulée en France de 1940 à 1944. Il offre notamment un double éclairage sur la répression entre 1940 et 1942, l'une menée par les services français de Vichy en zone non occupée, l'autre par l'Occupant dans le pays de Gex. L'Ain est également l'un des départements permettant d'étudier les changements et les permanences d'une répression désormais confrontée à la question des maquis. Au total, sans surprise, le poids de l'année 1944 ressort très nettement, tout comme le prix payé par les victimes civiles. Il faut noter enfin que plusieurs travaux de recherches seraient à mener pour affiner le tableau de la répression dans l'Ain.

Cette synthèse reprend les principales notions développées dans le travail de recherche mené par l'historien Pierre-Jérôme Biscarat pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain en 2014. Afin d'apporter les éléments les plus pertinents à la préparation du CNRD, la partie consacrée au sauvetage a été volontairement réduite.

### 1. Les persécutions antisémites françaises

#### 1.1. 1940-1941 : La mise en place des premières mesures.

Dès l'été 1940, le gouvernement de l'État français met en place des lois xénophobes. Celles-ci ne répondent pas à une demande qui aurait été formulée par le régime nazi mais sont de l'initiative du régime de Vichy. Ces lois ne visent alors pas spécifiquement les Juifs sans les en exclure pour autant.

Après cette première série de lois, le mois de septembre voit la mise en place des premières mesures visant uniquement les Juifs. Ainsi à partir du 27 septembre 1940, dans la zone nord, les Juifs doivent se faire recenser et faire apparaître « entreprise juive » sur les vitrines des magasins. Le 3 octobre, le premier « statut des Juifs » est adopté en conseil des ministres présidé par le maréchal Pétain. Le lendemain, une loi permet l'internement des Juifs étrangers ou apatrides et les assigne à résidence. Le 7 du même mois, le décret Crémieux de 1870 accordant la nationalité française aux Juifs d'Algérie est abrogé. Ainsi les Juifs sont exclus de la société qu'ils soient français, étrangers ou d'Afrique du nord. En juin 1941, durcissant la politique antisémite d'État, un second « statut des Juifs » entraîne un recensement de tous les « Israélites » présents

sur le territoire (zone sud y compris) ains. Durant cette première année, ce sont plus de cinquante lois en rapport direct ou indirect au statut des Juifs.

En septembre 1941, la préfecture de l'Ain recense la présence de 399 Juifs : 386 étrangers et 13 Français. Pour une population d'environ 300 000 personnes, les Juifs représentent à peine 0,2 % des habitants de l'Ain. Ce faible nombre n'empêche pas les administrations publiques du département de mettre en œuvre une politique de contrôle et d'exclusion.

La loi du 4 octobre 1940, entre autres conséquences, provoque en 1942 des dizaines d'arrestations à l'encontre de Juifs résidant dans de nombreuses communes comme Hauteville, Pont d'Ain, Pont-de-Vaux ou Bourg-en-Bresse. Ils sont alors arrêtés sur ordre de la préfecture en application de la loi puis conduits sous escorte en bus jusqu'à Mâcon ou Lyon avant d'être transférés en train dans les camps d'internement du sud comme Gurs ou Rivesaltes.

Les Groupements de Travailleurs Etrangers (GTE) ont été créés après une loi du 27 septembre 1940 et répondent à une politique d'exclusion visant les étrangers jugés responsables de la défaite. Constitués d'hommes, réfugiés espagnols et Juifs étrangers, les GTE sont utilisés en zone Sud comme main-d'œuvre pour l'agriculture, l'industrie, la voirie ou l'exploitation forestière. En 1941, dans la totalité de la zone sud, 39 000 étrangers sont répertoriés dans les GTE. Dans le département de l'Ain on répertorie le 128e GTE à Ambérieu-en-Bugey, le 144e à Leyment, pour les exploitations agricoles et forestières ; le 550e à Torcieu pour l'administration des Eaux et Forêts. En 1942, l'effectif global de ces GTE de l'Ain est de 580 hommes.

## **1.2. Les rafles organisées par l'administration française**

En 1942, les nazis incluent concrètement la France dans la mise en œuvre d'un plan d'extermination de tous les Juifs d'Europe. Vichy n'échappe pas à la logique nazie des déportations. Sur la question juive, en effet, l'État français perd peu à peu de son autonomie. Les nazis reprennent la main et incluent la France dans la mise en œuvre de la « Solution finale ». Pétain et ses ministres ne sont donc pas à l'origine de la déportation des Juifs de France. Cependant, le régime va accepter de cautionner la mise en œuvre de cette politique. L'antisémitisme d'État, dont témoignent les premières mesures discriminatoires, vient se greffer sur la logique nazie. Dès le printemps 1942, le responsable de la SS

en France, Karl Oberg, négocie l'organisation des déportations des Juifs de France avec Pierre Laval, chef du gouvernement, et René Bousquet, secrétaire général à la police de Vichy. L'enjeu des négociations porte sur la question de l'arrestation et du transport des Juifs français. Pour ne pas abdiquer sa souveraineté, Vichy s'y refuse. Livrer un citoyen français, même Juif, est un renoncement ultime pour un Etat. D'autre part, Vichy craint les réactions négatives de l'opinion publique. Finalement, un accord est trouvé début juillet. Il porte sur l'arrestation de 30 000 Juifs étrangers : 10 000 pour la zone occupée et 20 000 pour la zone « libre ».

Le cas de la zone occupée est réglé, en grande partie, les 16 et 17 juillet 1942 à Paris où 4 500 policiers français arrêtent 13 152 Juifs étrangers : 3 118 hommes, 5 919 femmes et 4 115 enfants.

Début août, c'est au tour de la zone sud, dite « libre », de livrer les Juifs. Le quota est fixé à 10 000 personnes. Il s'agit d'une zone non-occupée, c'est-à-dire sans soldats allemands, ni autorité allemande, où le gouvernement de Vichy est souverain. Entre le 6 et le 12 août 1942, pas moins de quatre convois sont dirigés vers Drancy, emportant 3 429 Juifs capturés dans les camps d'internement dont Gurs, Rivesaltes, Les Milles et Noé. La liquidation des Juifs étrangers des Groupements de Travailleurs Etrangers (voir l'exemple du Groupements de Travailleurs Etrangers de Ruffieux plus bas) s'effectue dans le contexte précis de cette collaboration meurtrière.

Malgré sa faible population juive, l'Ain, comme tous les départements de la zone non-occupée, doit contribuer à fournir son quota de Juifs étrangers. Le 26 août 1942, sur les 23 Juifs raflés par les services de police, 11 seront finalement transférés sur Drancy en vue de leur déportation vers Auschwitz.

La seconde rafle est exigée par les Allemands en représailles suite à un attentat commis à Paris. Le préfet régional de Lyon ordonne au préfet de l'Ain, Louis Thoumas, le 20 février 1943, l'arrestation de « 20 Israélites étrangers ». Seulement sept personnes sont arrêtées, et parmi elles, quatre sont déportées dans les centres de mises à mort de Majdanek et Sobibor en Pologne.

Le 21 août 1943, les Allemands exigent des adultes Juifs étrangers pour les employer de force à l'édification du mur de l'Atlantique. Le 24 août, les gendarmes français procèdent à l'arrestation d'une quarantaine de personnes à Bourg-en-Bresse, Belley et Trévoux. Ces hommes sont internés à l'école Bichat de Bourg-en-Bresse. Le 25 août, après des négociations avec la préfecture, René Nodot, du Service social des étrangers, parvient à les faire libérer.

VICHY, le 9 Avril 1941.

Secrétariat d'Etat à  
l'EDUCATION NATIONALE  
et à la Jeunesse

Direction de  
l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale  
et à la Jeunesse

A Messieurs les Préfets.

**CIRCULAIRE**

ARCHIVES DE L'AIN  
SECRETARIAT D'ETAT

La loi du 3 Octobre 1940 portant statut des Juifs stipule en son article 2 que l'exercice de tout mandat, dans les juridictions d'ordre professionnel et dans les assemblées issues de l'élection, est désormais interdit aux Juifs.

Doit être considéré comme Juif, au terme du texte législatif toute personne issue de trois grands-parents juifs ou de deux grands-parents de la même race si son conjoint lui-même est Juif.

Il vous appartient, en exécution de ces prescriptions qui sont applicables aux membres du Comité Départemental de l'Enseignement Technique et aux membres des commissions locales professionnelles, de procéder à une enquête immédiate sur l'ascendance de ces personnalités.

Chaque membre de ces assemblées devra signer la formale ci-jointe après y avoir inscrit les noms et prénoms de ses père, mère, grands-parents paternels et maternels. S'il est marié, les mêmes renseignements seront fournis sur son conjoint.

En exécution de l'article 7 de la loi précitée, les membres juifs de ces assemblées devront cesser immédiatement leurs fonctions.

Il sera pourvu à leur remplacement dans le moindre délai.

J'attache beaucoup de prix à recevoir votre réponse avant la fin du présent mois.

PAR AUTHOISATION :  
Le Directeur Général de  
l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :  
H. LUC

*avec locaux professionnels*  
*Bourg*  
*Bellefleur*  
*Agny*  
*Andeville*  
*Billières*

*Voir avec M. Lammont*

Circulaire du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale enjoignant les préfets à enquêter sur l'ascendance des personnels de l'enseignement technique en application de la loi sur le statut des Juifs leur interdisant tout exercice professionnel dans la fonction publique  
9 avril 1941  
Archives départementales de l'Ain, 180W110

ETAT FRANCAIS  
VICE PRESIDENCE DU CONSEIL  
CENSURE REGIONALE DE  
BOURG-en-BRESSE  
Préfecture de l'Ain  
Tel. 2.65  
N° 9.881/A.2

BOURG-en-BRESSE, le 3 NOVEMBRE 1941.

Le Chef Régional de la Censure  
à Bourg-en-Bresse (Ain)

à Monsieur le PREFET DE L'AIN

**OBJET**

Départ de M. WURMSER.

Donnant suite à l'application du statut des Israélites et à la décision prise par Monsieur le Chef du Service Central de Presse et de Censure Monsieur Jean WURMSER, censeur principal de 3<sup>e</sup> classe à BOURG-en-BRESSE, a cessé ses fonctions le 31 Octobre 1941. Il a été rayé du contrôle du Personnel de la Censure de la 7<sup>e</sup> Division à dater du 1<sup>er</sup> Novembre 1941.

STATUT DES JUIFS  
CENSURE REGIONALE DE  
BOURG  
ARCHIVES DE L'AIN  
SECRETARIAT D'ETAT

ARCHIVES DE L'AIN  
SECRETARIAT D'ETAT

Radiation de la fonction publique de Jean Wurmser, censeur à Bourg-en-Bresse en application de la loi sur le « Statut des Juifs »  
3 novembre 1941  
Archives départementales de l'Ain, 180W110

## *L'exemple de la rafle du 26 août 1942 : le Groupement de travailleurs étrangers de Ruffieux*

Le 11 août 1942, Yves Fourcade, directeur de la police du territoire et des étrangers, planifie l'arrestation d'un millier d'hommes juifs des Groupements de Travailleurs Etrangers (GTE) aux environs du 23 août pour être acheminé en zone occupée. Des instructions sont adressées aux responsables des GTE pour le transfert des travailleurs étrangers juifs entrés en France après le 1er janvier 1936. Afin d'augmenter les effectifs, les critères de sélection s'élargissent. Après le 18 août de la même année, ils concernent les travailleurs juifs étrangers entrés en France après le 1er janvier 1933. Les chefs des GTE désignent alors les lieux de rassemblement afin que la SNCF soit avertie.

Durant la guerre, Ruffieux est un petit village savoyard de moins de 600 habitants implanté au nord du lac du Bourget dans la région de la Chautagne. Il est situé à 5 kilomètres de Culoz (Ain) et à 20 kilomètres de la sous-préfecture de Belley (Ain). La commune est entourée de marais. Pour les assainir, une main d'œuvre importante doit être mobilisée. Elle est fournie, en partie, dans le cadre des Groupements de Travailleurs Etrangers (GTE). À la fin de l'année 1940, le GTE de Ruffieux est composé de travailleurs espagnols puis de travailleurs juifs étrangers, eux-mêmes séparés des autres internés dès l'automne 1941. Ils sont nommés par l'administration de Vichy : « Groupes palestiniens ». En avril 1942, ce camp est considéré comme un camp « spécifiquement juif » regroupant près de « 250 Israélites ». À l'exception d'une maigre prime, ils ne touchent aucun salaire. Le ravitaillement est à leur charge ainsi que les frais d'entretien. Le régime des compagnies « palestiniennes » est particulièrement dur : hygiène et nourriture insuffisantes, discipline sévère, équipements insalubres. Le 974e GTE de Ruffieux n'échappe à la règle. Les travaux imposés sont d'une grande pénibilité. Ils consistent en des tâches de débroussaillage, de creusement de chenaux, d'arrachage de joncs dans des canaux. Seuls quelques-uns sont placés chez des paysans.

Dans un télégramme du 14 août adressé à la préfecture de Savoie, il est annoncé que la date du 23 août est choisie pour le départ des travailleurs étrangers. Il est également précisé, entre autres, que la gare de Culoz dans le département de l'Ain, située à 5 kilomètres du 974e GTE de Ruffieux, est désignée comme « lieu d'enlèvement ». Le 17 août, 24 gendarmes arrivent au camp de Ruffieux en vue du transfert des internés Juifs vers la gare de Culoz.

Le 19 août, la préfecture de Savoie reçoit un télégramme de la direction de la police de Vichy dans lequel sont fixées les conditions de « l'enlèvement » : le convoi comprendra six wagons à bestiaux et un pour les bagages. Tout est planifié : de l'eau potable et un seau hygiénique est prévu pour chaque wagon ainsi que des vivres pour les gendarmes et pour les internés. Le voyage dure 2 jours. À la différence des travailleurs juifs, les gendarmes percevront 2 jours supplémentaires de vivres pour assurer leur retour, soit 4 jours de ravitaillement au total.

Le 24 août, une liste est signée par le « chef du convoi ». Elle comprend les 168 noms de ceux sélectionnés pour être déportés sur Drancy. La liste indique précisément le nom, le prénom et la compagnie d'origine des « partants » :

- 56 hommes du GTE de Ruffieux (Savoie)
- 104 hommes du GTE de Savigny (Rhône)
- 8 hommes du GTE de Pontavenaux (Saône-et-Loire)

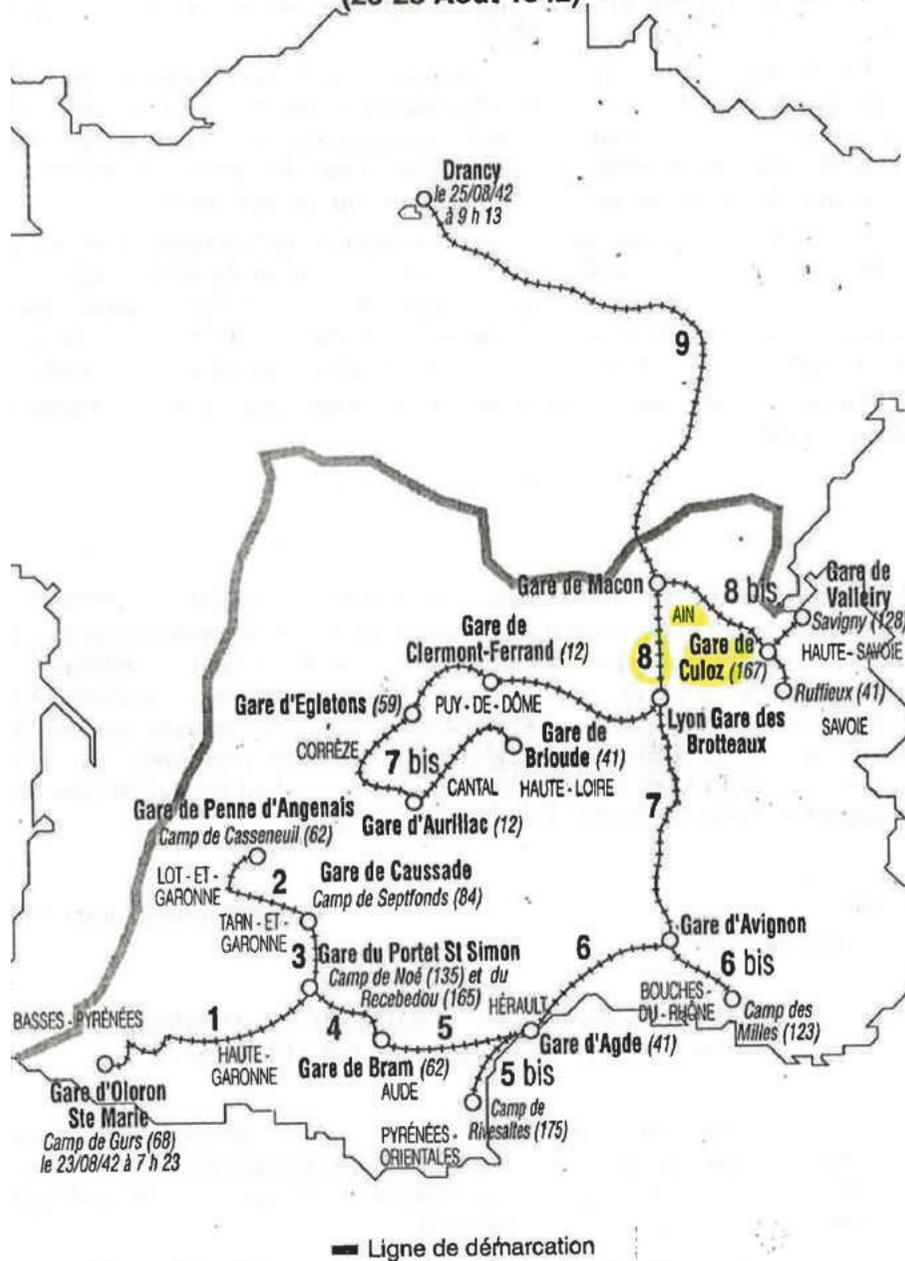
Les hommes des GTE de Savigny et Pontavenaux ont été acheminés à Ruffieux quelques jours avant la date du départ afin de simplifier la jonction avec le convoi principal. Dans un document adressé à la préfecture de la Savoie, le chef du 974e GTE de Ruffieux donne des appréciations sur 43 hommes de son GTE entrés en France après 1936: si la majorité est célibataire, certains sont mariés avec enfant(s). Tous sont réputés comme « servant bien ou assez bien ». Cédric Brunier a pu restituer la nationalité des 152 travailleurs étrangers : 80 sont Allemands ; 39 Autrichiens, 21 Polonais, 5 Tchécoslovaques, 3 apatrides, 3 de nationalité indéterminée et 1 Luxembourgeois.

Un document daté du 25 août 1942 dresse le « Plan de rassemblement des étrangers » commune par commune, heure par heure (voir en annexe). Six wagons à bestiaux (et un wagon à bagages) emportent les 168 travailleurs Juifs étrangers de la gare de Culoz pour rejoindre un convoi principal à la gare de Maçon.

Il s'agit de la seule et unique déportation de Juifs ayant eu lieu depuis une gare du département de l'Ain. Ils sont transférés sur Drancy puis déportés à Auschwitz-Birkenau pour y être assassinés dans les chambres à gaz. L'itinéraire et la composition complexe de ce 5ème convoi de zone libre vers le camp de Drancy (en zone occupée) ont été reconstitués par Serge Klarsfeld (Le calendrier de la persécution des Juifs en France, « Juillet 1940 – août 1942 » (Vol. 2)). Ce convoi est constitué de 1 184 personnes de diverses provenances, dont 763 hommes de divers GTE auxquelles il faut ajouter 300 personnes des camps de Noé et Récébédou en Haute-Garonne.

Le noyau du convoi part de la gare du Portet-Saint-Simon (Haute-Garonne) le 24 août à 5h30 avec les 300 personnes des camps de Noé et Récébédou mais aussi avec 146 membres des GTE des camps de Casseneuil (Lot-et-Garonne) et de Septfonds (Tarn-et-Garonne) et 68 internés du camp de Gurs, arrivés quelques heures auparavant. Le convoi passe ensuite successivement par plusieurs localités où se sont adjoints des contingents supplémentaires en gare de Bram puis en gare d'Agde et d'Avignon avant d'atteindre la gare des Brotteaux à Lyon. Le convoi y effectue sa jonction avec le contingent venu de Corrèze et parti de la gare d'Egletons, avec celui venu de la Haute-Loire et parti de la gare de Brioude, avec celui venu du Cantal et parti d'Aurillac et avec celui venu du Puy-de-Dôme et parti de Clermont. De Lyon, le convoi s'est dirigé vers la ligne de démarcation via Mâcon où il a été rejoint par les travailleurs étrangers de Ruffieux partis de la gare de Culoz, 8ème jonction de ce 5ème convoi. Définitivement constitué, le convoi via Chalon-sur-Saône parvient à Drancy le 25 août à 9h13. Ce 5ème convoi reflète une mobilisation sans précédent de l'administration française pour tenir les objectifs négociés avec les Allemands au début de l'été 1942.

**ITINÉRAIRE RECONSTITUÉ  
DU 5ème CONVOI DE ZONE LIBRE  
VERS LE CAMP DE DRANCY EN ZONE OCCUPÉE  
(23-25 Août 1942)**



Les 1 184 Juifs du 5ème convoi de zone libre sont tous déportés de Drancy à Auschwitz par les convois :

- n° 24 du 26 août 1942 (avec 121 GTE partis de Culoz)
- n° 25 du 28 août (avec 32 GTE partis de Culoz)
- n° 27 du 2 septembre (avec 1 GTE parti de Culoz)
- n° 28 du 4 septembre (avec 1 GTE parti de Culoz)
- n° 29 du 7 septembre (avec 1 GTE parti de Culoz)

**Aucun n'est revenu d'Auschwitz.**

Carte publié in S. Klarsfeld, Le calendrier de la persécution des Juifs en France, op. cit, Vol 2, 2001, p. 847.

Après la déportation des Juifs des camps d'internement et des GTE, de grandes rafles sont organisées, le 26 août 1942, dans des centaines de communes réparties dans 25 départements de la zone libre. Le pointage du ministère de l'Intérieur indique 6 584 arrestations. Parmi eux, il y a plus de 450 enfants.

Pour le département de l'Ain, les rafles ont été méthodiques et ont mobilisés de nombreux agents publics alors que le nombre de Juifs à arrêter était relativement faible. De plus une note des Renseignements généraux indique « que les Israélites qui ont été arrêtés étaient bien vus de la population (...) et que c'est au milieu de manifestations touchantes de sympathie à leur égard que les services de police ont opéré le transfèrement. »

À partir de l'été 1942, le régime de Vichy passe de la logique d'exclusion à celle de la déportation. Sur pression allemande, elle entreprend une collaboration meurtrière arrêtant puis livrant aux Allemands les Juifs étrangers puis des Juifs de toute la France. Pour le département de l'Ain, trois rafles principales furent organisées par les forces de l'ordre françaises les 26 août 1942, 21 février et 24 août 1943. Au total, entre août et septembre 1942, 11 456 Juifs sont arrêtés. Un peu plus de 10 000 sont envoyés à Drancy pour être livrés aux Allemands. La France est le seul pays d'Europe, avec la Slovaquie, où des Juifs sont livrés aux nazis depuis une zone non-occupée.

En Suisse, voisine du département, ces « disparitions » provoquent une « impression » dans la population helvète où l'opinion publique s'alarme du sort des Juifs. Les Renseignements Généraux de l'Ain se saisissent de cette question comme le montre une note classée confidentielle du Commissaire Principal adressée au cabinet du Préfet de l'Ain.

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AIN

26 SEPT 1942

Cabinet du Préfet

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

Bellegarde, le 25 Septembre 1942

SÛRETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
BELLEGARDE

N° 7040

Le Commissaire Principal, Chef du Service des Renseignements Généraux du département de l'Ain

à Monsieur le PRÉFET de l'Ain (Cabinet)  
BOURG

**CONFIDENTIEL**  
*Handwritten: MU Cabinet*

OBJET: Répercussion en Suisse des persécutions infligées aux enfants israelites en France.

*Vertical handwritten notes:*  
DISTRIBUÉS:  
Le PRÉFET de l'Ain (Cabinet)  
Le Commissaire Divisionnaire, Chef du Service régional des Renseignements Généraux à LYON.  
Le Directeur des Renseignements Généraux à VICHY.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'information suivante qui émane d'une source paraissant sérieuse provenant de Genève:

Il y a en France 8.000 enfants israelites. Or, on a constaté ces derniers temps qu'il n'en restait plus que 6.000. Deux Mille enfants juifs ont disparu. Des recherches effectuées en tous lieux utiles ont été vaines. Cette disparition a produit en Suisse une forte impression.

Des bruits divers circulent en Helvetie qui alarment la population par leur éloquence tragique. Les uns disent que les Allemands les auraient fait assassiner, d'autres affirment qu'ils les auraient déportés on ne sait où. D'autres enfin rapportent que dans les hautes sphères allemandes, on déclare qu'en faisant disparaître quelques milliers d'enfants juifs ils assureront pour l'avenir une période de 50 ans de paix au moins.

La Croix-Rouge Suisse est actuellement en déficit de 10 millions de francs suisses soit 500.000.000 de francs français.

On sait que la caisse de la Croix-Rouge suisse est alimentée par des souscriptions et des dons provenant de la population. A la suite de cette disparition, le peuple suisse a fait savoir qu'il ne contribuera plus à alimenter la caisse de la Croix-Rouge qui sert actuellement à subvenir aux besoins de milliers d'enfants français reçus en Suisse. Et ceci pour protester contre la France qui accepte les persécutions d'enfants juifs.

Le Président de la Croix-Rouge suisse compte se rendre incessamment à VICHY pour entretenir de cette grave question le MARÉCHAL PÉTAIN.

Le Commissaire Principal  
Chef de Service

*Handwritten signature: Kitchakov*

S. N. 44941, n° 8



Rapport du commissaire principal, chef du Service des Renseignements généraux du département de l'Ain au préfet de l'Ain sur la répercussion en Suisse des persécutions infligées aux enfants israélites en France, 25 septembre 1942, Archives départementales de l'Ain, 180W110

## 2. Répressions et déportations par les Allemands et les supplétifs français

A partir de novembre 1942, l'Italie fasciste occupe le territoire français situé à l'est du Rhône. Cette occupation prend fin en septembre 1943. L'Allemagne nazie profite de ce départ (lié à l'armistice du 8 septembre 1943 signé entre l'Italie et les Alliés) pour envahir la totalité de la zone sud. Cet événement permet alors l'intensification de la répression allemande. Cela répond à la volonté des nazis d'arrêter tous ceux qui leur ont échappé durant près de dix mois : juifs et résistants. La perte du front russe, la perspective d'un débarquement, puis le débarquement lui-même du 6 juin 1944, vont aboutir à une inflation de violence à l'égard des juifs. La perspective de perdre la guerre est envisagée, mais celle contre les Juifs doit être gagnée. La Milice française y prête son concours sans contreparties.

### 2.1. Le massacre de Villemotier du 19 mai 1944

En novembre 1940, le docteur Meyer a signé un bail avec le propriétaire de la Maison Forte ou château de Saint-Germain, M. Bonnet. Située à 16 kilomètres au nord de Bourg-en-Bresse, au pied du Revermont la ferme possède un domaine de 32 hectares. Comme la « Colonie d'Enfants Réfugiés » à Izieu, celle du Centre Rural de Saint-Germain est parfaitement légale et connue de tous comme l'atteste un document dans lequel Jean Balleydier, chef départemental de Légion française des combattants, interpelle le préfet de l'Ain au sujet du Centre rural, le 12 mai 1942 - soit deux ans avant le massacre

LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS  
AIN

TÉL. BOURG 0-08

BOURG, 26, Avenue du Mail

Le 12 Mai 1942

Services Civiques

34 - 5

1 -

Monsieur le Préfet  
de l'AIN,

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, copie d'un rapport qui m'a été adressé et relatif à des faits se passant à VILLEMOTIER, district de COLIGNY.

Un Juif, le D<sup>r</sup> MEYER (sa femme, née MARX [ ? ] est étudiante en médecine) a loué en Novembre 1940 une ferme, à VILLEMOTIER, qu'il a baptisée "Chantier Rural".

La cause de cette dénomination semblerait bien être d'ordre fiscal.- Les hôtes de cette ferme sont en majorité des Juifs. Ils portent le titre d'élèves agricoles et non de domestiques de ferme, ce qui évite au D<sup>r</sup> MEYER, devenu soudainement cultivateur, d'assujettir son personnel au règlement des Assurances Sociales.

Il serait peut-être bon de vérifier le bien-fondé de toutes ces appellations et de surveiller les passages fréquents dans cette ferme d'un nouveau modèle et peut-être aussi leur activité.

Je vous transmets ces renseignements à toutes fins utiles.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Chef Départemental,



*J. Auclair*

Rapport du chef départemental de la Légion française des combattants au préfet de l'Ain sur l'installation du Chantier rural des Eclaireurs israélites à Villemotier, 12 mai 1942, Archives départementales de l'Ain, 180W110

Comme le remarque Jérôme Dupasquier dans « Les repréailles, L'Ain 1939-1945 » : « Ce rapport est un moyen d'informer les plus hautes autorités que les habitants sont majoritairement juifs. Une enquête est confiée au service des renseignements généraux (de Bellegarde).» En mars 1942, Les Éclaireurs Israélites de France (EIF) occupent la ferme du docteur Georges Meyer. Après les rafles de l'été 1942, le Centre Rural héberge de jeunes enfants sortis des camps d'internement et dont les parents ont été déportés. Ils sont convoyés à Villemotier par la « Sixième », l'organe clandestin des EIF, avec pour objectif final de les faire passer en Suisse. En l'état actuel des recherches, nous ne connaissons pas les détails de la filière qui les conduit jusqu'en Suisse. En 1942-1943, l'itinéraire le plus emprunté nécessite un passage par Grenoble puis par des zones frontalières situées en Haute-Savoie. De même, il n'est pas possible de déterminer le nombre d'enfants ayant transité par ce lieu. Toutefois nous savons que selon les périodes une dizaine d'adultes encadrent une trentaine d'enfants et d'adolescents. Les adolescents sont formés au métier d'agriculteur.

Début 1944, la situation devient dangereuse. Une assemblée générale est convoquée par le docteur Meyer, au cours de laquelle il demande au groupe de s'auto-dissoudre. La dissolution est votée. La majorité des enfants et des adolescents sont dispersés mais un petit groupe de 9 personnes tient à rester sur place. Parmi ceux qui restent ou fréquentent le Centre Rural : Aron Wolf. Il s'engage dans la résistance à la fois armée et civile après sa démobilisation en mars 1941 suite aux lois antisémites de Vichy. Il encadre alors la jeunesse juive, donne des conférences et participe à des cercles de réflexion sans jamais cesser de poursuivre ses études rabbiniques. En parallèle de ses activités d'encadrement et de ses études religieuses, il s'engage dans un corps franc du mouvement de résistance France d'abord dirigé par le jeune rabbin Samy Klein. Dès lors, il donne une fois par semaine des cours de religion au Centre Rural à Villemotier. Le 19 mai 1944, il est au Centre Rural pour donner un de ses cours.

Ce jour-là (19 mai 1944), un détachement de la SS et des membres de la Gestapo encerclent le Centre Rural. Le rabbin Aron Wolf (25 ans) est abattu à la mitrailleuse en tentant de s'enfuir par l'arrière de la ferme, Jean Schwab (34 ans), Roger Meyer (22 ans), Charles Cwang (18 ans) et Raphaël Horowitz (16 ans) sont abattus d'une balle dans la nuque malgré leur fausse carte d'identité. Paul Strauss (24 ans) et sa femme, Berthe Manéla, enceinte de huit mois, sont arrêtés puis transférés à Lyon. Grâce à sa fausse carte d'identité (elle y porte le nom de Béatrice Michel), elle est libérée le lendemain. Cependant, Paul est transféré à Drancy puis déporté à Auschwitz par le convoi n°76 du 30 juin 1944 (veille de la naissance de sa fille). Sélectionné pour travailler dans un Kommando de terrassement d'Auschwitz III-Monowitz, Paul Strauss meurt dans l'infirmerie du camp quelques jours après la libération par les Soviétiques, le 1<sup>er</sup> février 1945.

Seule une personne échappe aux Allemands lors de l'opération. Caché dans un ruisseau, Jacques Frances gagne, le soir, une ferme où un paysan lui donne de la nourriture et de l'argent. Il finit par se réfugier à l'abbaye Notre-Dame-des-Dombes, elle-même victime de la répression du même détachement composé de SS et gestapistes (deux prêtres abattus et trois moines arrêtés et transférés à la prison de Montluc). Aidé par les parents de Roger Meyer, Jacques Frances rejoint le maquis du Jura. Ses actes de résistance lui valent d'être décoré de la médaille militaire et de la Croix de guerre.

Les soldats allemands volent le bétail et les provisions de la ferme. Ces exécutions directes s'apparentent à des actions de répression menées sur le front de l'Est comme dans les Pays Baltes ou l'Ukraine. Elles s'inscrivent dans la radicalisation de la répression. Cependant, les raisons précises de la présence de ce détachement SS restent encore à définir. De même, nous manquons d'informations sur l'identification de ces SS et des responsables de la Gestapo participant à ce massacre. Pour le département de l'Ain, le massacre de Villemotier, le vendredi 19 mai 1944, est un événement aussi significatif et dramatique que la rafle des 44 enfants de la colonie d'Izieu du 6 avril 1944.



Photographie de la ferme de Saint-Germain à Villemotier  
Département de l'Ain/Jorge Alves

## 2.2. L'arrestation de Juifs lors des vagues de répression allemande contre la Résistance

À partir de l'hiver 1943-1944, la répression se radicalise. Alors que la rumeur d'un débarquement se répand et laisse présager une proche libération, les autorités allemandes concentrent leurs dernières forces dans la bataille de l'occupation. La répression de la résistance et des Juifs s'intensifie et Vichy s'ouvre aux dérives ultra-collaborationnistes de la Milice. Dans le département de l'Ain, la Wehrmacht et la Gestapo (SIPO-SD) lancent trois opérations militaires d'envergure contre les Maquis : l'opération Korporal du 5 au 13 février 1944, l'opération Frühling du 7 au 18 avril 1944 et l'opération Treffenfeld du 9 au 22 juillet 1944. Les six premiers mois de cette année 1944 sont particulièrement dramatiques et significatifs pour le sort des Juifs de France.

Lors de l'opération Korporal du 5 au 13 février 1944, parmi les 340 personnes arrêtées, des Juifs sont raflés pour faits de résistance mais d'autres, comme l'écrivain David Vogel, sont arrêtés uniquement pour ce qu'ils sont : être nés Juifs. Parmi les 340 arrêtés, 290 sont déportés en Allemagne et 42 sont fusillés. Dans des villes comme Belley ou Hauteville, des réfugiés juifs sont arrêtés. Dans cette dernière localité où nombre de Juifs demeurent du fait de la présence du Sanatorium l'Espérance de la Fondation Rothschild et de l'action bienveillante du docteur Léon Bonafé, 7 juifs sont arrêtés : Henri Bursztyn, Gustave Segal, Roger Jacobowicz, Dobry Londner, Simon et Albert Abramovitch, David Vogel. Si pour certains, des liens avec la Résistance peuvent être clairement établis, il est peu probable que l'écrivain David Vogel soit de ceux-là. Dans cette opération, des hommes sont visés en tant que Juifs résistants et non-résistants.

Le même schéma se reproduit lors de l'opération Frühling du 7 au 18 avril. La veille, le 6 avril, un détachement du 958ème bataillon aérien de la Wehrmacht sous les ordres de la Gestapo de Lyon procède à l'arrestation des enfants d'Izieu. 44 enfants et 7 éducateurs juifs de la colonie d'Izieu sont raflés. Le 19 mai, à Villemotier, un détachement de la SS abat cinq Juifs du centre rural des Éclaireurs Israélites. Le 12 juin, 20 hommes et une femme sont sortis de la prison Montluc puis fusillés à Dagneux. Plus de la moitié sont des résistants juifs. Le 16 juin, la Gestapo exécute 28 résistants à Saint-Didier-de-Formans dont une majorité de Juifs. Le 29 juin, la Milice conduite par Paul Touvier exécute sept résistants juifs à Rillieux-la-Pape.

Lors de l'opération Treffenfeld du 10 au 19 juillet, soit un mois après le débarquement, la grande rafle de Bourg-en-Bresse se solde par l'arrestation de 120 hommes que parvient à faire épargner la préfecture en négociant avec la Wehrmacht. Le SIPO-SD de Lyon, conduit par Klaus Barbie, désapprouve cette décision. Par réaction, il fait exécuter 25 personnes dont 12 Juifs, fusillés dans la forêt de Seillon à Péronnas, et à Marlieux.

D'autres arrestations et exécutions plus ponctuelles et circonscrites ont mêlé l'antisémitisme à la lutte contre la Résistance. Les 28 fusillés de Saint-Didier-de-Formans, le 16 juin 1944, par la Milice, en sont certainement un exemple. Parmi les victimes se trouvait l'historien Marc Bloch. De même, le 13 août 1944, une formation allemande accompagnée de miliciens arrête des hommes dans Mâcon et à Saint-Laurent-sur-Saône : deux personnes ont été relâchées, cinq ont été déportées en Allemagne et trois Juifs ont été envoyés à la prison Montluc. Leurs corps ont été retrouvés à Bron couverts de marques de tortures. Les exemples sont nombreux où de tels cas de figures se produisent et font l'objet de rapports de gendarmerie. Il apparaît ainsi que dans les derniers mois de l'Occupation, la férocité de la répression à l'encontre de la Résistance s'accompagne de la haine antisémite.

### Bilan chiffré des déportations juives

Au total, en l'état actuel des recherches en 2017, sont recensés 102 Juifs déportés : 36 hommes, 21 femmes et 45 enfants. 92 ont été déportés à Auschwitz, 8 en Lituanie au fort de Kaunas, 2 au camp de Majdanek. Sur les 102 personnes déportées, il y a eu 3 rescapées dont l'une était éducatrice à Izieu, Léa Feldblum. Parmi les 45 enfants, il y a les 44 enfants d'Izieu, et un bébé de 16 mois, Pierre Bojoly.

### L'entraide et le sauvetage des Juifs de l'Ain

L'Ain est une terre où la résistance civile est active. Sa situation rurale et géographique spécifique en fait un lieu de refuge avec ses montagnes et un lieu de passage avec la proximité de la Suisse. L'Ain est aussi une terre d'accueil pour orphelins depuis le XIXe siècle. En 1942-1943, une dizaine d'institutions d'entraides ouvrent des lieux pour assister ou sauver des Juifs. Il s'agit d'organisations chrétiennes et juives ainsi que des institutions publiques. Parmi elles : la pouponnière de Nurieux dirigée par Rachel Revoy ; le domaine du Sappel base arrière avant le passage en Suisse ; le lycée Lalande de Bourg-en-Bresse ; le château de Grammont, à Ceyzérieu ; le centre rural de Villemotier des Éclaireurs israélites ; la colonie d'Izieu créée par les époux Zlatin de l'Oeuvre de Secours aux Enfants ; le sanatorium l'Espérance de la Fondation de Rothschild à Hauteville. Avec ou sans l'aide d'autres organisations, les Juifs ont résisté en assurant leur propre sauvetage. Ces refuges sont le plus souvent une étape pour le transit vers la Suisse.

L'Ain devient une plaque tournante des passages clandestins par la Haute-Savoie ou par le Pays de Gex. Des traversées de la frontière sont assurées par Divonne-les-Bains ou Prévessin-Moëns. À partir de 1944, Madeleine Barot de la CIMADE délaisse les passages par la Haute-Savoie pour privilégier ceux par le Pays de Gex via le Chambon-sur-Lignon et Lyon. L'Ain compte actuellement 21 « Justes parmi les Nations ». Ce chiffre ne doit pas occulter celles et ceux qui ont aidé ou sauvé des Juifs sans être honorés de la médaille des Justes.



Article presse 28 Octobre 1944 (Le coq bugiste)

Article presse 28 Octobre 1944 (Le coq bugiste, suite)

*Coq Bugiste* LE 14 DECEMBRE 1943  
28/10.44

## CENT-CINQUANTE NANTUATIENS ETAIENT DEPORTES par les ALLEMANDS

■ Mais une trentaine d'entre eux réussissaient à s'évader en sautant du train qui les emmenait à Weimar ■

Nantua, octobre 1944. — Ce fut une date bien sombre pour la cité haut-bugeysienne, que cette froide et morne journée du 14 décembre 1943. Et elle restera marquée d'une croix noire dans les annales nantuausiennes.

### La rafle

Ce jour-là, nous préteux de représailles contre les actions du Maquis, les Allemands arrêtaient, sans distinction, tous les hommes de 18 à 40 ans qu'ils trouvent à Nantua. Jeunes gens, collégiens, malades, prêtres, fonctionnaires, employés, commerçants, ouvriers, détenus de la Maison d'Arrêt, pères de familles, célibataires, tous sont jetés pêle-mêle dans les gares S. N.

montaient une garde vigilante avec leurs mitrailleuses braquées sur nous. Lorsque le train part, après que les portes aient été solidement verrouillées, les 300 Allemands qui viennent d'effectuer l'opération ont installés dans les wagons de voyageurs accrochés derrière les nôtres. Ils veillent aux portières. D'autres sont montés dans les vigies, un adjudant de S. D., à l'air féroce, est même placé sur la locomotive, à côté du mécanicien. Dans les tunnels, ils éclairaient leurs lampes électriques. Essayer de sauter serait une folie.

« A La Cluse, premier arrêt. Ils ont fait évacuer la gare qui est déserte. Le convoi ne s'arrête pas libre. Mais il fait encore jour. Et vers dix-sept heures, nous arrivons en gare à Bourg. Là, même cérémonial qu'à Nantua. Le train est entouré de soldats, et remet en position mitrailleuses et F. L. sur nous qui nous alignons entre deux haies de « Feldgrau ». Ils ont barré les rues aux abords immédiats de la gare, et sous bonne escorte ils nous conduisent à la Feldgendarmarie.

(Lire la suite en 4<sup>e</sup> page)

### par Louis SEIGNE-MARTIN

## ATTENTION !

Les timbres à l'effigie de Philippe Pétain ne seront plus valables après le 1<sup>er</sup> Novembre

Tous les timbres à l'effigie de l'ex-maréchal Pétain ne seront plus valables après le 1<sup>er</sup> Novembre.

On peut les échanger dans les bureaux de Poste avant le 30 Octobre.

**André Malraux**  
colonel des F. F. I.

Nous apprenons qu'André Malraux, le célèbre auteur de la « Condition Humaine », colonel des F. F. I., s'est distingué ces jours derniers sur le front français.

## Léon JOUHAUX est toujours en vie

Blackpool, 27 Octobre. — Louis Saillant, secrétaire du Mouvement syndicaliste français et président du C.N.R., a révélé au congrès des Trade-Unions que Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T., quoiqu'il soit déporté en Allemagne, est toujours en vie.

## La déportation en Allemagne des 150 Nantuausiens

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

### A la Feldgendarmarie de Bourg

« Nous avons là un petit moment d'émotion. En effet, sur la petite place devant le bâtiment, un groupe d'Allemands, fusils sous le bras, est disposé en carré. Comme un peloton d'exécution. Vont-ils nous fusiller en série ? Heureusement, non : Nous passons. Ils doivent essayer de nous impressionner. On nous fait entrer et on nous parque dans une petite salle où nous sommes serrés à ne pas pouvoir bouger. Un grand diable monte sur une table et se met à nous apostropher en allemand, ergestulant et en hurlant. Il paraît qu'il nous dit de nous aligner, qu'il est interdit de s'asseoir, de parler, de fumer, etc. « Il a belle mine », celui-là, chuchotons-nous. Quoi qu'il en soit, nous nous installons tant bien que mal. Je lorgne toujours la sortie. Mais toutes les issues sont gardées. Et dehors, ils ont aménagé un épais rideau de barbelés et de chevaux de frise. Attendons...

« Quelques instants plus tard, les gendarmes allemands installent quelques tables dans la pièce et nous questionnent chacun à notre tour. Interrogatoire d'identité seulement, qu'ils relèvent soigneusement. Certains de mes camarades — réfractaires au S. T. O. — déclinent froidement de faux noms. D'autres modifient sous le nez des Boches leurs cartes d'identité.

« Nous commençons à avoir faim. Depuis le matin, la plupart d'entre nous n'ont pas mangé. Sur l'intervention de la Croix-Rouge, alertée, nos geôliers consentent à nous accorder un bref repas. On nous distribue des vivres — pour deux jours, nous dit-on. Pain, fromage, conserves, sont les bienvenus et nous leur faisons honneur, malgré le lieu et les circonstances.

« La collation terminée, ils nous laissent en paix. Et nous commençons à plaisanter avec la sentinelle qui, en permanence, nous surveille. Nous restons là, entassés les uns sur les autres, à somnoler, sans pouvoir dormir. Tout à coup, un bruit court : « Nous partons pour l'Allemagne comme « terroristes ». Quelques minutes plus tard, vers deux heures du matin, un Boche nous lance : « Préparez-vous à partir

dans une heure. » Cette fois, ça y est : ils nous déportent...

### En route pour Weimar via Compiègne

« Et en effet, vers 3 heures du matin, dans la nuit noire qu'ils trouvent de leurs lampes électriques, nous repartons pour la gare. Nous sommes toujours encadrés et surveillés étroitement. On nous enferme, trente par trente, dans les mêmes wagons qui nous ont amenés, une fois de plus, les portes sont cadenassées. Nous entendons vaguement qu'ils forment un important convoi. Vers cinq heures, le train s'ébranle. Où allons-nous ?

« Le wagon où je me trouve est accroché derrière un wagon de voyageurs dans lequel de nombreux Allemands sont montés, armés de mitrailleuses, de fusils et de grenades. Derrière, sont attelées les autres voitures de mes compagnons. Les Boches n'ont heureusement pas fermés les minces ouvertures qui se trouvent en haut de chaque paroi, dans les quatre coins de notre prison glaciale. Le train prend la direction de Saint-Amour. Aucun doute, c'est vers le Grand Reich que nous routons, via Compiègne. Plus que jamais, je suis décidé à ne pas aller jusqu'au terme du voyage...

### L'évasion

« Nous jetons un regard dehors. Nos gardiens ne donnent pas signe de vie. Peut-être est-ce le moment propice ? Vainement, nous essayons d'ouvrir la porte. Sous nos efforts, le verrou cède pourtant. Mais — hélas ! — il reste un maudit fil de fer qui, lui, tient bon. L'ouverture est insuffisante pour permettre le passage du corps. Et, avec rage, nous voyons défilier la campagne bressane endormie qui ne se doute pas du drame qui se joue tout près d'elle.

« Nullément découragés, nous changeons de méthode. Les petites ouvertures : peut-être est-ce là la voie de la liberté ? Sont-elles assez grandes pour que nous puissions nous faufiler ? Il faut tenter le coup. L'un de nous — résolu et intrépide — se décide. Il enlève son « cuir », nous écoutons un instant, en silence. Pas de bruit dans le wagon des Boches. Le train a

pris de la vitesse. Mais qu'importe, notre compagnon se hisse sur le rebord de l'imposte, il passe sur le dos, les pieds les premiers, un rétablissement ; le voilà entièrement à l'extérieur. Il se tourne dans le sens de la marche du train. Une seconde, deux... angoissantes... Puis, un élan... Et il a disparu dans la nuit. Nous regardons, avides : il est tombé, a rebondi sur le ballast et a sauté vivement dans le sous-bois proche. Les Boches n'ont pas réagi : il est sauvé.

« Un immense espoir nous soulève. Nous nous précipitons vers les ouvertures. Devant moi, deux gars de 17 ans, se disputent pour savoir qui sautera le premier. Vite je les mets d'accord et les voilà aussi sur le ballast. A moi, maintenant. Presque sans difficulté, je me trouve suspendu par le bras le long de la paroi du wagon. Je regarde la portière là, tout à côté, où « ils » sont. S'ils me voyaient, quelle cible ! Sous moi, les cailloux défilent à toute allure. Allons-y : un coup de rein, je saute. Je me retrouve par terre, allongé de tout mon long, mais indemne. Vite, je m'étends dans le caniveau proche : s'ils tirent, je risquerai moins d'être touché et j'ignore s'il n'y en a pas encore derrière qui veillent... Il y a de l'eau dans cette rigole et je sens qu'elle rentre dans ma chemise dans mon pantalon. Mais tant pis : je vois les wagons défilier, puis ensuite des wagons de marchandises en grand nombre. Je risque un coup d'œil derrière moi. Rien d'anormal. Et vivement, je franchis le talus en remblai. Arrivé au-dessus, prudemment, je me couche encore. Il me semble que le train va lentement, lentement et qu'il va s'arrêter. Et j'attends, le nez dans la boue d'un sillon, que le dernier wagon ait disparu, enfin...

« Alors, je m'éloigne de la voie, en courant à travers champs, éperdu, heureux, libre... »

« Comme celui-là, une trentaine de Nantuausiens devaient ainsi, courageusement, s'évader sur le parcours de Bourg à Louhans. Aucun ne fut gravement blessé : quelques doigts cassés, poignets ou chevilles luxés, quelques égratignures...

« Les Allemands ne se doutèrent pas qu'ils osaient. Ils avaient compté sans la hardiesse et la résolution de nos Bugeysiens qu'ils n'arriveraient jamais à réduire.

« Mais si beaucoup restèrent, qu'on sache bien que pour plusieurs seule la crainte de représailles contre leurs familles leur fit accepter leur sort. Eux non plus n'eurent pas peur... Et peut-être furent-ils aussi courageux que leurs compagnons qui s'enfuirent... »

### En attendant le proche retour des absents

Et maintenant, tous les « rescapés du 14 décembre » qui, pour la plupart sont revenus au pays, attendent la libération de leurs camarades d'infortune qui, depuis de longs mois, souffrent au camp de Weimar. Souhaitons bien vivement que tous nos malheureux déportés — ainsi que nos chers prisonniers — nous reviennent bientôt, très bientôt, ici, chez nous, où la grande famille nantuausienne les accueillera, avec la vaillante épouse, la vieille maman tenace le beau bébé rose et les sages petits enfants.

Et nous fêterons leur heureux retour dans le calme de la paix définitivement retrouvée, dans notre Bugey viril et fier de sa solide race qui honore notre terre de France.

L. S. — On m'excusera de n'avoir cité aucun nom, dans cette relation que j'ai essayé de rendre essentiellement objective. J'ai voulu, en effet, conserver l'anonymat absolu pour tous mes camarades, dont la plupart — hélas ! — sont encore aux mains de l'ennemi. Quant à ceux qui — comme moi — en sont revenus, leur modestie — égale à leur audace — sera ainsi sauvegardée.

L. S.

Le gérant : GEORGES NICOLAS.

Lettre du 14 déc 1943 recto/verso; Coll.départementale des musées de l'Ain

Le obs. Bedlain dont je vous parle plus  
haut est de toute façon plutôt délicat. S'il venait  
je le montrerais et vous téléphoneraient  
directement, ou même d'autres.

Je prends bien part à votre peine,  
vous qui avez voulu tout faire pour  
éviter cela.

J'ai été très émue de voir votre  
carte en cette circonstance mais cependant  
contente de l'avoir vue au dernier mo-  
ment où il fut possible de la voir.  
Je vous assure qu'il avait l'air résigné.

Je ne puis que lui souhaiter  
d'en échapper par un grand miracle  
car il peut arriver qu'à sa soit que  
pour élucider certains aspects.

Je ne vois plus rien à vous dire,  
si ce n'est, que comme vous, je n'ai guère  
somniaux et sursis en ce moment l'une  
de ces dépressions nerveuses auxquelles  
tous ceux qui ont eu la même grande  
peine que vous.

Je vous embrasse tous deux très  
affectionnément en vous transmettant  
la poignée de mains de Paul. Bien  
des choses à toute la famille.

(Gouze)

Nantua le 14.12.1943.

Cher Marie-Louise et cher André.

Je ne puis que vous donner  
plus de détails que je ne l'ai fait par  
téléphone. Je veux cependant vous parler  
un peu mieux de ce que j'ai pu voir.

Il était 8 heures du matin  
ce 14 décembre et ma grand-mère me fait  
remarque un détachement qui gagnait  
un sentier de montagne. Je vis alors que  
c'étaient des allemands. A 8 h 1/2 je descends  
travailler et la grande tâche était commin-  
impossible de sortir de la ville par même  
par la montagne. J'ai appris assez tard  
dans la matinée que tout le village  
avait été rasé (y compris les églises de  
plus de 18 ans). Vers midi je cours au lycée  
où est un lycée me confirme la nouvelle  
et me dit que son père a fait le nécessaire  
pour porter à Changy. Je repars plus  
tôt encore vers la gare j'emmène simple-  
ment d'un morceau de pain et de fromage.  
Nous avons le prétexte de passer. Pourquoi  
savent que je n'ai pas passé le temps  
de me méfier d'autres détails, car j'ai  
du être dans le dernier voyage où il  
a été permis de faire jusqu'à nos us  
au train qui était encore en gare.

Enfin, je l'ai bien cherché car ils étaient très  
nombreux. J'ai aperçu d'abord M. Pestre  
(dont Paul vous a peut-être parlé). Puis un  
démarcheur dans chaque magasin s'il se  
trouvait en une seule homme m'a répondu  
dans la 2e, sans hésiter. Je n'ai pas supposé  
un instant que ce pouvait être le même  
homme de St-Benoît mais c'est effectivement  
le soir que j'y ai pensé. Je n'avais jamais  
eu occasion de le rencontrer avec Paul.  
J'ai donc enfin trouvé Paul. Je voulais essayer  
de lui faire passer son pardessus mais c'est  
à la fois inutile. Il avait sa gabardine, son  
cache-nez, ses gants. Je lui ai tendu le  
pneu que j'avais apporté. Vous avez dit  
peu de chose, mais je lui ai demandé  
s'il n'avait rien de spécial; il m'a répondu  
non et bien et moi lui avais simple-  
ment touché la main car il ne pouvait  
descendre du wagon. Puis on nous a presque  
chassés. C'est tout ce que je puis vous dire.  
Ils ont renvoyé immédiatement les fils de  
10 ans.

Dependant il y a certains usages  
qui ont échappé à cette terrible chose et  
eux qui avaient vu d'un peu mieux le  
spectacle et qui ont pu s'exprimer  
disparates. Mais ils ont tous été surpris  
et arrivés au collège. Rien ne nous a  
permis de ce qui sont arrivés par train  
spécial ce matin à 8 heures.

Toute la population est dans la conster-  
nation. Ce soir en sortant de la porte, je  
vois bien que j'étais seule dans les rues à  
9 heures. Mais nous des heures agonisantes.  
M. Allente, le capitaine de gendarmerie ont  
été emmenés en voiture spéciale, ainsi que  
notre cher docteur Mercier qui a dû subir  
un triste sort à une dizaine de kms de  
Nantua.

Certains maisons ont été fouillées  
jusqu'à dans les placards et sous les lits,  
d'autres à peine regardés. C'est bien  
la guerre pour certains. J'estime qu'il y  
en avait bien plus de 100.

Hei, on dit que le même fait s'est  
produit à Pt. de Veux ces jours. Est-ce vrai?

Je n'ai pu vous préciser plus tôt  
car la poste était occupée.

J'ai donc des demain chercher tous  
ses vêtements et autres choses au lycée.

Mais si vous lui entendez, aucune  
indication sur leur sort. On suppose  
qu'il en sera décidé à Bourg ou peut-être  
ils se tiennent. Mais je ne puis rien vous  
affirmer.

Bonne nuit que nous avons vécu une  
pauvre terrible et malheureusement ce  
bien sera pas la dernière.

Nantua le 14.12.1943

Chère Marie-Louise et cher André

Je ne puis guère vous donner plus de détails que je ne l'ai fait par téléphone. Je veux cependant vous parler un peu mieux de ce que j'ai pu voir.

Il était 8 heures du matin ce 14 décembre et ma grand mère me fait remarquer un détachement qui grimpeait un sentier de montagne. Je vis alors que c'étaient des allemands. A 8h ½ je descends travailler et la grande rafle était commencée. Impossible de sortir de la ville, pas même par la montagne. J'ai appris assez tard dans la matinée que tout le collège avait été ramassé (y compris les élèves de plus de 18 ans). Vers midi je cours au Lyon où Mme Girod me confirme la nouvelle et me dit que son fils a fait le nécessaire pour porter à manger. Je repars plus vite encore vers la gare, munie simplement d'un morceau de pain et de fromage pour avoir le prétexte de passer. Heureusement que je n'ai pas pris le temps de me munir d'autres bricoles, car j'ai dû être dans le dernier voyage qu'il a été permis de faire jusque vers eux au train qui était encore en gare.

Là, je l'ai bien cherché car ils étaient très nombreux. J'ai aperçu d'abord Mr Berthier ( dont Paul vous a peut-être parlé. Puis en demandant dans chaque wagon s'il se trouvait là, un jeune homme m'a répondu, dans le 3ème, sans hésiter. Je n'ai pas supposé un instant que ce pouvait être le jeune homme de St Bénigne mais c'est seulement ce soir que j'y ai pensé. Je n'avais jamais eu occasion de le rencontrer avec Paul. J'ai donc enfin trouvé Paul. Je voulais essayer de lui faire passer son pardessus mais il n'a pas voulu. Il avait sa gabardine, son cache-nez, ses gants. Je lui ai tendu le pain que j'avais apporté. Nous avons dit peu de choses, puis je lui ai demandé s'il n'avait rien de spécial ; il m'a répondu non et Léone et moi lui avons simplement touché la main car il ne pouvait descendre du wagon. Puis on nous a presque chassés. C'est tout ce que je puis vous dire. Ils ont renvoyé immédiatement les plus de 40 ans.

Cependant il y a certaines usines qui ont échappé à cette terrible chose et ceux qui avaient vu d'un peu loin, le spectacle et qui ont pu momentanément disparaître. Mais ils ont tous été surpris et cernés au collège. Rien ne laissant prévoir cela car ils sont arrivés par train spécial ce matin à 8 heures.

Toute la population est dans la consternation. Ce soir en rentrant de la poste, je crois bien que j'étais seule dans les rues à 7 heures. Nous vivons des heures angoissantes. Mr Allante, le capitaine de gendarmerie ont été emmenés en voiture spéciale ainsi que notre cher docteur Mercier qui a du subir un triste sort à une dizaine de kms de Nantua. Certaines maisons ont été fouillées jusque dans les placards et sous les lits, d'autres à peine regardées. C'est bien la guigne pour certains. J'estime qu'il y en avait bien plus de 200.

Ici, on dit que le même fait s'est produit à Pt-de-Vaux ces jours. Est-ce vrai ?

Je n'ai pu vous prévenir plus tôt car la poste était occupée. J'irai donc demain chercher tous ses vêtements et autres choses au Lyon. Nous n'avons bien entendu, aucune indication sur leur sort. On suppose qu'il sera décidé à Bourg où .... ? il ils se trouvent. Mais je ne puis rien vous affirmer. Croyez que nous avons vécu une journée terrible et malheureusement ce ne sera pas la dernière.

Ce Mr Berthier dont je vous parle plus haut est de santé plutôt délicate. S'il revient je le questionnerai et vous téléphonerai immédiatement, ou même d'autres.

Je prends bien part à votre peine, vous qui aviez tout fait pour éviter cela. J'ai été très émue de voir notre gars en cette circonstance mais cependant contente de l'avoir vu au dernier moment où il fut possible de le voir. Je vous assure qu'il avait l'air résigné. Je ne puis que lui souhaiter d'en échapper par un grand miracle car il peut arriver que ce ne soit que pour éliminer certains repérés. Je ne vois plus rien à vous dire, sinon, que comme vous, je n'ai guère sommeil et je subis en ce moment une terrible dépression nerveuse ainsi que tous ceux qui ont eu la même grande peine que vous.

Je vous embrasse tous deux très affectueusement en vous transmettant la poignée de mains de Paul. Bien des choses à toute la famille.

Signature.

Liste des déportés du 14-12-1943 (Archives Départementales de l'Ain 306W32)

*Mars 1943* *la Banque*

LISTE des personnes emmenées par les Allemands

Noms et prénoms	Age	Profession	Situation de famille
JOSSERAND, Claudius	39 ans	Industriel	Marié, 2 enfants
HÉROULF, Claude, Joseph	30 ans	Artisan	Célibataire
BURGAT, Roger	26 ans	Plombier	Marié, 2 enfants
CLAUSSE, Gilbert	24 ans	Jardinier	
GÉNOUX, Jean	35 ans	Tourneur/Bois	
LEROUX, Robert	24 ans	Contrôleur	
PRÉBOLIN, Robert	26 ans	Ajusteur	
BURRT, Paul	25 ans	Comptable	Célibataire
COMPAINE, Raymond	24 ans	Tourneur	
BASSON, René	20 ans	Têcheron	
AVONDOT, Louis	31 ans	Mécanicien	
JANFT, Gilbert	36 ans	Ouvrier/ier	Marié, 2 enfants
RYDELWE, Gabriel	38 ans	Agent Assurant	Marié, 1 enfant
MILLET, Roger	28 ans	Hôtelier	Marié, 1 enfant
MOISSONIER, Marins	28 ans	Charcutier	Marié, 1 enfant
MILLET, Auguste	32 ans	Chaudronnier	Marié, 1 enfant
COTTEREL, Adelphe	40 ans	Scieur	Marié, 2 enfants
BADOUX, Virgile	32 ans	Dessinateur	Marié, 1 enfant
GROSEON, Gaston	30 ans	Mécanicien	Marié
GROSEON, Gabriel	29 ans	Garagiste	Marié, 2 enfants
CHAUDRY, André	19 ans	emph. de Bureau	Célibataire
YERON, Georges	35 ans	Marchand de vin	Marié, 1 enfant
YONDE, Louis	30 ans	employé	
YELLAUDIN, Maurice	19 ans	employé	
VILLERMOE, Louis	19 ans	Camienneur	Célibataire
VAYAN, Georges	28 ans	Cafetier	Marié
VAYRE, René	19 ans	Collégien	Célibataire
VETT, Léon	40 ans	Tourneur/ Bois	Marié, 1 enfant
COLLET, René	17 ans	Tourneur	Célibataire
FAVRE, Clément	33 ans	Comptable	Marié, 1 enfant
PIGNET, Raymond	24 ans	Ébéniste	Célibataire
RENOD, Celestia	27 ans	manœuvre	
ROBERT, Raymond	28 ans	ouvrier Agric	
VINELLE, René	24 ans	pépiniériste	
LAVOT, George	32 ans	Employé P.T.T.	Marié, 3 enfants
DUBREUIL, André	39 ans	Cuisinier	Marié, 1 enfant
SACHOT, Henri	26 ans	Scieur	
DROSBET, Janis, Guy	19 ans	cuisinier	
DOCHET, Albert	38 ans	S.P. malade	
DUCHARD, Paul	25 ans	Répétiteur	
RULLAND, Jean	39 ans	Prep.-Pharmacie	Marié 1 enfant
CONNET, Serge	16 ans	Mécanicien	Célibataire
IONNER, Louis	36 ans	Sans Profession	Marié, 1 enfant
BRISSET, Maurice	18 ans	Étudiant	
SERVILLAT, Paul	36 ans	Marché Cycles	Marié, 1 enfant
SERVILLAT, Fernand	25 ans	Mécanicien	
BEROD, Lucien	27 ans	Ag. d'assurance	Marié
FAUCHARD, Paul	35 ans	Hôtelier	Marié, 1 enfant
FAMY, André	22 ans	Coiffeur	Célibataire
LACHARD, Paul	21 ans	Pâtissier	
CONDOR, Boris	18 ans	Maison d'arrêt	Célibataire
COLOMBO, Robert	23 ans	D°	
CRIGIE, Félix	22 ans	D°	
ECUVILLON, Maurice	31 ans	Employé S.N.C.F.	Marié, 1 enfant
COTLHELF, Félix	28 ans	Dentiste	
TEDESKI, Auguste	41 ans	Maçon	
PERRIN, Pierre	38 ans	Charcutier	Marié, 5 enfants
CROCIAT, Pierre	29 ans	Commerçant	
BERTHIER, Paul	31 ans	Professeur	
COLOMB, Louis	29 ans	Mécanicien	
SEIGNEMARTIN, Louis	24 ans	Emplé de Bureau	Célibataire
GÉNOUX, Roger	17 ans	Tourneur	Célibataire

Noms et prénoms	Age	Profession	Situation de famille
GAYARD, Robert	18 ans	Étudiant	
SEILLIER, Edouard	31 ans	Professeur	Marié, 1 enfant
GILARDI, Joseph	39 ans	Architecte	
COLLETAZ, Henri	34 ans	Boulangier	Marié, 1 enfant
RAVAT, Roger	33 ans	Huissier	
GOURMOUX, Georges	35 ans	Coiffeur	Marié, 1 enfant
ROGIER, Jean	18 ans	Collégien	Célibataire
MELOT, François	39 ans	Scieur	Marié, 5 enfants
MINERET, André	38 ans	Secrétaire	Marié, 2 enfants
REYGROBELLET, Marcel	18 ans	Étudiant	Célibataire
ROBERT, Charles	18 ans	Étudiant	Célibataire
BOLOZON, Aimé	43 ans	Centr. P.T.T.	Marié
MERLE, Louis	38 ans	Concierge	Marié
LAMY, Francisque	40 ans	Bijoutier	Marié, 3 enfants
VERGNET, Maurice	19 ans	Étudiant	Célibataire
COLLETTA, Eugène	39 ans	Chaudronnier	Marié, 3 enfants
BORGIS, Raymond	24 ans	Livreur	Marié, 1 enfant
ALLOMBERT, Henri	29 ans	Cafetier	Marié, 1 enfant
SINGRE, David, Denis	30 ans	Clerc d'avené	Marié
GONNET, Claudius	39 ans	Mécanicien	
MONNET, Marcel	34 ans	Empl. Commerce	Marié, 1 enfant
PERNOD, Simond	29 ans	Commerçant	Marié, 4 enfants
MARTON, Jeany	30 ans	Commerçant	Marié, 2 enfants
CHALON, Julien	51 ans	Industriel	Marié, 3 enfants
PONCET, André, C	26 ans	Cemdis Greffier	Marié, 1 enfant
GRÉGOIRE, Maurice	25 ans	Hypothèques	Marié, 1 enfant
GABOT, Georges	26 ans	D°	
CAILLON, Aimé	17 ans	empl. Bureau	Célibataire
GURRY, Hypélite	34 ans	Cafetier	Marié, 3 enfants
MATRYAN, René	18 ans	Boulangier	Célibataire
ROZIER, René	37 ans	Industriel	Marié, 2 enfants
DURAND, Georges	30 ans	Monteur	Marié, 2 enfants
GRENIER, Fernand		Négociant	
GALDONETTO, Alexandre	30 ans	Caréur	Marié, 2 enfants
DUCHÈNE, Georges	19 ans	EMPL. S.N.C.F	Célibataire
DALLEX, René	42 ans	Tourneur	Marié, 1 enfant
PELLISSON, Charles	30 ans	Mécanicien	Marié
ASSUMEL, Paul	18 ans	EMPL. Commerce	Célibataire
GAY, Gabriel	32 ans	Abbé	
DURAFOUR, Louis		Quincailler	36 ans
TIBERT			
BRUNET, Paul, Lt	40 ans		DÉSUNTS (Jura) Marié, 2 enfants

Affiche du 14 déc 1943

Avis placardé dans Nantua et Oyonnax le 15 décembre 1943. Le texte rédigé par les autorités allemandes justifie la rafle de la veille. Fac-simile, Musées départementaux de l'Ain.

# AVIS

Le 6 Décembre 1943 à NANTUA et OYONNAX, un français et une française ont été contraints par des éléments terroristes de se déshabiller. Ces deux personnes portaient sur le corps marques de croix gaullistes et de croix gammées. Elles ont été traînées dans les rues de Nantua et d'Oyonnax. La police de Nantua n'est pas intervenue, celle d'Oyonnax est intervenue trop tard. La population a assisté à ce spectacle scandaleux avec satisfaction et personne n'est intervenu pour faire cesser cette manifestation.

En conséquence, le Capitaine de Gendarmerie, M. le Maire de Nantua, deux Gendarmes d'Oyonnax ont été arrêtés. Ils séjourneront jusqu'à la fin de la guerre dans un camp de concentration en Allemagne. En outre, 150 hommes de Nantua entre 18 et 40 ans, seront menés pour la durée de la guerre dans un camp de Travail en Allemagne.

LYON, le 14 Décembre 1943.

Der Kommandeur  
der Sicherheitspozei und des SD  
in Lyon

## Photographie de Émile Mercier

Emile Mercier (1910-1943). Médecin à Nantua, il refuse la défaite et rejette le régime de Vichy. Engagé avec sa femme dans différents réseaux de résistance, il devient en 1942, responsable Armée secrète du secteur de Nantua. En 1943, il fonde un service de santé destiné à soigner les maquisards. Il est arrêté et exécuté le 14 décembre 1943.

Coll. départementale des Musées de l'Ain.



Télégramme du préfet de l'Ain adressé au cabinet du ministère de l'Intérieur daté du 14.12.1943  
 (Archives Départementales de Rhône 182W269)

Talon à retourner au Bureau du Courrier de la Préfecture du Rhône.

Cachet de la Poste	Bureau du Courrier N° de transmission 360 Visa	Partie à remplir par le			Cabinet	Partie à remplir par le Service expéditeur	
	par	TÉLÉGRAMME OFFICIEL. Urgent. --			Télegr. chiffré	Service d'origine	SECRET
		LETTRE EXPRESS			Lettre express	CAB/R	TRÈS SECRET
		MESSAGER.			Messenger	N° d'enreg <sup>t</sup>	SECRET RÉSERVÉ
		CREED			N° de transmission	Date 14/12/43	Normal.
		CLAIR CONFIDENTIEL			Heure de Départ	Heure	Urgent.
A la charge de	TAXE	N°	MOTS	DATE	HEURE		Très Urgent.
A la charge de							

PRÉFET { RHÔNE à  
 X X X X  
 RÉGION LYON à

INTERIEUR POLICE CABINET

Texte à transmettre

00360  
 CLAIR CONFIDENTIEL-Police Allemande a procédé ce jour à opération massive région NANTUA et OYONNAX-stop-cent cinquante hommes de dix-huit à quaranté ans arrêtés et envoyés en ALLEMAGNE-stop-Raison donnée: arrestation par terroristes le 6 décembre de M. et MME PAYAN qui ont été promenés une fois déshabillés dans rues NANTUA et OYONNAX avec croix-gammée dessinée dans le dos-stop-Vous signale d'autre part que cadavres MM. MARECHAL, Maire OYONNAX et SONTONNAX, Président Légion précédemment arrêtés par autorités Allemandes ont été retrouvés-stop-Police Allemande auprès de laquelle j'ai élevé ferme protestation m'a dit qu'ils ont été abattus alors qu'ils tentaient de s'enfuir-stop-Ont été découverts également cadavres MM. ROCHAIX industriel et MERCIER, médecin à OYONNAX. 2000/14/12 NANTUA

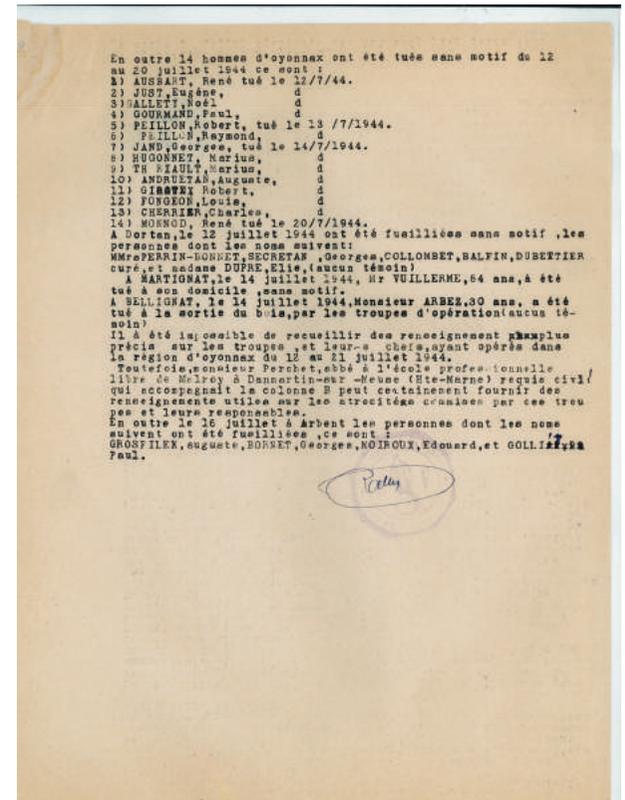
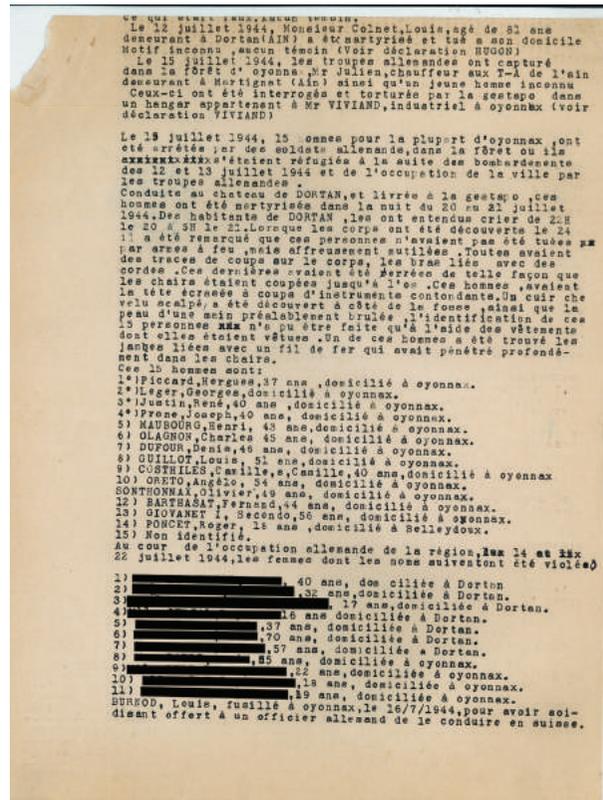
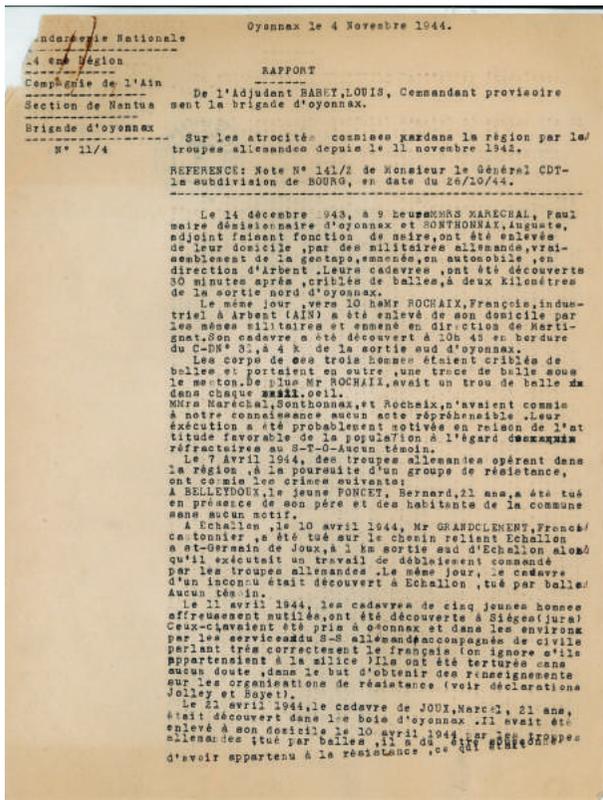
Copie Cab/R

## 2 L'incendie de Dortan

### Rapport de gendarmerie 4 novembre 1944

Coll. départementale des Musées de l'ain,

Document modifié : Les noms de certaines personnes ont été volontairement rendus illisibles afin de préserver leur mémoire et de respecter les lois sur les archives.



## Dortan incendiée

La mairie de Dortan incendiée

Coll. départementale des Musées  
de l'Ain, Inv. N1998.10.251

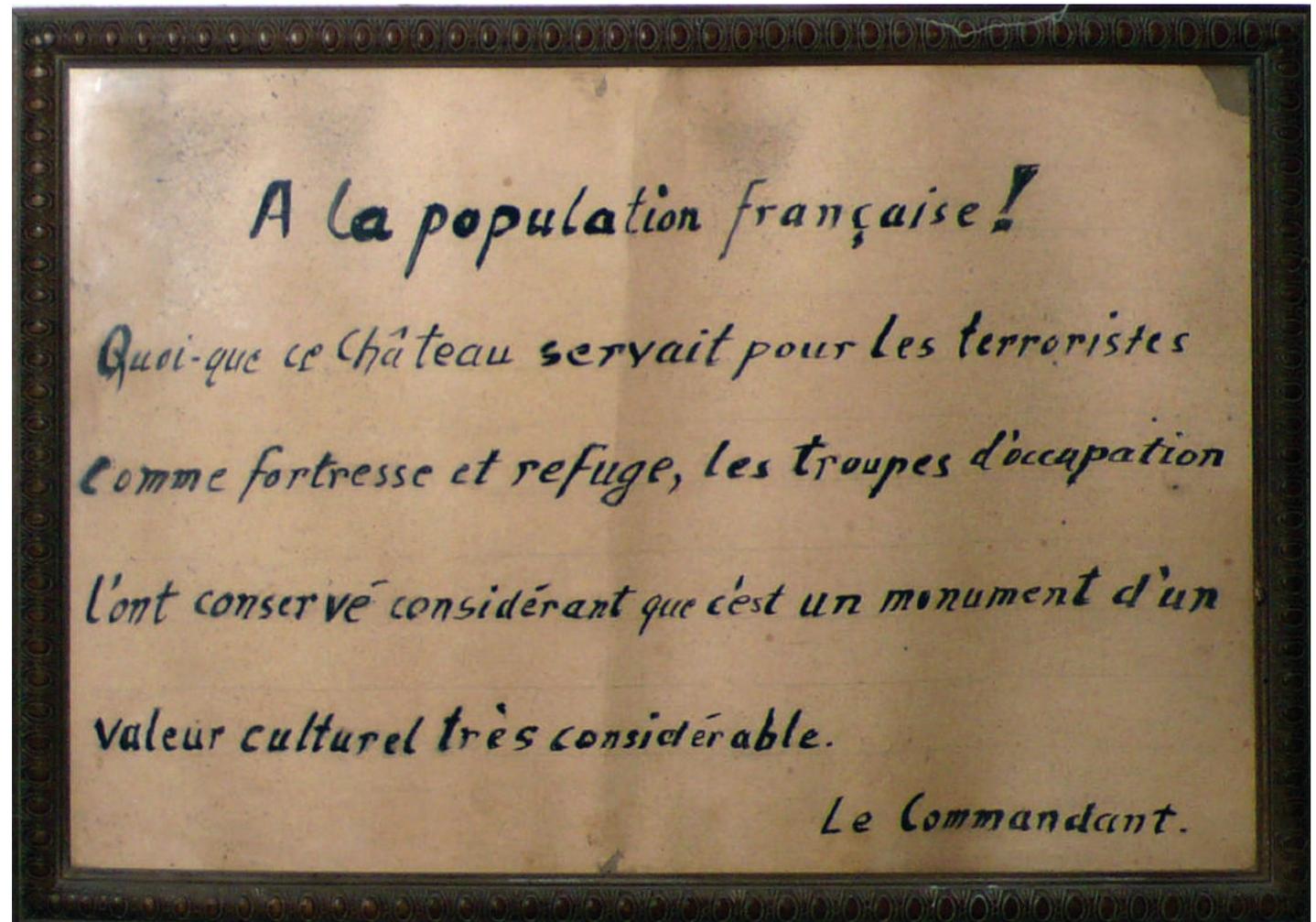
Vue aérienne de Dortan :  
Les ruines de Dortan après  
l'incendie du 21 juillet 1944

Archives départementales de l'Ain



Message laissé par les autorités  
allemandes à leur départ de  
Dortan, après avoir incendié le  
village

Haut-Bugey Agglomération



### Biographie

Nom : SIMO

Prénom : Marcel

Dates : 1925

Âge en 1939 : 14 ans

Lieu de résidence : Algérie

Parcours : Originaire d'Algérie, il devient enfant de troupe dans les Pyrénées en 1941 et échappe à une rafle. Il tente de gagner l'Espagne mais se fait arrêter. Évadé, il trouve finalement refuge dans le Jura où il intègre les premiers groupes de maquis qui sont alors en cours de formation. Il participe à différentes opérations dans le Haut-Jura. En juillet 1944, son groupe se trouve à Dortan au moment de l'incendie de la ville.

### Témoignage

«Quand les Allemands sont arrivés aussi à Dortan. Moi je me trouvais avec mon groupe, j'étais chef de groupe, un groupe d'une dizaine hein, à Montcuzel au-dessus sur la montagne. Quand les Allemands sont arrivés, ils ont commencé à mettre ils ont commencé à brûler des maisons à Chancia. On avait fait sauter le pont de Chancia ! On l'avait fait sauter. Ils étaient passés en bas et ils commençaient à mettre le feu aux maisons. Alors il y a deux, trois de mon groupe qui se sont précipités vers la roche là-bas, ils sont arrivés avant moi ils ont mitraillé les Allemands qui sont partis du village. Ils ont évacué le village. Bref ! On reçoit l'ordre dans la nuit de rejoindre le Haut-Jura !

Or Dortan était en feu ! Il fallait traverser d'abord la rivière, on est arrivé à traverser à des endroits où il n'y avait pas beaucoup d'eau. Tout mouillé, un gros orage. Uffel, le village avant, était en feu. Les maisons étaient en feu ! Lavancia on n'en parle pas..heu Dortan on n'en parle pas ! C'était un.. c'était pas beau à voir, c'était affreux, c'était affreux ! Parce qu'on voyait ces maisons brûlées là, on a dû traverser Dortan en feu ! Il y avait les Allemands qui étaient au château. Alors les fumées, on était un peu intoxiqué avec les fumées, on respirait mal. Et puis on avait faim ! On n'avait pas bouffé ! On n'avait froid, on était mouillé ! On avait la trouille, on avait peur ! On est arrivé à passer Dortan mais moi je me rappellerai de Dortan en feu avec ces explosions. Il y avait des bouteilles de gaz, il y avait des bouteilles de solvant qui explosaient il y avait... pfou! la fumée, les odeurs parce que ça sentait, puis plus un gros, orage là-dessus. Vous savez c'était pas rigolo hein ! quand on est sorti du pays, on est arrivé à sortir, on a fait ouf ! Et puis on est remonté dans la montagne par la bergerie, c'est au-dessus de la voie ferrée, au-dessus de la gare de Dortan pour rejoindre les hauts plateaux du Jura.

Je veux vous raconter une petite histoire aussi. Sur Dortan. On est donc à Dortan. Des résistants ont été arrêtés et ont été torturés au château. Torturés d'une manière oh !..Abominable ! Et avec des fils de fer barbelés ils les ont ..Enfin n'en parlons pas ! Quelques temps, longtemps après, longtemps après, après le débarquement encore. Quand il y avait eu débarquement justement en Méditerranée. Les troupes nord-africaines ont débarqué en Méditerranée. On se trouvait aux Rousses. Il y avait les Allemands qui étaient dans le fort des Rousses. On en avait encerclé pas mal, on était beaucoup ! Enfin beaucoup.. Assez nombreux il y avait des gars de Savoie, de Hte-Savoie qui nous avaient rejoints justement parce que les Allemands

refluaient du midi pour partir en Allemagne. Et on les a bloqués aux Rousses. Ils voulaient tous prendre la frontière pour passer en Suisse ou en Allemagne. Alors donc on était aux Rousses. Et on a bloqué les Allemands qui étaient à Morez ! La veille on avait retrouvé dans une scierie, le corps d'un copain que je connaissais, je ne sais plus son nom maintenant, c'est Zato à ce moment-là on l'appelait Zato! Ils l'avaient tué, ils l'avaient découpé à la scie circulaire, gentiment à la scierie. Des morceaux comme ça ! Alors on a reçu un jour quelque temps après, peut-être le lendemain, l'ordre d'aller à la frontière suisse. Le long de la frontière suisse parce que les Allemands bloquaient dans Morez. Ils n'avaient aucune voie de secours pour aller en Suisse. Ils devaient traverser la forêt du Rizou. Ils remontaient par derrière les Rousses, pour rejoindre la Suisse. On était donc en embuscade là-bas ! On les a eus, on les a possédés. 86 qu'on a arrêtés, on les a désarmés, on les a emmenés avec nous. Les fouilles qu'on a faites dans leurs poches, moi personnellement j'ai trouvé des dents en or, des morceaux de dents arrachées, des dents arrachées dans les palais avec des morceaux de gencives, des dents en or autour, des alliances, des montres, un tas de trucs, c'était plein les poches. Beaucoup de Russes. Des Russes blancs qui étaient avec les Allemands, beaucoup. Pas tous des Allemands. Et dans l'équipe, il y avait un gars de Dortan qui était avec nous, qui avait assisté à la rafle à Dortan et qui avait repéré un Allemand ou deux, il les a reconnus dans le groupe. Naturellement on en a pris huit, il y a un groupe qui les a pris avec eux qui les a emmenés à Dortan. Ils ont été fusillés à l'endroit même où les résistants avaient été torturés. Les autres qu'est-ce qu'il fallait en faire ? Il y avait l'armée d'Afrique qui venait à toute allure depuis le midi. C'était tout libéré, toute la partie des Alpes et tout, c'était libéré il y avait plus d'Allemand ! Ils étaient tous..., ils remontaient tous. On s'est dit qu'est-ce qu'on va faire de ces gars-

là? Ils ont coupé encore un gars hier, il y a deux, trois jours, à la scie circulaire. Ils ont fait des massacres et tout ! Ils ont tout ce qu'ils ont dans leurs poches. On reçoit l'ordre de les fusiller ! Ce n'était pas beau ! [il tape du poing sur la table] On a fusillé 80 personnes ! Devant le fort des Rousses. J'en garde un mauvais souvenir, parce que maintenant.. C'était pas humain ! Pas humain. Puis eux, ils n'étaient pas humains non plus ! »

# III Parcours de vie

## 1 Marius Marinet (1896-1944)



Photographie - Marius Marinet  
Coll. Jean Marinet

Marius Marinet (1896-1944)

Patriote, homme de gauche, opposant au régime de Vichy, Marius Marinet choisit très vite d'entrer en résistance. Devenu un cadre de l'Armée secrète régionale, son parcours est celui d'un résistant considéré comme particulièrement dangereux par les services policiers nazis : arrêté le 24 novembre 1943, ils le déportent secrètement sous le sigle « NN », dit « Nacht und Nebel » (« Nuit et Brouillard »).

La patrie, Marius Marinet, né le 21 mai 1896 à Vouvray dans l'Ain, dans une famille de paysans modestes, la défend très jeune lors du premier conflit mondial, où il reçoit la Croix de guerre. A son retour du front, marié et bientôt père de deux enfants, il devient mécanicien puis chauffeur-livreur dans une épicerie en gros. Installé à Bellegarde-sur-Valserine, il milite à la SFIO, tendance pivertiste (anticapitaliste et anti stalinien), et il est élu secrétaire départemental du syndicat des transports.

Dès la fin de 1940, rejetant le gouvernement du maréchal Pétain, il participe à la reconstruction clandestine de syndicats dorénavant interdits. Fin juillet 1942, il rejoint le mouvement de résistance Libération. Dès septembre, il devient le responsable du secteur de l'Armée secrète de Bellegarde, qui se met en place. Après l'instauration du STO et l'arrivée de réfractaires, il organise des premiers camps dans des fermes d'alpage du plateau de Retord. Son nouvel emploi de gérant d'une coopérative ouvrière d'alimentation lui permet de ravitailler ces premiers maquis. Une fois arrêté, il est dans les mains de la Sipo-SD de Besançon, où la Résistance échoue à le faire évader. Il aurait pu être condamné à mort ; il est finalement classé « NN » et rapidement déporté, dès le 28 janvier 1944, au camp de concentration de Natzweiler, où il décède dès le 29 mars.

## 1 Marius Marinet (1896-1944)

Le 27-1-43  
Je suis avec John et quelques autres de la région, nous  
prenons destination inconnue. Cava, net en fais pas, fais  
marcher la Gof comme il faut, prends du personnel - j'ai  
renvoyé du linge sale, me l'as tu retourné propre car je n'ai point  
de rechange. Envoie beaucoup de pain bien cuit, pas de légumes.  
Bons baisers à tous, à bientôt. *Marius*

Petit mot manuscrit de Marius Marinet rédigé avant son transfert  
vers le camp de Natzweiler-Struthof, remis à un cheminot et  
transmis à sa famille, 27-28 janvier 1944  
Coll. Jean Marinet

Paris le 28 Janvier 1944  
Madame  
Je suis employé à la Gare de l'Est à Paris  
j'ai assisté hier soir au départ d'un convoi  
de prisonniers partant pour l'Allemagne  
Deux d'entre eux ont réussi à me faire passer  
des papiers je vous joins celui qui vous est  
destiné. J'envoie l'autre à Blois.  
Veuillez prévenir les autres familles que  
vous connaissez. Tous les partants étaient  
en bonne santé  
Courage Confiance Espoir  
*20*

Message du cheminot ayant trouvé le mot de Marius Marinet et adressé à sa  
famille  
Coll. Jean Marinet

## 2 Paul Sixdenier (1925-1943)



Paul Sixdenier (1925-1943)

A la rentrée de 1943, Paul doit prendre un poste de surveillant au lycée de Cibeins. Au lieu de cela, il rejoint les maquis de l'Ain que le capitaine Henri Petit est en train de constituer.

En octobre 1943, il est envoyé au camp de Cize, puis il participe au défilé d'Oyonnax le 11 novembre 1943. Le 16 décembre 1943, il fait partie du commando chargé de neutraliser les transformateurs des usines Schneider au Creusot. Sur le chemin du retour, les membres du commando regroupés dans un même véhicule sont arrêtés par un barrage allemand. Le conducteur, le lieutenant Edouard Bourret dit « Brun » est abattu, deux passagers réussissent à s'échapper, Paul SIXDENIER et Félix Le NOACH sont arrêtés et transférés à la prison de Châlon puis Dijon.

Interrogé par les services policiers nazis, il est remis au tribunal militaire allemand de Dijon qui le condamne à mort le 21 janvier 1944. Paul Sixdenier est fusillé huit jours plus tard au stand de Montmuzard.

Coll. départementale des Musées  
de l'Ain.

## 2 Paul Sixdenier (1925-1943)

Lettre de Paul Sixdenier datée du 21 janvier 1944 adressée à sa famille

Coll. Famille Sixdenier

Paul Sixdenier  
Vendredi le 21. janvier  
1943

Ma petite maman chérie

C'est sans doute la dernière lettre que tu recevras de moi. Je t'écris de la prison de <sup>Stenay</sup> Clatocq où je suis depuis mercredi. J'ai été arrêté sur la route de Creusot avec des amis, le 16 décembre 1943. ~~Je suis resté~~ Je suis resté à la prison de Chalons jusqu'à maintenant et le tribunal militaire de Dijon m'a condamné à mort ce matin et attend la confirmation de Paris.

Je n'ai plus d'illusions et j'attends calmement. Je pense beaucoup à toi et je n'ai jamais autant senti toute la tendresse qu'il y avait chez une mère et à quel point je t'aime. Je pense aussi à la peine que tu vas avoir mais console-toi sur un point j'ai retrouvé le calme de l'esprit dans la prière. J'ai demandé à voir un prêtre et on m'a dit que

oui. Je me confesserai et je communierai avec fervour. Je suis beaucoup et demande pardon à Dieu pour la vie de péché que j'ai menée jusqu'à présent. Je fais pénitence. J'espère que Jany va bien. Je pense souvent à vous tous et à papa. Je ne peux vous faire comprendre toute la tendresse dont mon cœur se débouche pour vous. Je prie pour vous qui restez et je demande au Bon Dieu qu'il vous réserve une vie très tranquille dans la paix qui viendra bien un jour.

Pour moi je serai débarrassé de la vie matérielle et je resterai spirituellement avec vous. Encore une fois maman adieu. Je regrette de ne t'avoir pas assez aimée et obéie. Je t'envoie mon plus ardent baiser au p. met toute ma tendresse, ainsi qu'à Jany et à papa et à Jean quand vous le reverrez. Ton petit Paulot

Paulot

*Je crois que tu peux venir avec moi, si tu es le temps*

## 2 Paul Sixdenier (1925-1943)

Transcription de la lettre de Paul Sixdenier datée du 21 janvier 1944 adressée à sa famille

*Vendredi, le 21 janvier 1944*

*Ma petite maman chérie*

*C'est sans doute la dernière lettre que tu recevras de moi, je t'écris de la prison de Dijon où je suis depuis mercredi. J'ai été arrêté sur la route du Creusot le 16 décembre 1943. Je suis resté à la prison de Chalon jusqu'à maintenant et le tribunal militaire de Dijon m'a condamné à mort ce matin et attend la confirmation de Paris. Je n'ai plus d'illusion et j'attends calmement. Je pense beaucoup à toi et je n'ai jamais autant senti toute la tendresse qu'il y avait chez une mère et à quel point je t'aimais. Je pense aussi à la peine que tu vas avoir mais console-toi sur un point, j'ai retrouvé le calme de l'esprit dans la prière. J'ai demandé à voir un prêtre et on m'a dit que oui. Je me confesserai et communierai avec ferveur. Je prie beaucoup et demande pardon à Dieu pour la vie de païen que j'ai menée jusqu'à présent, je fais pénitence.*

*J'espère que Jany va bien. Je pense souvent à vous tous et à Papa. Je ne peux vous faire comprendre toute la tendresse dont mon cœur déborde pour vous. Je prie pour vous qui restez et je demande au Bon Dieu qu'il vous réserve une vie tranquille dans la paix qui viendra bien un jour.*

*Pour moi, je serai débarrassé de la vie matérielle et je resterai bien*

*spirituellement avec vous. Encore une fois maman chérie adieu. Je regrette de ne t'avoir pas assez aimée et obéie ici bas. Je t'envoie mon plus ardent baiser où je mets toute ma tendresse ainsi qu'à Jany et à papa et à Jean quand vous le reverrez.*

*Ton petit Paulot.*



## 2 Paul Sixdenier (1925-1943)

### Transcription de la lettre de Paul Sixdenier atée du 29 janvier 1944 adressée à sa famille

*Dijon, le 29 janvier 1944*

*Maman, papa et Jany chéris*

*Ma dernière heure est arrivée, je suis exécuté ce matin à 8h. Je vais voir un prêtre et je meurs calmement car j'ai eu le temps d'expier toutes mes fautes dans ma cellule. Pardon chers parents de vous faire pleurer. C'est en t'ayant désobéi que je meurs chère maman. Désobéissance qui a du te coûter bien des larmes mais qui me fait mourir pour mon pays. Je meurs en chrétien aussi je vais rejoindre grand-père, grand-mère et tante Odette qui reposent là haut bienheureux.*

*J'accueille la mort comme une délivrance. Je vois le prêtre dans quelques instants avec un immense plaisir. Je vous laisse des affaires personnelles, bien peu qui vous resteront comme souvenirs. Je vous ai tous laissé bien longtemps sans nouvelles et celles que vous recevrez vont vous faire pleurer beaucoup.*

*J'ai beaucoup prié pour la paix aussi j'espère que tout le monde se retrouvera dans un jour meilleur et vivra heureux. Ma petite maman chérie, tu dois te lamenter de n'avoir pas pu te faire obéir au début de l'année quand tu as cru que j'allais à Cibeins mais que veux-tu, c'est le destin. J'ai repensé à tout ce que tu as fait pour moi depuis ma naissance et je n'ai pu que remercier le Bon Dieu. J'ai bien peu fait sur terre pour te remercier. J'espère faire mieux de là haut. Mon cœur tout entier te dit merci. Toi papa, tu ne peux savoir tout le remord que j'ai de m'être conduit comme je me suis conduit souvent avec toi. J'espère que tu me pardonneras car tu ne peux savoir, non, comme tout l'amour qu'on a pour quelqu'un se concentre au moment de la mort.*

*A toi ma petite sœur qui m'aimait tant et à qui je le rendais bien, je t'envoie mes derniers baisers les plus gros et je mets en toi un grand espoir. J'espère que tu sauras réunir papa et maman, sinon rends-toi compte du loyer qui se perd. Mais j'abrège car le prêtre attend à la porte. je laisse un petit paquet que l'un de vous viendra chercher à la prison départementale de Dijon.*

*Vous pouvez peut-être réclamer mon corps. je n'oublie pas Jean et lui envoie toute ma tendresse là bas au loin. Quand le reverrez-vous ? Bientôt j'espère.*

*Adieu mes parents chéris que je n'ai pas assez aimés. Dites adieu pour moi à tous nos parents et amis je ne les cite pas tous mais j'ai pensé à eux tous séparément.*

*Mes plus gros baisers à vous tous*

*Votre Paulo qui s'en va*

*Paulo*

*PS : J'ai été arrêté j'allais faire du sabotage avec des armes encore une fois pardon papa et maman.*

## 2 Paul Sixdenier (1925-1943)

Lettre d'un ancien détenu de la prison de Dijon datée du 17 / 02 / 1946

Coll. Famille Sixdenier

DIJON  
TRIBUNAL DE BEAUNE  
CABINET  
du  
Procureur de la République  
Jacques Foucart, Substitut du  
Procureur de la République  
11 rue Jules Mercier à Dijon

DIJON  
BEAUNE, le 17 FEVR 1946

Madame.  
Emprisonné à Dijon  
Quelque temps en juillet 1944 dans la cellule  
qu'occupait votre fils, l'un de mes grands  
réconforts fut de déchiffrer, dans un recoin sombre  
près de la fenêtre, une suite de vers qu'il  
plasa sur le mur et où il exprimait de magnifiques  
sentiments - j'y pris courage et espoir en  
apprenant par cœur ce poème, si beau dans sa

simplicité et sa vérité sortie du cœur au choc  
de la souffrance. De tels sacrifices effacent devant  
Dieu les fautes des français et font croire que notre  
pays retrouvera un jour sa grandeur passée.  
Je me propose de publier ces vers dans un recueil  
de graffiti de la prison de Dijon à paraître dans une  
Revue de la région. N'y voyez-vous pas d'inconvénient  
Pour vous aussi pour constituer une courte notice bi-  
graphique me donner quelques indications sur l'activité  
de votre fils les circonstances de son arrestation et les  
mouvements religieux ou politiques qui ont inspiré son  
action. A-t-il pu vous faire parvenir avant sa mort  
des messages de la prison.  
Veuillez m'excuser de troubler ainsi votre immense  
chagrin mais c'est pour remplir un devoir. Il me semblait  
en cellule que j'avais mission de recueillir ces vers presque invisibles et illisibles

au sortir de la transmission comme message aux Français de bonne volonté

DIJON  
TRIBUNAL DE ~~BEAUNE~~  
CABINET  
du  
Procureur de la République

DIJON  
~~BEAUNE~~, le 17 FEVR 1946

Jacques Foucart, Substitut du  
Procureur de la République  
11 rue Jules Mercier à Dijon

Madame.

Emprisonné à Dijon quelque temps en juillet 1944 dans la cellule  
qu'occupait votre fils, l'un de mes grands réconforts fut de déchiffrer dans  
un recoin sombre près de la fenêtre, une suite de vers qu'il grava sur  
le mur et où il exprimait de magnifiques sentiments. J'y pris courage et  
espoir en apprenant par cœur ce poème, si beau dans sa simplicité et sa  
vérité sortie du cœur au choc de la souffrance. De tels sacrifices effacent  
devant Dieu les fautes des français (sic) et font croire que notre pays  
retrouvera un jour sa grandeur passée. Je me propose donc de publier  
ces vers dans un recueil de graffiti (sic) de la prison de Dijon à paraître  
dans une revue de la région. N'y voyez-vous pas d'inconvénient. Pouvez-  
vous aussi, pour constituer une courte notice biographique me donner  
quelques indications sur l'activité de votre fils, les circonstances de son  
arrestation et les mouvements religieux ou politiques qui ont inspiré son  
action. A-t-il pu vous faire parvenir avant sa mort des messages de la  
prison.

Veuillez m'excuser de troubler ainsi votre immense chagrin mais c'est pour  
remplir un devoir. Il me semblait en cellule que j'avais mission de recueillir  
ces vers presque invisibles et illisibles, et, au sortir, de les transmettre  
comme message aux Français de bonne volonté. Recevez mes respectueux  
hommages. JF

### 3 Aron Wolf (1918-1944)



Photographie d'Aron Wolf

Coll. Association du judaïsme de l'Alsace et de Lorraine

Aron Wolff est une personnalité qui réunit trois formes de résistance : armée, civile et religieuse. Né le 22 mars 1918, à Strasbourg, il est le septième de huit enfants. Baigné dans une éducation religieuse, Aron Wolf fréquente une synagogue orthodoxe de Strasbourg tout en participant activement à la création des Éclaireurs Israélites de Strasbourg. Désireux d'approfondir sa connaissance du judaïsme, il se rend en Lituanie où il étudie dans une école orthodoxe de Mir de 1938 à 1939. Il effectue son service militaire quand la guerre éclate mais il est démobilisé en mars 1941 suite aux lois antisémites d'exclusion de Vichy. Il se remet aussitôt à ses études religieuses, en avril 1941, en rentrant au Séminaire rabbinique de Chamalières dans le Puy-de-Dôme. Il est ensuite envoyé à Lautrec dans le Tarn pour être l'aumônier du camp des cadres des Éclaireurs israélites.

À l'automne 1943, le Séminaire de Chamalières est expulsé d'Auvergne pour être déplacé à Lyon. Aron Wolf suit le mouvement et poursuit son engagement. Il encadre la jeunesse juive, donne des conférences et participe à des cercles de réflexion sans jamais cesser de poursuivre ses études rabbiniques. En parallèle de ses activités d'encadrement et de ses études religieuses, il s'engage dans un corps franc du mouvement de résistance France d'abord dirigé par le jeune rabbin Samy Klein. Dès lors, il donne une fois par semaine des cours de religion au Centre Rural à Villemotier. C'est en donnant l'un de ses cours, le 19 mai 1944, qu'il est surpris par la SS et abattu dans la cour.

## 4 David Vogel (1891-1944)



Photographie de David Vogel en 1919

David Vogel est considéré comme l'un des plus grands écrivains de langue hébraïque du 20<sup>e</sup> siècle. Il a été arrêté à Hauteville par les Allemands, le 5 février 1944, lors de l'opération Korporal. Il est né le 15 septembre 1891 à Satanov (aujourd'hui en Ukraine). De 1909 à 1912, il apprend l'hébreu à Vilnius en Lituanie. Il mène ensuite une vie de bohème fait de voyages et de séjours à Vienne, Paris, Tel-Aviv, Berlin, la Galicie en Pologne.

En 1931, il se réinstalle à Paris. En septembre 1939, il part avec sa fille rejoindre son épouse à Hauteville où elle est soignée au sanatorium de la Fondation Rothschild, L'Espérance. Après la déclaration de la guerre, il est arrêté le 3 octobre 1939 en tant que « ressortissant ennemi » autrichien. Il est interné dans plusieurs camps français dont celui de Bourg-en-Bresse. Après sa libération en août 1940, il retourne à Hauteville.

Arrêté par les Allemands le 5 février 1944, il est interné à Lyon à la prison Montluc puis transféré au camp de Drancy pour être déporté à Auschwitz par le convoi n° 69. Il est gazé à son arrivée le 10 mars 1944. Durant son long séjour à Hauteville, David Vogel rédigea «Et ils partirent en guerre», un roman autobiographique dans lequel un père, avec sa fille, fait le voyage de Paris à Hauteville pour retrouver sa femme. À travers ce parcours, il retrace le sort des milliers de réfugiés allemands et autrichiens internés dans les camps de la III<sup>e</sup> République. La fin sonne comme une prophétie puisque le narrateur se retrouve à l'intérieur d'un wagon envoyé vers une destination inconnue.

## 5 Marc Bloch (1886-1944)



L'historien Marc Bloch est l'une des grandes figures de la vie intellectuelle française. Scientifique engagé, il participe à la Bataille de France puis rejoint la Résistance avant d'être fusillé en juin 1944.

Né à Lyon, le 6 juillet 1886, il s'illustre par des études brillantes. Normalien, agrégé d'histoire en 1908, il enseigne en lycée avant d'être mobilisé sur le front lors de la Première Guerre mondiale pour laquelle il obtient la Croix de Guerre et la Légion d'honneur à titre militaire. En 1929, il fonde avec l'historien Lucien Febvre les Annales d'histoire économique et sociale, revue et école historique à la renommée internationale.

Quand la France entre en guerre en 1939, il est âgé de 53 ans et père de six enfants. Il s'engage dans l'armée. La débâcle lui inspire un livre d'analyse : *L'étrange défaite*. Le statut des Juifs du 3 octobre 1940 a pour conséquence son exclusion de son poste de professeur d'université. Pour avoir rendu des services exceptionnels à la France, il est réintégré en janvier 1941 avant d'être finalement révoqué en mars 1943. Depuis plusieurs mois, Marc Bloch a déjà rejoint la Résistance dans le groupe Franc-Tireur. Il est devenu « Narbonne » et rentre dans la clandestinité. Il participe aux différentes publications de Franc-Tireur et devient, en juillet 1943, un des trois membres du directoire régional des Mouvements unis de la résistance. Il est arrêté le 8 mars 1944 à Lyon. Torturé, il est interné à la prison Montluc puis fusillé avec 29 autres résistants à Saint-Didier-de-Formans le 16 juin 1944.

Photographie – Marc Bloch  
Coll. Famille Bloch

# IV Témoignages

## 1 Jean Rogier : la rafle à Nantua le 14/ 12/ 1943

Nom : ROGIER

Prénom : Jean

Dates : 1925

Âge en 1939 : 14 ans

Situation : élève au collège Bichat à Nantua

Lieu de résidence : Nantua (Ain)

Parcours : Élève au collège X. Bichat à Nantua, il est arrêté le 14 décembre 1943 lors de la rafle. Il parvient à s'évader du train. De retour au pays, il s'engage dans la Résistance et rejoint les Maquis de l'Ain.

«Moi j'étais élève au collège Bichat de Nantua. C'était un mardi, j'étais en classe de 9 à 10. Et à 9h55 j'ai vu arriver des Allemands en armes. Et la cloche sonne, c'était la récréation de 10h, Et à ce moment-là, les Allemands, armes à la main, ont refoulé tous les élèves garçons dans la deuxième cour la plus grande, qu'on appelait la cour des petits. On nous a rassemblés contre un mur. Une mitrailleuse s'est installée devant nous, avec les bandes de balles introduites, prête à tirer sur nous, si l'ordre en avait été donné. C'était tous les élèves garçons ; il y en avait qui avaient 13 ou 14 ans, qui étaient en 6ème jusqu'aux Terminales.

Alors on s'est caché ; il y en a qui se cachaient, qui sont arrivés dans les WC pour rester poli, les Allemands sont allés les sortir à coups de crosse, dont moi d'ailleurs, pour nous ramener devant les classes là où nous étions alignés. Ils ont fouillé les dortoirs. Ça a duré plus de deux heures ; nous, on était toujours dans la cour, à attendre, on ne savait pas quoi...

Et si bien qu'après deux heures d'attente, ils ont fait une sélection, toi..., toi..., toi...Ils ont arrêtés 11 élèves, dont moi.

Il y en a dont le père était au Parti communiste, y'avait un Juif et cætera ... Mon père avait déjà été perquisitionné deux fois par la Police de Vichy. Et ainsi, on nous a fait passer les 11 élèves, dans la première cour dont je vous ai parlé, où j'ai vu arriver les Allemands. Et là on a trouvé trois professeurs qui étaient déjà arrêtés, trois pions, maîtres d'internat on disait, et le concierge.

Et on nous a alignés là. On nous a fouillés. L'officier allemand, qui avait une bande rouge à sa casquette et une tête de mort, nous a traités à ce moment-là de terroristes à trois reprises. Et là on a descendu la rue du collège, on a passé devant la sous-préfecture, j'ai vu mes parents qui étaient en pleurs sur le trottoir, les gens étaient sortis, ils n'en revenaient pas, ils disaient : « Les collégiens ! Ils ont arrêtés les collégiens ! ».

On a repris la rue Nationale et on est allé à la gare, où il y avait déjà beaucoup de monde. Et on nous a enfournés dans les wagons à bestiaux qui étaient déjà pleins. À une heure, 13h, il y avait... j'ai vu un clairon, il avait un petit clairon comme ça et il a sonné le clairon comme ça : « pam pam pam » et c'était le départ du train.

On s'arrête à Bourg-en-Bresse. Puis la Croix Rouge est arrivée après un petit moment, nous a donné un petit morceau de gruyère, une boîte de sardines. Et j'ai dit : « Mais pourquoi vous nous donnez ça ? ». Elle m'a répondu : « Vous allez faire un long voyage. Et on nous a à nouveau mis dans le train de déportation, où il n'y avait rien du tout, ni paille, ni toilettes, rien ! Et le train est parti. On a chanté là encore, « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine ».

## 1 Jean Rogier : La rafle du 14/ 12/ 1943

Et... il y avait deux élèves du collège, qui étaient debout et qui avaient pu voir dehors, il y avait des hublots je crois sur un genre de vasistas et « Oh ! il y en a qui ont sauté ! ». Et à ce moment-là avec un autre camarade, on a cherché à ouvrir quelque chose. Finalement on a pu sur l'arrière gauche du wagon, ouvrir un petit vasistas, une lucarne d'aération. Et là il y avait l'abbé Gay en-dessous, prostré, et il me dit, il me connaissait bien : « Jean ne saute pas, ne saute pas, ne saute pas ! ». Ah j'ai passé outre et me voilà dehors, clac pendu comme ça avec la main droite, et je regardais l'avant du bateau, heu du train, il allait vite, je ne pouvais pas respirer. Je me suis dégonflé, je suis remonté dans le wagon. Et puis là, j'ai repris mon courage à deux mains, il y en a d'autres qui ont pu passer d'ailleurs pendant ce temps, dont le prof de gym. Alors j'ai passé, et cette fois alors je me suis lancé dans le vide, paf je suis tombé . Et là j'étais en sens inverse d'ailleurs du train, dans des ronces, j'ai entendu le train qui passait. Et après d'un seul coup le silence. Et vous vous retrouvez tout seul sans savoir où vous étiez. Là.

Alors j'ai rencontré un camarade de Nantua. Et tous les deux on est parti au hasard comme ça.»

## René Collet Rafle du 14 12 1943

Nom : COLLET

Prénom : René

Dates : 1926-2008

Âge en 1939 : 13 ans

Situation / profession : gardien de vaches puis apprenti tourneur sur bois

Lieu de résidence : Nantua

Parcours : Le jeune René travaille aux Battoirs comme tourneur sur bois lorsqu'il est arrêté le 14 décembre 1943 lors de la rafle sur Nantua. Il parvient à s'échapper du train qui le conduit en déportation. Fugitif, il rejoint les Maquis de l'Ain et participe à différentes opérations et combats. À la libération, il s'engage dans l'armée régulière aux côtés des Alliés pour poursuivre la lutte.

«Oui ! Ben à cette époque, j'étais apprenti tourneur sur bois, je travaillais aux Battoirs. C'est à 2 Kms d'ici en allant sur les Neyrolles ! Et on prenait le travail à 8 heures, à 8 heures, tout le monde allait au boulot comme d'habitude et pis c'était le coup des... autour des 9 heures, ma patronne, elle rentre dans l'usine et pis elle me chope et elle me dit « dis donc, petit, tu veux pas aller me faire une commission à Nantua ? Oh, si madame », tout content de me tirer d'une heure de boulot, « et ben tu prends le vélo du patron et tu vas à la poste et tu leur dis que mon téléphone ne marche pas ! J'ai des commandes à expédier dans le midi, il n'y rien qui marche, faudra qui monte voir ! » Ben, j'ai dit : « attendez madame , je vais y aller, j'y vais tout de suite ! »

Et pis, je débouche de Nantua, et quand on arrive devant le garage anciennement Marmeth ! il y avait une bosse sur la route : une mitrailleuse avec du monde autour, des SS autour, je fais ça et pis, je me disais, « je n'ai que 17 ans et demi, ils prennent à partir de 18 ans », alors j'étais confiant. Ils m'ont regardé passer. Je passe devant l'hôpital, pas un chat ! Dans la rue Painlevé, pas un chat ! « Oh, je dis : Qu'est-ce y a donc ? » Et j'arrive chez le coiffeur Bondion<sup>1</sup>, il me crie : « Cache toi ! Cache toi ! ils ramassent tous

tes copains ! » Of, j'ai le temps de faire deux cents mètres et d'aller dans mon couloir<sup>2</sup>. Ma mère qui sort de mon couloir, elle me dit « Viens vite avec moi ! », « Ils ont arrêté ton père ! et pis, il n'a pas de papiers sur lui, il faut lui porter sur lui... » « Et ben maman, je vais avec toi ! » On traverse le couloir qui est en face, on tombe dans l'avenue de la gare. On arrive dans l'avenue de la gare, il y avait des types qui étaient là devant la vitrine de chez Barbet les bras en l'air ! Les SS derrière et pis ils me disent toujours rien ! Ils passaient sur les trottoirs, confiant j'accompagne ma mère et pis quand on arrive vers la gare, il y en a qui étaient au premier étage enfermés, ils m'ont vu arriver, alors ils ont dit à mon père : « oh ! Marius, ton fils est là avec ta femme. Alors, mon père se dépêche à descendre les escaliers, il passe derrière les sentinelles. Et quand je suis arrivé à 2 ou 3 mètres, il me dit « Sauve-toi, ils ont ramassé tous tes copains ! » Le temps d'une hésitation, j'ai tourné le dos pour me tirer et « hop pris ».

Alors, ils m'ont emmené dedans la gare, Ah ! Ouah ! Il y avait déjà mon père qui passait à l'interrogatoire, ah ! mon pauvre père, il dit à l'officier allemand « Faut pas le prendre, vous savez monsieur l'officier, il n'a pas de santé, il n'est pas costaud ». Alors le boche se retourne vers mon père, il fait à mon père « grand, grand force, bon pour aller travailler en Allemagne ! » Allez hop, il me met dans la liste des partants et mon père, il le colle dans la liste des vieux, ceux qui allaient être relâchés. Hou là, là, on s'est jeté un coup d'œil, mon père était rouge de figure, la figure blanche comme le papier. Quand on a eu été une douzaine, les autres Allemands sont arrivés : « Komm ! Komm ! » Euh ! On a grimpé dans le dernier wagon, alors il écarte le wagon, je reconnais des types que je connaissais, des collégiens, ils avaient vidé le collège, alors. Tout le monde se met à chanter « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine » Ah ! Ouah ! Comme ça ! Et pis le dernier qui arrive, c'était l'abbé Gay, le curé de Nantua, alors l'abbé pas plus tôt monté la première marche, il nous dit « Taisez-vous ! Taisez-vous ! Ne les excitez pas ! Ne les excitez pas » nous disait le pauvre curé et plus on disait ça, plus on chantait, la contradiction, la contrariété... Et pis en parenthèse, le curé, il a fait une vilaine fin dans les camps, ils l'ont assassiné. Et oui, et pis, il y a eu

## René Collet Rafle du 14 /12/ 1943

des coups de sifflets, ils ont vérifié , ils ont verrouillé les wagons. Et le train a roulé tout doucement dans la descente, en direction de la Cluse, alors, il y a, il y avait des femmes qui couraient derrière « Courage ! Courage ! On les aura ! » Nous, on gueulait ! « oui ! oui : », on savait pas ce qui allait se passer ! Ah, il y avait ma sœur qui était là, là, j'ai vu un geste, je fais plaisir aux Allemands quand je leur explique ça : l'Allemand ma sœur arrive, elle avait une musette, ma mère l'avait bourré de couvertures, je sais pas quoi ! Et pis elle franchit les quais où il y avait les Allemands, ils lui disent rien, alors, je la vois « Denise ! Denise ! » Alors, elle se tourne et je tends le bras pour prendre la musette, elle, elle tend le bras pour tendre la musette mais ça faisait pas l'affaire et ben, il y avait un SS qui était là, il a regardé de partout, il a empoigné la musette, il me l'a tendue, c'était le vrai geste d'humanité que j'ai vu celui-là ! ouah ! Alors le train est reparti !»

## Marcel Simo L'incendie de Dortan

Nom : SIMO

Prénom : Marcel

Dates : 1925

Âge en 1939 : 14 ans

Lieu de résidence : Algérie

Parcours : Originaire d'Algérie, il devient enfant de troupe dans les Pyrénées en 1941 et échappe à une rafle. Il tente de gagner l'Espagne mais se fait arrêter. Évadé, il trouve finalement refuge dans le Jura où il intègre les premiers groupes de maquis qui sont alors en cours de formation. Il participe à différentes opérations dans le Haut-Jura. En juillet 1944, son groupe se trouve à Dortan au moment de l'incendie de la ville.

«Quand les Allemands sont arrivés aussi à Dortan. Moi je me trouvais avec mon groupe, j'étais chef de groupe, un groupe d'une dizaine hein, à Montcuzel au-dessus sur la montagne. Quand les Allemands sont arrivés, ils ont commencé à mettre ils ont commencé à brûler des maisons à Chancia. On avait fait sauter le pont de Chancia ! On l'avait fait sauter. Ils étaient passés en bas et ils commençaient à mettre le feu aux maisons. Alors il y a deux, trois de mon groupe qui se sont précipités vers la roche là-bas, ils sont arrivés avant moi ils ont mitraillé les Allemands qui sont partis du village. Ils ont évacué le village. Bref ! On reçoit l'ordre dans la nuit de rejoindre le Haut-Jura ! Or Dortan était en feu ! Il fallait traverser d'abord la rivière, on est arrivé à traverser à des endroits où il n'y avait pas beaucoup d'eau. Tout mouillé, un gros orage. Uffel, le village avant, était en feu. Les maisons étaient en feu ! Lavancia on n'en par..heu Dortan on n'en parle pas ! C'était un.. c'était pas beau à voir, c'était affreux, c'était affreux ! Parce qu'on voyait ces maisons brûlées là, on a dû traverser Dortan en feu ! Il y avait les Allemands qui étaient au château. Alors les fumées, on était un peu intoxiqué avec les fumées, on respirait mal. Et puis on avait faim ! On n'avait pas bouffé ! On n'avait froid, on était mouillé ! On avait la trouille, on avait peur ! On est arrivé à passer Dortan mais moi je me rappellerai de Dortan

en feu avec ces explosions. Il y avait des bouteilles de gaz, il y avait des bouteilles de solvant qui explosaient il y avait... pfou! la fumée, les odeurs parce que ça sentait, puis plus un gros, orage là-dessus. Vous savez c'était pas rigolo hein ! quand on est sorti du pays, on est arrivé à sortir, on a fait ouf ! Et puis on est remonté dans la montagne par la bergerie, c'est au-dessus de la voie ferrée, au-dessus de la gare de Dortan pour rejoindre les hauts plateaux du Jura.

Je veux vous raconter une petite histoire aussi. Sur Dortan. On est donc à Dortan. Des résistants ont été arrêtés et ont été torturés au château. Torturés d'une manière oh !..Abominable ! Et avec des fils de fer barbelés ils les ont ..Enfin n'en parlons pas ! Quelques temps, longtemps après, longtemps après, après le débarquement encore. Quand il y avait eu débarquement justement en Méditerranée. Les troupes nord-africaines ont débarqué en Méditerranée. On se trouvait aux Rousses. Il y avait les Allemands qui étaient dans le fort des Rousses. On en avait encerclé pas mal, on était beaucoup ! Enfin beaucoup.. Assez nombreux il y avait des gars de Savoie, de Hte-Savoie qui nous avaient rejoints justement parce que les Allemands refluaient du midi pour partir en Allemagne. Et on les a bloqués aux Rousses. Ils voulaient tous prendre la frontière pour passer en Suisse ou en Allemagne. Alors donc on était aux Rousses. Et on a bloqué les Allemands qui étaient à Morez ! La veille on avait retrouvé dans une scierie, le corps d'un copain que je connaissais, je ne sais plus son nom maintenant, c'est Zato à ce moment-là on l'appelait Zato! Ils l'avaient tué, ils l'avaient découpé à la scie circulaire, gentiment à la scierie. Des morceaux comme ça ! Alors on a reçu un jour quelque temps après, peut-être le lendemain, l'ordre d'aller à la frontière suisse. Le long de la frontière suisse parce que les Allemands bloquaient dans Morez. Ils n'avaient aucune voie de secours pour aller en Suisse. Ils devaient traverser la forêt du Rizou. Ils remontaient par derrière les Rousses, pour rejoindre la Suisse. On était donc en embuscade là-bas ! On les a eus, on les a possédés. 86 qu'on a arrêtés, on les a désarmés, on les a emmenés avec nous. Les fouilles qu'on a faites dans leurs poches, moi personnellement j'ai trouvé des dents en

## Marcel Simo L'incendie de Dortan

or, des morceaux de dents arrachées, des dents arrachées dans les palais avec des morceaux de gencives, des dents en or autour, des alliances, des montres, un tas de trucs, c'était plein les poches. Beaucoup de Russes. Des Russes blancs qui étaient avec les Allemands, beaucoup. Pas tous des Allemands. Et dans l'équipe, il y avait un gars de Dortan qui était avec nous, qui avait assisté à la rafle à Dortan et qui avait repéré un Allemand ou deux, il les a reconnus dans le groupe. Naturellement on en a pris huit, il y a un groupe qui les a pris avec eux qui les a emmenés à Dortan. Ils ont été fusillés à l'endroit même où les résistants avaient été torturés. Les autres qu'est-ce qu'il fallait en faire ? Il y avait l'armée d'Afrique qui venait à toute allure depuis le midi. C'était tout libéré, toute la partie des Alpes et tout, c'était libéré il y avait plus d'Allemand ! Ils étaient tous..., ils remontaient tous. On s'est dit qu'est-ce qu'on va faire de ces gars-là? Ils ont coupé encore un gars hier, il y a deux, trois jours, à la scie circulaire. Ils ont fait des massacres et tout ! Ils ont tout ce qu'ils ont dans leurs poches. On reçoit l'ordre de les fusiller ! Ce n'était pas beau ! [il tape du poing sur la table] On a fusillé 80 personnes ! Devant le fort des Rousses. J'en garde un mauvais souvenir, parce que maintenant.. C'était pas humain ! Pas humain. Puis eux, ils n'étaient pas humains non plus !»

## Paul Morin Son arrestation en juin 1943

Nom : MORIN

Prénom : Paul

Dates : 1924

Âge en 1939 : 15 ans

Situation : étudiant

Lieu de résidence : Bourg-en-Bresse

Parcours : Issu d'une modeste famille d'artisans, Paul est élève au lycée Lalande. Révolté par la défaite, il souhaite s'engager dans la lutte contre le gouvernement français et le nazisme. Avec son ami Marcel Thenon, ils s'engagent aux côtés de Paul Pioda, responsable d'un réseau résistant à Bourg-en-Bresse, affilié au mouvement Libération. Ils recrutent d'autres lycéens et forment des groupes actifs. Amené à prendre diverses responsabilités au sein de la résistance locale puis départementale, Paul est arrêté en juin 1943. Emprisonné un an en France dans différents établissements, il est déporté au camp de concentration de Dachau en juin 1944, puis transféré au Kommando de Allach. Il rentre en France au printemps 1945.

«Alors je m'appelle Paul Morin ; je suis né le 29 juin 1924 (...). Je suis rentré comme élève interne en classe de seconde au lycée Lalande en 1941. (...)

Et à partir de ce moment-là, quand Marcel Tenon a été arrêté, Lyon m'a dit c'est toi qui prend la relève rapidement mais n'importe comment tu es grillé aussi, il faudra partir tout de suite. (...) Je suis rentré chez mes parents (...). On attendait que j'arrive, et la police les tenait. Alors quand je suis rentré, j'ai plus eu qu'à lever les bras. Ils m'ont fouillé, je n'avais rien bien-sûr mais ils m'ont dit « voilà, on a ordre de vous arrêter » (...)

On attendait. Mais moi, quand ils m'ont emmené pour me faire parler, et bin, je n'ai pas été tabassé mais on m'a mis à genoux sur une règle puis j'ai dû rester au moins 45 minutes je veux dire quand je me suis relevé, la règle,

elle était rentrée dans le genou (...)Alors on nous a mis à la prison de Bourg (...).Mais ce qu'il y a eu, ça c'est une chose qui m'a marqué, c'est qu'on vivait, on était vingt... Plus d'une vingtaine dans deux pièces comme ça qui étaient contiguës (...). Et il y avait un trou avec un mur d'un côté pour aller aux toilettes. Il y avait un tuyau de descente c'est tout ; c'est-à-dire que celui qui allait aux toilettes, c'était au vu et su de tout le monde (...). Et puis delà, on nous a transféré à Lyon à Saint-Paul. A la prison Saint-Paul, on est arrivé au mois d'août (...).

Et puis on est resté jusqu'aux premiers jours de décembre, et puis là, un matin, on nous a dit « allez, vous prenez vos bagages et vous partez (...)». Et on nous a faits monter dans un train (...). On est parti, puis on a roulé, roulé jusqu'au lendemain puis on est arrivé le lendemain à Eysses, dans le Lot-et-Garonne (...). C'était une prison centrale qui avait été re-aménagée (...). Cette période a été dure, difficile à vivre (...). Et puis après, jusqu'au jour où un matin, on nous a tous... il y a eu appel. On a sonné le rassemblement (...). Alors on est donc parti, une fois que tout le monde a été monté dans les wagons où on était fermé dedans bien-sûr (...).

Alors à Compiègne, on est descendu à la gare de Compiègne. Là, on a reçu... on a commencé à recevoir des coups de la part d'Allemands mais après ça été la police française qui a pris la relève (...).

Et puis donc à Compiègne, on a eu un régime très séparé, très limité, à part ; on n'avait rien, pas de communication autorisée ni rien du tout (...)

## Paul Morin Sa déportation en juin 1944

«On est donc parti : on est monté dans le train à Compiègne ; on nous a enfermé dans les wagons alors là, on était à 100 par wagons (...). On n'avait pas d'eau, y'avait rien à boire, on n'était plus de 100 dans le wagon, c'était au mois de juin, il faisait très chaud en plus (...). Et... on ne pouvait plus... il a fallu organiser l'intérieur du wagon. Et c'est ce qui nous a sauvés ! (...) Parce que le convoi qu'il y a eu après nous, ils ont eu énormément de morts, tout simplement parce qu'il n'y a pas eu d'organisation dans les wagons. (...) Et c'est donc là, j'ai dit « Dachau », j'ai dit : « on est à côté de Munich ». (...)

Et puis à partir de ce moment-là la vie a changé complètement (...). Et puis on est donc arrivé au camp. Et je me souviens qu'en arrivant dans le camp le SS qui était à côté de nous, nous a dit, et je pense que c'était la tradition, chez eux, pis il l'a dit en allemand bien sûr : « Vous entrez ici, vous sortez là-bas ! ». On savait pas... on s'est posé la question en se disant « là-bas, la sortie... » (...). Ce n'est qu'après, avec ceux qui étaient déjà dans le camp, qu'on a su qu'il s'agissait de... du crématoire, c'était là qu'on brûlait tous les morts (...). La première des choses qu'on nous a fait, on nous a déshabillés presque tout de suite. Enfin on nous a recomptés, parce que c'était la maladie. On comptait, on recomptait, on appelait les uns après les autres, mettre en rangs, les uns derrière les autres, c'était.. etc (...)

On a été tondu avant d'entrer à la salle de douche. De la tête aux pieds, hein (...). On avait l'impression que c'était pour diminuer celui qui y était. Ensuite la douche (...). On nous a donné, au fur et à mesure qu'on sortait, on nous a donné la tenue (...). Moi je sais que la tenue que j'ai eue, qu'ai enfilée, avait appartenu à quelqu'un d'autre avant (...). On nous a remis nos papiers d'identité, c'est-à-dire nos trois plaques d'identité. (...) Et à ce moment-là on nous a dit : « cette plaque est votre plaque, est votre nom ! Maintenant vous vous appellerez par le numéro qui est ici : en haut vous avez un numéro ; en-dessous y'a un triangle, la couleur indique que vous êtes des gens... des politiques, donc des ennemis du régime ; et puis dessus il y a un « F » pour bien marquer que vous êtes des Français, des Franzosen. Et à partir de là...

alors le gars quand il est venu vers moi, m'a donné ma plaque : « Drei und siebzig sieben acht und achtzig ». C'est-à-dire 73788. (...) J'avais cette chance, c'était d'avoir fait de l'allemand. J'ai compris tout de suite qu'il s'agissait du numéro que j'av... qui était marqué. Mais pour d'autres quand on les a appelés par ce nom-là, et bien je dois dire que ça m'a évité beaucoup de coups de trique (...).

À ce moment-là on nous a affectés dans un block ; et je suis allé au block 20 ou 21 à Dachau. C'était un block qui était dirigé par un kapo. On nous a dit c'est un kapo, donc c'est un chef, mais il est était habillé comme nous (...). Mais c'était un fou ! Vraiment un fou ! Un fou ! Il hurlait, on savait pas ni pourquoi, ni comment. Y'avait des moments où il se mettait à hurler, il tapait. (...) Et puis alors la nourriture on s'est rendu compte tout de suite de la nourriture. C'est-à-dire que c'était vraiment plus que la portion congrue. C'est-à-dire que j'avait pratiquement rien à manger (...).

Enfin, toujours est-il que le 29 juin j'avais eu 20 ans, j'm'en suis même pas rappelé. Y'avait autre chose à penser. Donc j'ai eu 20 ans à Dachau, c'est sûr. sûr ..... Mais... on est parti le lendemain ou le surlendemain pour Allach parce qu'on savait qu'on partirait là-bas, parce qu'à Dachau y'avait pas d'entreprises. (...) Donc on était là de passage, en attendant d'aller dans des kommandos où y'avait des entreprises où on devrait travailler. (...) Et c'est donc dans l'après-midi du premier jour, qu'on nous demandé l'après-midi, qu'on nous a rassemblés, appel (...). Et je dois dire qu'à titre personnel je me faisais du souci parce que j'savais rien faire (...). Pis on était nu, hein, tout nu. Pour voir physiquement en même temps l'intellect et le physique en même temps (...).

Et le lendemain matin y'a eu l'appel, comme d'habitude (...). Debout 4h30, 5h30 l'appel, 6h-6h10 le départ et pour être à l'usine, 7h du matin, 7h du

## Paul Morin Sa déportation en juin 1944

soir, ou 6h le matin – 6h le soir, c'était 12h. C'était 12h de travail à l'usine. Et on partait donc à.... Voilà. Et l'appel durait souvent assez longtemps parce qu'on comptait, on recomptait. Quand... ils savaient pas bien compter. Y'avait des erreurs d'un fallait retrouver celui qui manquait. Y'a eu un jour où y'en a un qui manquait effectivement c'est arrivé, un qui c'était caché pour pas aller travailler. Et ils l'ont trouvé, d'ailleurs il a été pendu le soir (...).

On s'était mis tous les Français...donnaient tous les jours une bouchée de pain chacun. Une petite bouchée de pain qu'on donnait. Y'en a un qui ramassait ça et on allait le porter à un qui était en difficulté. Et même temps y'avait, y'avait le pain et même temps y'avait le cœur qui parlait quand on allait le voir. (...) Parce qu'on a toujours pensé aux copains aussi. Quand y'en avait un à l'infirmerie on essayait d'aller le voir, même si c'était interdit, on essayait pour lui porter quelque chose, une bricole ou autre chose. Puis surtout à lui dire deux mots, parce que pour le moral c'était bon, ça faisait du bien (...)

Quand je vois les jeunes, je vais souvent faire des conférences dans les collèges ou les lycées, ce je leur dit c'est ce que j'ai appris de la déportation. Ce qu'il en reste pour moi. C'est la valeur de notre... d'une trilogie qu'on voit sur toutes les mairies : liberté, égalité, fraternité (...).»

## Eugène Bojoly : Sa déportation en avril 1944

Nom : BOJOLY

Prénom : Eugène

Dates : 1919-2013

Âge en 1939 : 20 ans

Situation en 1944 : marié – un enfant

Profession : employé à la préfecture à Bourg-en-Bresse

Lieu de résidence : Bourg-en-Bresse

Parcours : Originaire de Moselle, il arrive à Bourg-en-Bresse en décembre 1940, suite à l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Employé à la sous-préfecture, il effectue quelques missions pour la Résistance. En mars 1944, il est arrêté sur dénonciation. Après la prison Montluc et Compiègne, il est envoyé au camp de concentration d'Auschwitz (dans le convoi des «Tatoués», convoi de non-juifs envoyés à Auschwitz) puis transféré à Buchenwald et enfin à Flössenburg. À son retour au printemps 1945, il apprend la déportation de sa femme (d'origine juive) et de son fils.

le reste, c'est à dire un bon millier, redépart dans un train, mais dans de meilleures conditions que l'arrivée. On était... au lieu de 100 à 110 on était à peu près la moitié par wagon. Buchenwald, Flössenburg, plus au sud. Et c'est là, j'ai passé un an. Je suis musicien, je joue du violon. En amateur hein ! Quand on était engagé dans l'orchestre, on avait quelques petites faveurs. Surtout dans les affectations, dans les kommandos. Parce qu' il y avait des kommandos qui travaillaient à l'extérieur par n'importe quel temps, et d'autres qui travaillaient à l'abri. Ce qui fait que, je suis resté pendant toute la durée au... à l'orchestre d'une part. Presque tous les dimanches on faisait... Seulement il fallait se taper des répétitions après 13 heures de travail par jour dans les ateliers. Mais enfin, c'était quand même... c'était agréable. Je parlais couramment l'allemand, qui résolvait pas mal de problèmes aussi. Parce que l'incompréhension a été source quelquefois de brutalités et de dérives incroyables.

Alors, la première affectation, tout de suite, c'est grâce à la musique. C'est dans ce magasin de vêtements SS où je faisais le manœuvre. On m'a sorti de là puis j'ai été à l'usine d'aviation qui était dans des grands hangars ; c'était à l'abri, c'était chauffé.

Alors on avait donc un litre de soupe à midi et pour ceux qui travaillaient de manière continue, qui étaient affectés à un poste de travail, avaient un casse-croûte qui était deux tranches de pain, de pain de seigle, qui étaient épaisses comme ça, avec de la margarine. Et puis le matin très tôt au lever il y avait un espèce de jus, je sais pas c' que c'était, chaud.

Alors il y avait les jours où il y avait des pendaisons. Les pendaisons avaient lieu publiquement sur la place d'appel. Il y avait le grand mât central avec son crochet où on pendait les gens, enfin les gens qui étaient condamnés à la pendaison. En général, le motif de condamnation était le même : tentative de fuite. On les provoquait quelquefois ; il suffisait de pousser quelqu'un vers les barbelés à l'extérieur du camp pour qu'on... pour permette de l'accuser d'avoir tenté de fuir. Alors là ils nous rassemblaient avant ; il fallait se lever une heure plus tôt le matin, par n'importe quel temps. Et on a quand même passé l'hiver... Il gelait là-bas à -10°C. J'ai compté dans les périodes de novembre à décembre... Le matin, ils entassaient les morts de la nuit ; dans les blocks, ils les sortaient, il y avait un kommando qui faisait ça avec une charrette ; ils les empilaient sur la place d'appel. Dans ces périodes là il m'est arrivé d'en compter jusqu'à 60 et 80 par jour. La place d'appel, c'était le grand charroi vers les crématoires.

## Eugène Bojoly : Sa déportation en avril 1944

Les lieux de travail, c'est pas dans le camp.

[Autre intervenant : il fallait marcher].

Alors on se voyait très peu pour pratiquer la solidarité. Quand j'étais au magasin d'habillement j'ai pu le faire un petit peu. Parce que j'ai des copains, je les voyais arriver avec des grosses têtes enfiévrées et mal habillés, je leur ai piqué des vêtements. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Quand on a faim, quand on a soif, quand on est mal habillé et qu'on a rien à donner. On n'a même pas la liberté de... d'aider quelqu'un.»

## 1 Les cartes

### L'Ain en 1939

**1936 : 316 000 habitants sur 5800 km<sup>2</sup>**  
 78% de population rurale / moyenne nationale (47%).

#### Répartition des secteurs d'activités :

- Agriculture : 55%
- Activité dominante, polyculture
- Industrie : 20%
- Majorité de petites entreprises : +70% ont moins de 10 ouvriers
- Secteur tertiaire : 25 %
- Services, commerces...

#### Principales villes et leurs activités :

**Bourg-en-Bresse** : 25000 hab.  
 - Capitale administrative regroupant des services (Préfecture, école normale, hôpital, gare, régiment d'infanterie) et les activités artisanales et commerciales liées à l'agriculture.  
 - Industrie : Tréfilerie câblée (+ 500 ouvriers)

**Oyonnax** : 10000 hab.  
 - Industries : plastique, peigne et lunetterie

**Bellegarde-sur-Vaierine** : 5000 hab.  
 - Industries : papeterie et petite métallurgie  
 - Chantier du barrage de Génissiat débuté en 1937 (1600 ouvriers)

**Ambérieu-en-Bugey** : 7000 hab.  
 - Industrie : SNCASE, usine d'aviation travaillant pour l'armée (+ 400 ouvriers)  
 - Dépôt SNCF (plusieurs centaines de cheminots roulants et sédentaires).

**Culoz** : 7000 hab.  
 - Gros bourg agricole

**Belley** : 6000 habitants,  
 - Capitale administrative du Bugey, sous-préfecture

**Nantua** : 3000 hab.  
 - Capitale administrative et touristique du Haut-Bugey, sous-préfecture

**Tenay et Saint-Rambert-en-Bugey** : 3000 hab.  
 - Industrie : Shappe (textile)

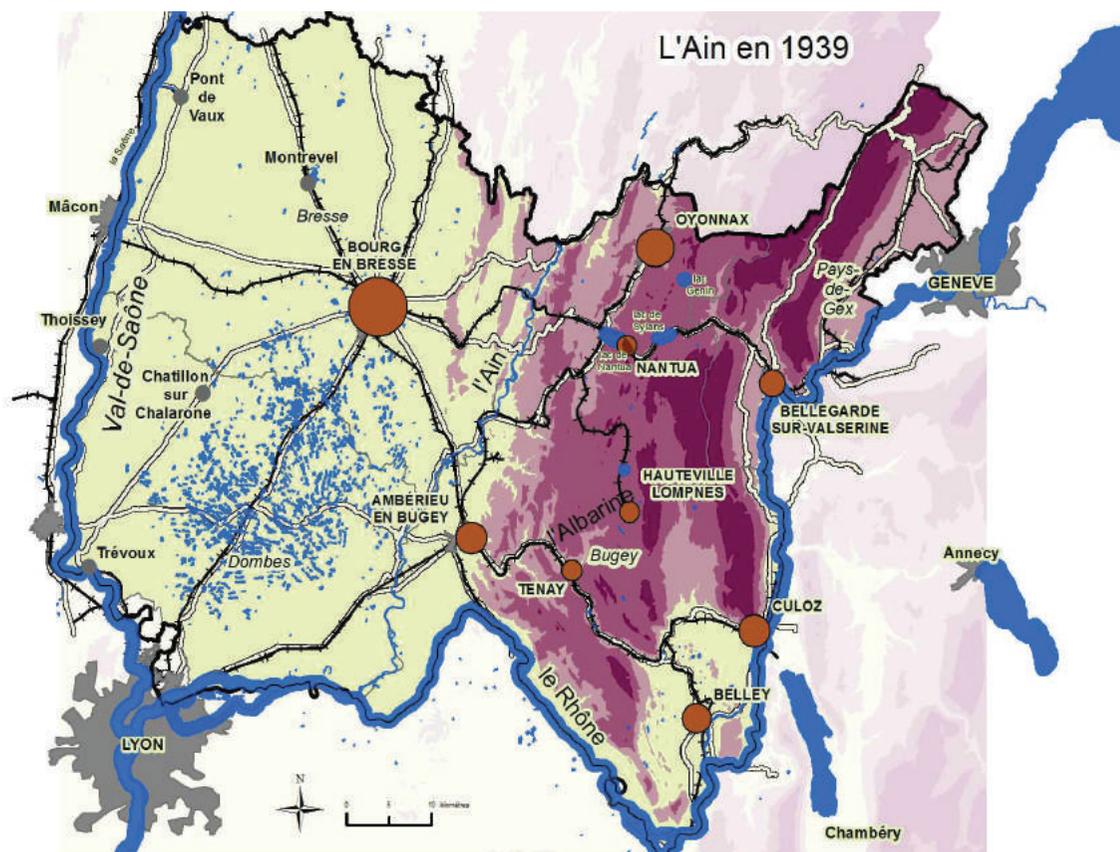
**Hauteville** : près de 3000 hab.  
 - Centre de cure spécialisé dans les maladies respiratoires

**Un département politiquement modéré, de centre gauche, dans la grande tradition radicale de la Troisième République.**

**Sénateurs élus en 1938 :** Eugène Chanal, Albert Fouilloux et Tony Revillon (tous trois radicaux socialistes, sénateurs sortants)

**Députés élus en mai 1936 :** Majorité du Front Populaire, deux élus de droite modérée René Nicod, communiste, maire et conseiller d'arrondissement d'Oyonnax Aimé Quinson, S.F.I.O., dans la circonscription d'Ambérieu-en-Bugey Prosper Blanc, républicain de gauche circonscription II de Bourg.

Alphonse Dupont, maire de Bourg, radical indépendant circonscription I de Bourg Marius Gallet, radical indépendant dans la circonscription de Trévoux.



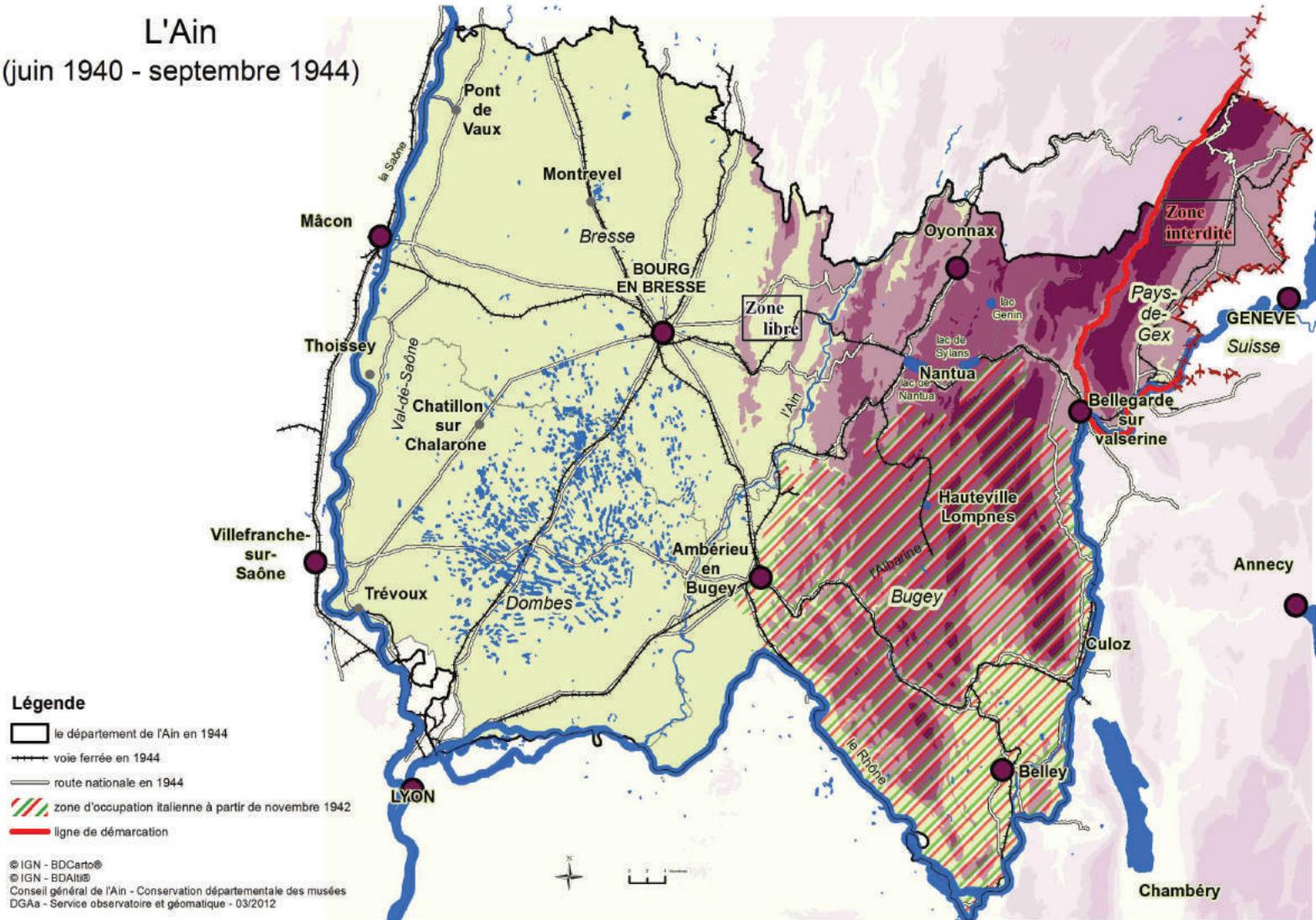
**Légende**

**Population en 1936**

- 1 000
- 5 000
- 10 000

—+—+—+ voie ferrée  
 — route nationale

# L'Ain (juin 1940 - septembre 1944)

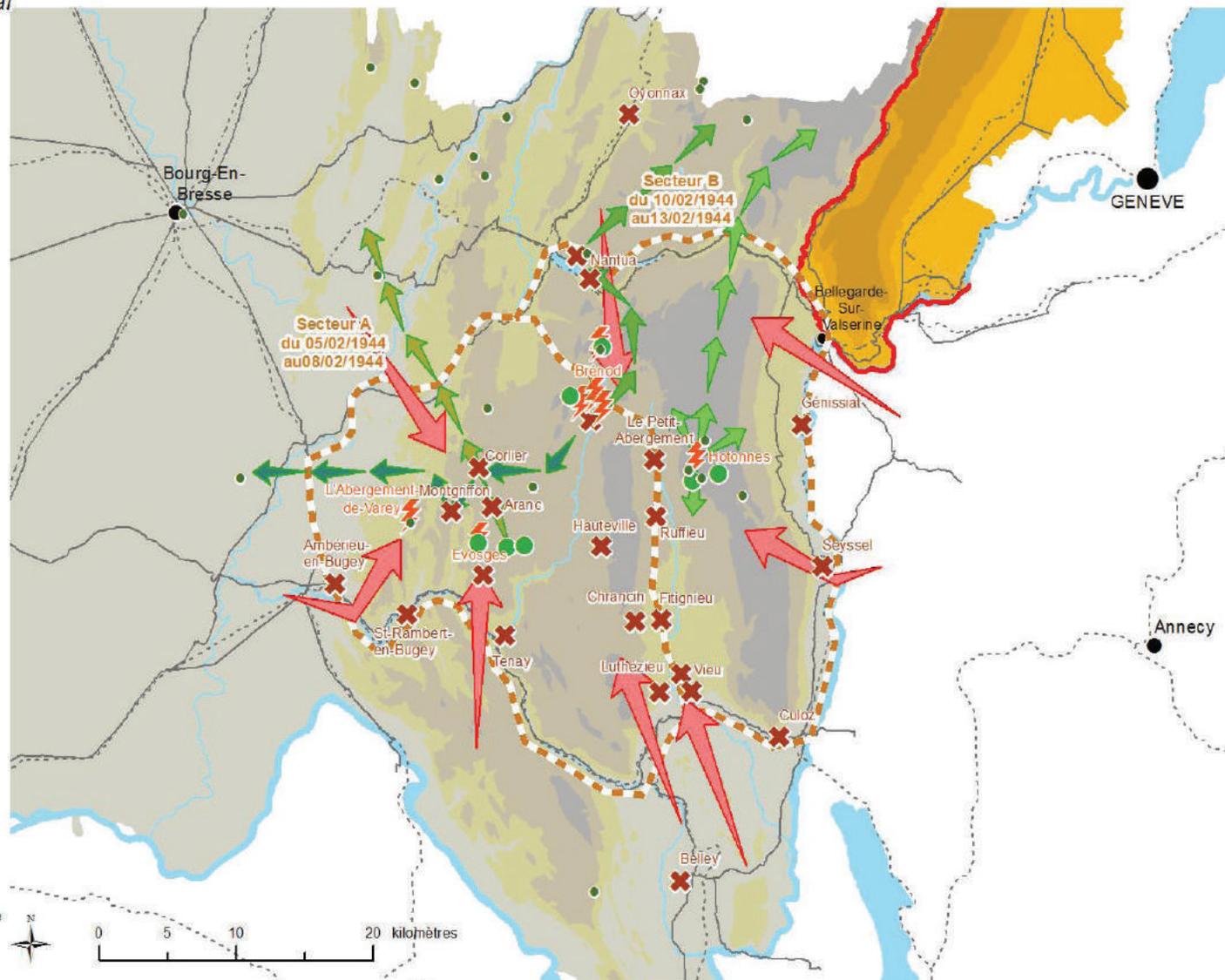


## Attaque allemande de février 1944

Opération Korporal

### Légende

- Camps du Maquis
  - Camps du Maquis impliqués
  - ⚡ Combat important
  - ✕ Répression
  - ▬ Axe de pénétration allemand
  - ▬ Eclatement des camps d'Hotonnes
  - ▬ Repli du Pc de Chabot
  - ▬ Replis du camp Michel
  - ▬ Replis du group franc Marco
  - Opération\_Korporal\_zone
  - ligne de démarcation
  - voie ferrée en 1944
  - route nationale en 1944
- Altitude**
- de 0 à 400 m
  - de 400 à 640 m
  - de 640 à 1 000 m
  - > à 1 000 m



Sources : © IGN - BDTopo®  
 Conservation départementale des musées  
 Cartographie : Pôle Observatoire Géomatique  
 Département de l'Ain  
 DGAD / POG / CT - 07/2017

### Attaque allemande de Juillet 1944 Opération Treffenfeld

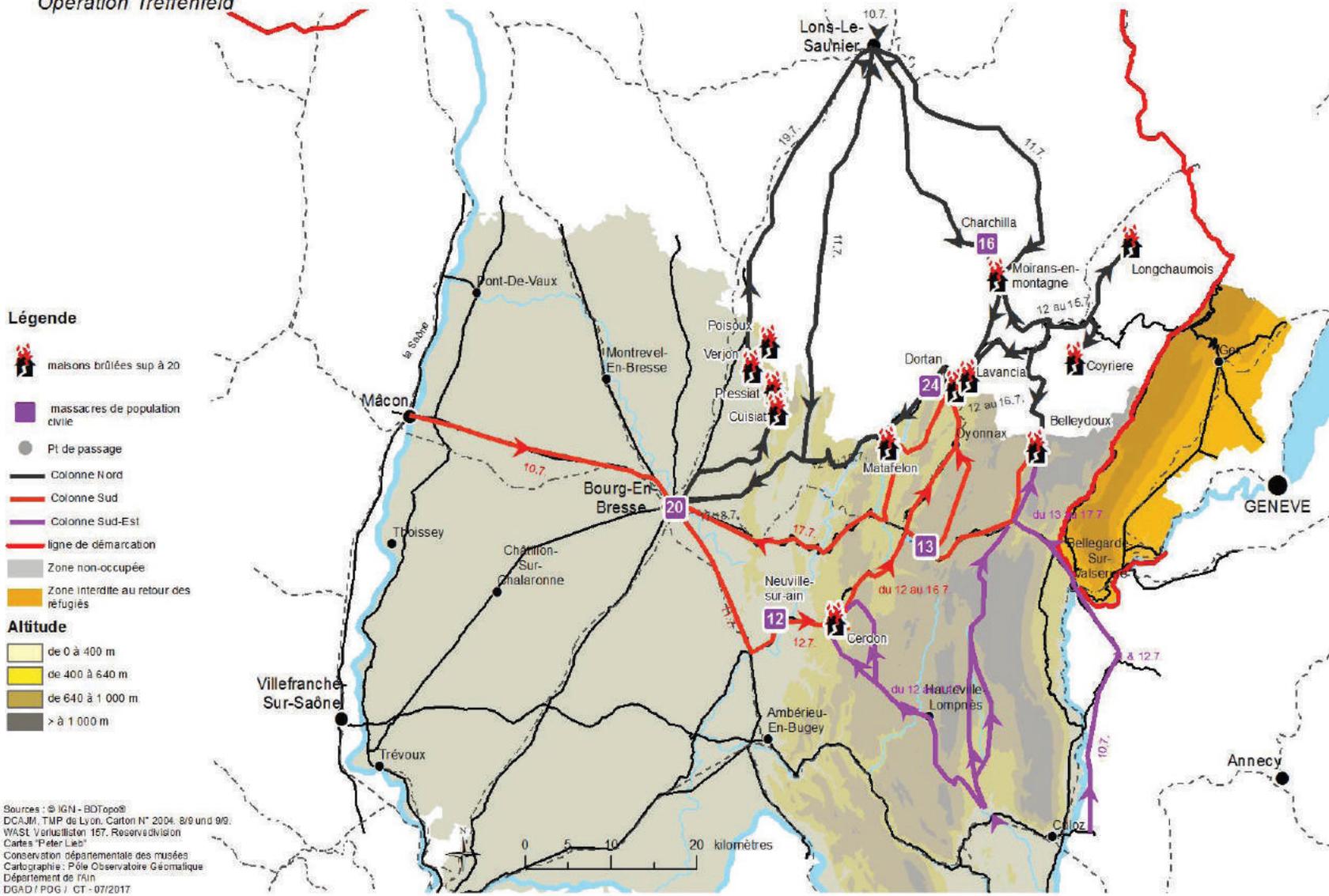
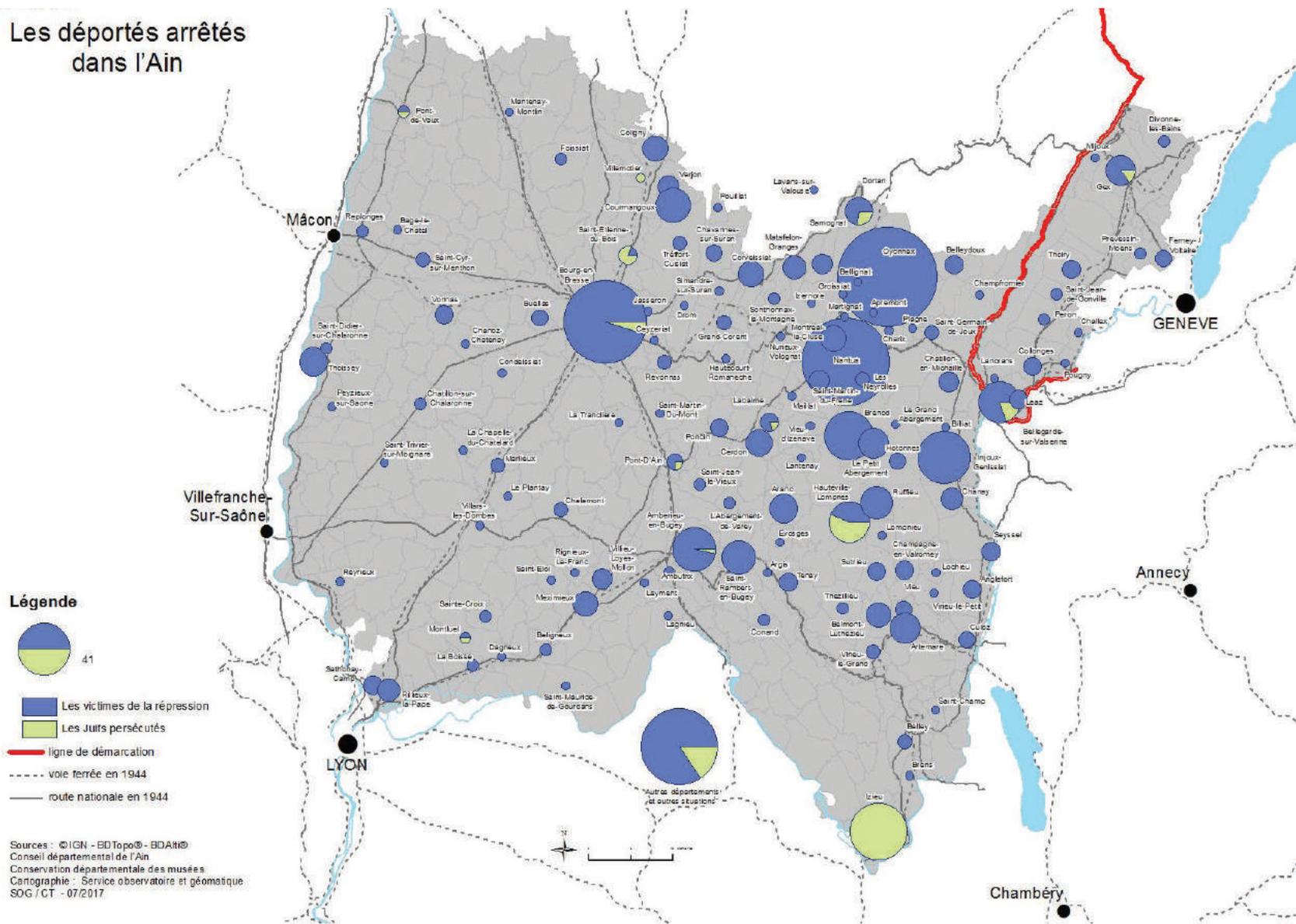


Tableau des victimes des opérations allemandes en 1944 (établi par P. Lieb)

Opération	Morts au total	Victimes Résistantes	Victimes Civiles	Proportion	Arrêtés/ Déportés
Korporal (5-13 février 1944)	60	21	39	1:2	460 (dont 287 déportés)
Frühling (7-18 avril 1944)	120	40	80	1:2	Env. 600 (dont env. 400 déportés)
Treffenfeld (10-19 juillet 1944)	350	170	180	1:1	env. 230 déportés

### Les déportés arrêtés dans l'Ain



## 2 Lexique

*Ce lexique propose un ensemble de définitions en lien avec le sujet du CNRD.*

### Camp de concentration (Konzentrationslager en allemand, abrégé KL )

Ouverts dès 1933, ces camps, d'abord conçus comme des instruments de la dictature nazie, destinés à rééduquer les ennemis du régime (notamment communistes et socio-démocrates allemands) par le travail forcé, évoluent avec l'installation de la guerre totale. Ils fournissent alors une main-d'œuvre corvéable à merci, en particulier dans l'industrie d'armement. Les prisonniers se diversifient rapidement : condamnés de droit commun, Juifs, asociaux (vagabonds, prostituées...) opposants des pays conquis, Tsiganes, homosexuels. Les camps sont gérés par des SS. L'objectif est la déshumanisation totale des détenus. Privés de leur identité, dépouillés de tout bien personnel, soumis à un rythme de travail effréné, à peine nourris, exposés à la violence arbitraire des gardiens, les prisonniers n'ont que très peu de chance d'en réchapper. Certains de ces camps sont dotés d'une chambre à gaz destinée à éliminer des détenus devenus incapables de travailler ou à liquider discrètement des prisonniers de guerre ou des résistants. Des fours crématoires y sont installés afin d'incinérer les cadavres.

### Camp d'extermination (plutôt dénommé « centre de mise à mort » par les historiens)

A l'automne 1941, le régime nazi décide d'assassiner tous les Juifs d'Europe au moyen d'un gazage homicide, déjà employé secrètement dans les centres d'euthanasie contre les handicapés. Début 1942, des centres de mise à mort sont construits pour mettre en pratique la « Solution finale » élaborée à Wannsee en janvier. Il s'agit d'éliminer systématiquement tous les Juifs d'Europe. Au total six centres (tous situés en Pologne) fonctionnent sur le même principe : à leur arrivée, les victimes, hommes, femmes, enfants, se déshabillent et sont poussées dans les chambres à gaz, présentées comme des salles de douches. Leurs corps sont ensevelis dans des fosses communes puis brûlés à ciel ouvert. Des prisonniers sélectionnés (régulièrement assassinés et renouvelés) se chargent de la destruction des cadavres. Cette extermination concerne également les Tsiganes et les Slaves, qualifiés d'« inférieurs ». Parmi les camps, ceux d'Auschwitz et de Majdanek se distinguent car ils ont d'abord été des camps de concentration auxquels on a adjoint ensuite un centre d'extermination.

## Camp d'internement

L'internement administratif vise des personnes qui représentent aux yeux de l'Etat un danger potentiel. Ces mesures exceptionnelles et provisoires prises s'appliquent notamment aux Espagnols fuyant les troupes franquistes en 1939. Avec la mise en place de l'Etat autoritaire voulu par Pétain, les camps répondent à la logique d'exclusion des Juifs, étrangers, communistes et francs-maçons de la communauté nationale en reconstruction. Désignés comme des ennemis du régime, il s'agit de les écarter. En zone occupée, l'internement administratif n'est pas un instrument privilégié par les Allemands. Ils l'utilisent surtout contre les Juifs et les communistes. A partir de 1942, le camp s'inscrit davantage dans une logique de déportation et devient une étape vers les camps nazis.

## Collaborateurs /collaborationniste (abrégé familièrement en « collabo »)

Cela désigne les personnes partisans de la politique de collaboration avec l'occupant et qui ont aidé à sa mise en œuvre. A la libération, différents degrés de collaboration ont été établis en fonction de la proximité idéologique voire de l'adhésion au nazisme.

## Déportation

A l'origine cela désigne, le déplacement forcé de personnes d'un point à un autre. Durant la Seconde Guerre mondiale, le terme s'applique aux transferts contraints d'individus hors du territoire national vers les camps de concentration et les centres de mises à mort. Mais cette notion générique ne traduit pas la diversité des sorts réservés aux « déportés ».

## Gestapo (abréviation de Geheime Staatspolizei, police d'état secrète )

Ce terme est souvent utilisé pour désigner les polices répressives allemandes durant l'occupation. En réalité, il s'agit de la section IV de la Sipo-SD. Cette police politique secrète, créée dans l'Allemagne nazie en 1933, est chargée de l'élimination des opposants. Son action s'étend sur tous les territoires occupés. En France, son pouvoir se renforce en zone occupée puis sur l'ensemble du pays à partir de 1942. Ses agents arrêtent, torturent, déportent ou tuent toute personne suspecte d'opposition vis-à-vis du régime. Après-guerre, ils seront jugés comme criminels de guerre. Parmi eux, Klaus Barbie, chef de la Gestapo de Lyon, responsable de l'arrestation de Jean Moulin et de la déportation des enfants d'Izieu.

## GMR (Groupes mobiles de réserve)

Créés en juillet 1941, ces unités paramilitaires vichystes rattachées à la police nationale, se partagent d'abord la zone sud par région. Par la suite, leur secteur d'intervention s'élargit à l'ensemble du territoire. En 1944, l'effectif atteint 11 617 hommes, répartis dans 64 groupes (initialement 180 groupes étaient prévus). Concentrés sur la lutte « antiterroristes » en appui des forces allemandes, les GMR recherchent également les réfractaires au Service du travail obligatoire pour les contraindre au départ. Ils participent à la lutte contre les maquis, notamment dans le Haut-Bugey (Ain) après le défilé du 11 novembre 1943.

## Israélites

Ce terme renvoie aux descendants de d'Israël, autre nom de Jacob dans la Bible. Employé comme adjectif, il signifie « relatif à l'Israël biblique, à son peuple ». C'est un synonyme de « juif ». Aujourd'hui, son emploi est un peu vieilli mais cette dénomination avait cours pendant la Seconde Guerre mondiale notamment en France. Il peut avoir des connotations antisémites chez ceux qui évitent l'emploi du mot « juif ».

## Juifs

A l'origine, ce sont les habitants de Judée. Aujourd'hui, suivant l'orthographe, cela désigne une personne membre du peuple juif, héritier d'une culture et d'une ethnie (avec un « J » majuscule, « Juif ») ou un croyant pratiquant le judaïsme (avec un « j » minuscule, « juif »). Dans l'Allemagne nazie, les lois de Nuremberg (en particulier le décret du 14 novembre 1935) définissent comme Juif « celui qui est issu d'au moins trois grands-parents juifs [ou] celui qui appartient à la communauté religieuse juive. ». Ces lois font de ces personnes des êtres inférieurs et nuisibles. Concernant L'Etat français de Pétain, la loi du 3 octobre 1940 « portant statut des Juifs » considère « comme Juif, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race si son conjoint lui-même est Juif. »

## Maquis

Initialement, la signification renvoie à une formation végétale méditerranéenne. Sous l'occupation allemande, ce terme désigne un lieu peu accessible regroupant des résistants. Puis à partir du printemps 1943, il est utilisé pour nommer des organisations de résistance armée installées principalement dans les zones montagneuses, notamment dans l'Ain et en Savoie. Au sein de ces groupes beaucoup sont des

réfractaires au STO. D'autres proviennent des rangs de réfugiés républicains espagnols, ou encore de déserteurs de l'armée allemande. Dans l'Ain, le capitaine Romans est chargé d'assurer leur formation afin d'en faire des troupes combattantes efficaces au service de la Libération.

## Maquisard

Le terme désigne les membres des maquis. Mais au-delà il incarne aussi un mythe résistant. Figure du résistant combattant, le maquisard prend la forme d'un homme portant blouson de cuir et béret, armé d'une mitraillette Sten. Insaisissable, il pratique la guérilla et dispose de l'appui du monde rural. La réalité est certainement plus complexe. Les origines des maquisards sont diverses, tout comme leurs motivations. Présentés comme des « terroristes » par la propagande vichyste et nazie, ils peinent à gagner la confiance de la population. Le défilé du 11 novembre 1943 à Oyonnax leur confère une matérialité et officialise leur combat pour la libération.

## Milice

Organisation paramilitaire créée en janvier 1943 par l'Etat français afin de lutter contre la Résistance, notamment communiste. Conçue comme un instrument de propagande, elle est surtout dédiée au maintien de l'ordre. Elle doit affirmer la souveraineté de l'Etat français. Sa direction est confiée à Joseph Darnand (originaire de l'Ain). La Milice agit en appui de la Gestapo et participe à la recherche des réfractaires au Service du travail obligatoire mais aussi à la traque des Juifs. Dans l'Ain, elle intervient notamment lors des opérations de répression d'avril 1944. Véritable police politique, réputée pour son extrême violence, elle symbolise pour beaucoup d'historiens la fascisation du régime de Vichy.

## Réfractaires

Le terme désigne les hommes refusant le Service du travail obligatoire. Pour échapper aux autorités françaises ou allemandes, certains sont placés par leur famille ou grâce à des résistants dans des fermes isolées ou des entreprises forestières. Mais leur nombre grandissant contraint la Résistance à réfléchir une organisation plus efficace qui prendra la forme de maquis. Pour autant tous les réfractaires ne deviendront pas des maquisards, certains se contentant d'assurer leur survie loin des autorités.

## Répression

Dans la France occupée ou celle de Vichy, elle vise d'abord à empêcher toute opposition de se développer en punissant sévèrement tous ceux qui tentent de lutter. De la simple réprimande orale à l'exécution en passant par la déportation ou la détention en prison, ses formes varient en fonction de la période ou des lieux. Mais dans tous les cas, elle s'aggrave au fil des mois d'occupation. Si elle cible d'abord les résistants, et ceux considérés comme tels, elle engendre également un certain nombre de victimes civiles. Au sein de l'organisation allemande, les forces de la Wehrmacht, de la Waffen SS et de la Sipo-SD sont chargées de mener ces opérations de « lutte contre les bandes ». Côté français, les GMR et la Milice contribuent à l'application des mesures de répression.

## Résistant

Dans l'inconscient collectif cela revoie généralement au résistant armé incarné par le maquisard. En réalité, la définition de ce concept se révèle très complexe et divise encore aujourd'hui les historiens. Pour autant, on peut considérer comme résistant tous ceux qui s'opposèrent par leurs actions à l'occupant et au régime de Vichy. Ce combat n'était pas systématiquement armé, loin s'en faut : refus d'obéir, ralentissement de procédures administratives, distribution de tracts, de journaux, aide apportée à des personnes pourchassées ou persécutées, collecte de renseignements sur l'ennemi.... Les formes de résistance furent multiples.

## Service du Travail Obligatoire (STO)

La loi française du 16 février 1943 instaure un Service du travail obligatoire pour tous les jeunes Français par tranches d'âges successives afin de respecter les quotas fixés par les autorités allemandes. Elle s'inscrit dans un processus destiné à fournir de la main-d'œuvre bon marché au régime nazi. Après la Relève (juin 1942) permettant officiellement d'échanger des ouvriers contre des prisonniers de guerre, puis l'envoi forcé d'ouvriers à partir de septembre 1942, cette mesure achève de rompre la confiance liant les Français au régime de Vichy. Dans l'urgence, les familles sollicitent les résistants pour proposer une alternative. La riposte s'organise sur les ondes de la BBC ou dans la presse clandestine, des manifestations tentent d'empêcher les départs. On parle de « déportation » des travailleurs.

## Sipo-SD (Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst, police de sécurité et service de sécurité)

Service regroupant la Sipo, organisme d'État rassemblant la Gestapo et la police criminelle, et le SD, service de renseignement de la SS, sous la direction unique de Reinhard Heydrich.

## SS (Schutzstaffel, échelon de protection)

Organisation paramilitaire et policière nazie fondée en 1925 pour assurer la protection personnelle d'Adolf Hitler et qui devint une des principales organisations du régime national-socialiste.

Nommé Reichsführer-SS (chef de la SS pour tout le Reich) le 6 janvier 1929, Himmler en fait l'« Ordre noir », basé sur une sélection impitoyable pour imposer l'idéologie nazie et la défendre grâce à son service de sécurité (Sicherheitsdienst, ou SD), dont il confie la création à Reinhard Heydrich.

Sa nomination à la tête des polices en avril 1934 donne à Himmler le contrôle des organes de sécurité et permet l'infiltration des SS dans tous les organes de l'État, hormis la Wehrmacht (l'armée). Certaines unités spécialisées de la SS sont affectées à la surveillance des camps de concentration.

La Waffen-SS est la branche armée de la SS. Des troupes d'élite qui doivent, sous les ordres d'Himmler, supplanter un jour la Wehrmacht, qui n'est plus considérée comme parfaitement fidèle aux nazis. Elle affiche les effectifs les plus importants.

## Wehrmacht

Mot allemand signifiant puissance de défense et qui devint en 1935 le nom officiel des armées du IIIe Reich, à l'exclusion des formations armées du parti nazi. La Wehrmacht comprenait trois armées qui étaient la Heer (armée de terre), la Kriegsmarine (la marine), et la Luftwaffe (armée de l'air).

## 3 Bibliographie

### Les répressions

#### Ouvrages généraux

*Dictionnaire de la Résistance*, François Marcot (dir.) avec la collaboration de Bruno Leroux et Christine Levisse-Touzé, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 2006.

*La répression en France, 1940-1945*, Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, Caen, CHRQ-Université de Caen, 2007

*Déporter : politiques de déportation et répression en France occupée : 1940-1944*, Thomas Fontaine, thèse de doctorat, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, 2013 (consultable en ligne sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01325232>)

*Policiers français sous l'occupation, d'après les archives de l'épuration*, Jean-Marc Berlière (avec Laurent Chambrun), Paris, Perrin, 2001, réédition coll. Tempus, 2009

*Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression (1940-1945)*, Paris, Ed. Tirésias, 2004, 4 volumes. (à partir du site <http://www.bddm.org/liv/recherche.php> il est possible d'effectuer une recherche en ligne par nom de déporté, sinon **ouvrage consultable au Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain**)

## Ouvrages locaux

*L'engagement résistant dans l'Ain*, Sous la dir. de Delphine Cano, Conseil général de l'Ain, Conservation départementale des Musées de l'Ain 2012. Cet ouvrage contient notamment des articles de chercheurs dont celui de Peter Lieb, La répression et les opérations militaires allemandes contre les maquis dans le Jura français en 1943/44. **(Ouvrage consultable au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain).**

*Milice et collaboration dans l'Ain*, Jérôme Croyet, SEHRI, édition 39-45, 2009 **(Ouvrage consultable au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain).**

*Juillet rouge , chronique du 18 juillet 1944*, Jérôme Dupasquier, Musnier-Gilbert, Histoire du 20ème siècle à nos jours, 2004

*Mémorial de l'oppression, Région Rhône-Alpes. Fascicule n 1. A Lyon. Dans l'Ain.* Préface de M. Yves Farge. Avant-propos du Prof. Pierre Mazel Reliure inconnue – 1945. Cet ouvrage dresse, par commune, un bilan humain et matériel de la répression. Il a été établi à partir de rapports de gendarmerie de 1944. **(Ouvrage consultable au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain).**

## Sites à consulter

<http://www.memoire-deportation-ain.fr> : ce site a été conçu par l'association Mémoire de la déportation dans l'Ain dont l'objectif est de répertorier tous les déportés de l'Ain. Le module «Rechercher un déporté» donne accès à des fiches individuelles permettant de visualiser le parcours de déportation, et sont enrichies de divers documents recueillis.

## Multimédia

*DVD Le prix de la liberté*, Dominique Cauquy, Commission départementale de l'Ain de l'information historique pour la paix, 1983. Film remonté en 2009 et réédité par l'ONAC et le Conseil général de l'Ain.

Dans ce documentaire, plusieurs témoins et acteurs de la Seconde Guerre mondiale dans l'Ain retracent sur site les événements auxquels ils ont participé. De nombreuses images d'archives complètent leur récit.

*DVD-Rom La Résistance dans l'Ain et le Haut-Jura*, AERI, 2013

Il s'agit d'une base de données contenant plus de 2000 fiches (biographiques et de lieux), 36 cartes, une soixantaine de vidéos, des chronologies, des documents d'archives....

## Les persécutions contre les Juifs

### Ouvrages généraux

*Les éclaireurs israélites de France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Alain Michel, Paris, éditions des EIF, 1984

*Les camps de la honte*, Anne Grynberg, La Découverte/Poche, coll. Sciences humaines et sociales, 1999

*La France des camps – L'internement, 1938-1946*, Denis Peschanski, Paris, Gallimard, 2002

*Le calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944*, Serge Klarsfeld, 1993

*Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, Serge Klarsfeld, Fils et filles des déportés juifs de France, réédition 2012

*Déportation et génocide – Entre la mémoire et l'oubli*, Annette Wieviorka, Hachettes Littérature, Coll. Pluriel Histoire, 2003 (**Ouvrage consultable au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain**).

## Ouvrages locaux

*Parcours d'enfances. Portraits de familles. La tradition de l'accueil familial dans l'Ain. Hier et aujourd'hui*, Guy Brunet, Gilles Chabré, Musnier-Gilbert Éditions, Bourg-en-Bresse, 2005

*La Montagne refuge. Accueil et sauvetage des Juifs autour du Chambon-sur-Lignon*, Patrick Cabanel, Philippe Joutard, Jacques Sémelin, Annette Wieviorka (Sous la Dir. de), , Albin Michel, Paris, 2013

*Izieu, des enfants dans la Shoah*, Pierre-Jérôme Biscarat, Fayard, 2014

## Multimédia

*DVD-Rom La Résistance dans l'Ain et le Haut-Jura*, AERI, 2013

Il s'agit d'une base de données contenant plus de 2000 fiches (biographiques et de lieux), 36 cartes, une soixantaine de vidéos, des chronologies, des documents d'archives....

